MONTREAL. 20 JANVIER 1912

Ceux qui vivent, ce sont ceux qui luttent.
VICTOR HUGO.

LE PAYS

Fut-on cent millons d'esclaves,
Je suis libre.
VICTOR HUGO.

3me Année, No.2 — Rédigé en Collaboration — Deux Sous le Numéro

Pour rester debout

LE PARTI LIBERAL A BESOIN DE TOUS LES LIBERAUX

L'Hon M. Lemieux et les modérés—Des libéraux impenitents—Des automates—Des opportunistes

"Nous rallierons à notre drapeau tous les modérés. C'est en eux que repose l'espoir du libéralisme canadien. C'est par eux que la régénération politique se fera."

Voilà l'évangile nouveau que prêchait l'autre soir l'Hon. M. Lemieux aux membres de l'Association de la Parole Libérale.

A prendre cette déclaration à la lettre, il faudrait croire que les chefs libéraux ont résolu de rétrécir les cadres de notre parti et de n'accepter dans leurs rangs que des fils soumis et obéissants.

Et pourtant, Dieu nous en est témoin, le parti libéral a besoin de tous les libéraux pour rester debout et reprendre le combat avec quelques chances de succès.

Modérés ! c'est le mot de passe, désormais.

Les modérés ! Ce doit être, je suppose, des braves gens, pas dangereux, très désintéressés, ne perdant pas leur temps à penser, dédaignant les réformes, fermant leur âme dévote sur les hideurs du siècle, se laissant paresseusement aller vers des destinées indifférentes.

Et les libéraux modérés ! C'est une espèce encore plus intéressante, parce que plus complexe, plus pittoresque, plus curieuse. Leur passion dominante, c'est l'argent; leur ambition, c'est l'honneur — mais pas nécessairement dans le sens de probité—leur but, le portefeuille ou au moins le pouvoir.

Un libéral modéré, c'est sans doute un partisan dont la conscience est malléable, qui fait abdication de sa liberté de penser, trouvant plus commode de suivre aveuglement quelque panache, qui approuve tout sans rien discuter.

C'est le type qui brûle ce qu'il a adoré, qui adore ce qu'il a brûlé, qui renie ce qu'il a prêché, qui fourre dans sa poche drapeau et programme et qui ne reconnait plus qu'une cocarde : l'opportunisme.

C'est le roublard, le finaud, qui affecte des airs dévots pour faire oublier la tare du libéralisme dans des milieux où le seul vocable LIBERAL est suspect.

Parmi ces exagérés que visait discètement, diplomatiquement, l'Hon. M. Lemieux l'autre soir, il y a de vieux doctrinaires intransigeants, mais combien honorables; il y a des libéraux impénitents et endurcis qui refusent d'oublier ce que Dorion, Laflamme, Joly, Mercier, Marchand leur ont prêché, qui croient à l'idéal, qui persistent à penser qu'un parti doit rechercher et pratiquer le pouvoir, non pas pour gorger ses chefs ni laisser se vautrer ses valets et ses courtisans dans les bombances du patronage, dans la boue du péculat, mais pour faire triompher des idées et aboutir des programmes.

Raoul Dandurand prêchant, avant 1896, la réforme du Sénat, la réduction des dépenses publiques, la création d'un ministère de l'éducation, l'uniformité des livres, était un affreux radical, un extrémiste dangereux.

Maintenant qu'il a acquis la fortune en se sacrifiant pour son pays et son parti, aujourd'hui qu'il laisse se prélasser sa vanité de parvenu et sa morgue de millionnaire dans les fauteuils capitonnés de la Haute Assemblée, aujourd'hui qu'il ne se bat plus que pour décrocher des honneurs et entrer dans des bureaux de banque et de compagnies industrielles afin de toucher des cachets de présence, aujourd'hui qu'il ne parle plus, qu'il ne pense plus, qu'il ne travaille plus —c'est un modéré, un modéré particulièrement cher à l'Hon. M. Lemieux.

Un autre modéré, que l'on nous cite en exemple, c'est M. L.-J. Gauthier. Ce n'est pas lui qui perdrait son temps à combattre pour une idée et qui s'emballerait sur un programme. C'est l'un des **grands jockeys de notre** politique. Il peut **courir sur toutes** les pistes. Il est aussi à l'aise au Club Lafontaine qu'au Club de Réforme. Sur des hommes d'une pareille modération et d'une souplesse aussi élégante, un parti ne peut fonder que de grands espoirs et ne peut préparer que de grands lendemains, pour parler comme Sir Lomer.

Combien c'est beau un parti de modérés !

Tout le monde s'assied autour de l'assiette au beurre.

On est heureux!

Le pronunciamiento de l'Hon M. Lemieux sépare désormais le parti libéral en deux groupes : les modérés et les libéraux proprement dits. L'ancien ministre des postes m'a semblé faire le geste d'un chef qui veut diviser son parti dans la défaite. Il me remet en mémoire ce mot d'un journaliste républicain durant l'année terrible en France: "Notre armée a été coupée en deux; tant mieux cela nous fera deux armées."

L'Hon. M. Lemieux croit-il, en vérité, qu'il n'y a place sous les plis du drapeau libéral que pour des automates, pour des chercheurs de places, pour des capons, pour des gens qui se tiennent à tous les guichets où la politique paie ?

L'Hon. M. Lemieux songe-t-il à exclure des rangs du parti libéral les gens qui ne passent pas pour bigots ou qui poursuivent, pour leur satisfaction personnelle, la lutte des idées ? A-t-il entrepris de faire croire au clergé que personne ne pourra entrer désormais dans le parti libéral à moins d'avoir un billet de confession ?

C'est une tentative condamnée à l'avortement.

Ce libéralisme tiède, morose, gélatineux, ce quelque chose de soumis et obéissant que l'ancien ministre veut substituer au vieux libéralisme honnête, courageux, épris de réforme et de bien public, dont s'honoraient nos pères, ce libéralisme-là ne vivra pas.

Notre ami Lemieux a-t-il voulu ameuter quelques passions religieuses? Tout le monde a vu clair dans sa stratégie transparente et enfantine.

Avant 1896, quel est le libéral qui a jamais songé à faire une enquête sur les croyances religieuses de Sir Wilfrid Laurier ?

Le parti libéral a-t-il jamais demandé compte à Dorion, à Laflamme, à Joly, à tous les chefs et sous-chefs libéraux de leurs opinions philosophiques ou mesuré leur ferveur religieuse ?

Si le parti libéral depuis sa fondation n'avait accepté que des modérés, suivant l'idéal de l'ancien ministre des postes, il aurait fallu couper la tête de tous ses chefs, de Papineau à Gouin.

Où notre ami Lemieux compte-t-il mener notre parti ? Faudra-t-il porter un masque, à l'avenir ? Nous l'ignorons.

Mais qu'il lise et relise dans "M. Bergeret à Paris" le chapitre se rattachant aux luttes politiques dans le collège électoral des Grandes-Ecuries. Il verra que Lavisse a fait des petits et Anatole France lui montrera des antiques opportunistes devenus radicaux—comme pour se moquer de nos anciens libéraux convertis en opportunistes.

VINDICATOR



—Ben oui, ma chère, la loi que Monsieur Gouin veut faire passer: "One man, one vote," est une mesure révolutionnaire comme y s'en est rarement vu.
—Ca m'surprend pas de lui! Non, mais ça prend-y un possédé!

Notre protestation

Mis au fait, par la "Vérité" du refus donné par le gouvernement russe au R. P. Pigot, un astronome jésuite d'Australie, qui demandait la permission de visiter l'observatoire de Pultova dans un motif purement scientifique, nous nous empressons de signaler à ceux que cela peut intéresser la conduite étrange du gouvernement d'un état européen.

C'est une insulte faite à la science, nous n'en doutons pas.

Mais ce qui pour nous provoque de grands doutes, c'est la sincérité de la protestation faite à ce sujet par la "Vérité" qui a exploité ce fait-divers dans le seul but de nous calomnier.

Car la conclusion du journal de Québec se lit comme suit :

"Parions qu'ils ne souffleront mot de cet acte odieux à l'égard de l'éminent savant qui a, selon eux, le tort d'être catholique et surtout d'être jésuite."

Avait-on raison de les appeler des marchands de religion ?

——) o (——

Dans les ténèbres

L'"Action Sociale" a publié un article de deux colonnes pour expliquer que si Garcia Moreno a institué l'instruction gratuite et obligatoire dans l'Equateur, il serait dangereux d'imiter **son exemple** dans la province de Québec.

Notre confrère a l'air d'insinuer que les Canadiens-Français n'auront le droit de réclamer l'instruction gratuite et obligatoire que lorsqu'il sera un peu plus ignorant qu'aujourd'hui.

Nos compatriotes devront s'enfoncer davantage dans les ténèbres s'ils veulent avoir droit à cette réforme.

Jolie théorie, n'est-ce pas ?

——) o (——



Nous avons failli à notre mission

Notre race aurait du jouer en Amérique le role de la race francaise en Europe

Montréal aurait du être un centre de culture francaise

QUE SOMMES-NOUS EN DEFINITIVE?

L'Art Association de Montréal fait actuellement construire un magnifique édifice en marbre blanc sur la rue Sherbrooke pour remplacer l'Art Gallery devenu trop petit et vendu à un syndicat.

Cet édifice coûtera près de $500,000 et sera l'un des plus beaux de Montréal.

Voilà peut-être avec l'Opéra la plus belle manifestation d'amour de l'Art qu'il y ait à Montréal.

L'une et l'autre sont dues à l'initiative des Anglais. Combien de Canadiens-Français sont membres de l'Art Association ? Je crois qu'il n'y en a pas un seul.

Pourtant, il est entendu que les Anglais n'ont aucune éducation artistique, aucun goût pour les beaux-arts et que, au contraire, ce sont les Canadiens-Français—ces Latins d'Amérique—qui ont le monopole de ces choses.

C'est l'"Evènement" qui disait il y a quelques jours :

"Ce que les Anglais ont gagné en génie commercial, en science mathématique, en économie politique, ils l'ont perdu en science libérale et en art ; c'est-à-dire qu'ils sont certainement inférieurs à plusieurs autres peuples (notamment aux Canadiens-Français) en science, en philosophie et en beaux-arts."

Ou encore :

"Jusqu'ici nos goûts et notre éducation nous ont porté nous les Canadiens-Français, vers un autre idéal et d'autres champs d'action que ceux du commerce et de l'industrie."

Et cet autre champ d'action, c'est, il n'en faut pas douter, l'art dans toutes ses expressions, la peinture, la sculpture, la poésie, la musique, l'architecture, etc.

Mais quel démenti à ces prétentions apportent les faits.

La vérité, c'est que toutes les manifestations d'art qui se font en ce pays, nous les devons aux Anglais et que les Canadiens-Français se soucient de l'art comme de leur première chemise.

M. Heroux faisait dire à M. Leigh R. Gregor l'autre jour :

"Savez-vous que MONTREAL EST à l'heure actuelle LA CINQUIEME VILLE FRANÇAISE DU MONDE, qu'elle en sera d'ici quelques années la troisième. ELLE DEVRAIT ETRE LE GRAND CENTRE DE CULTURE FRANÇAIS DU CONTINENT. Ici devraient se retrouver non seulement les Canadiens-Français, les Acadiens et les Franco-Américains, mais tous les Anglo-Saxons qui, au Canada et aux Etats-Unis, désirent apprendre le français. Qu'ont-ils besoin d'aller en Europe, puisque nous leur offrons un milieu favorable, puisque, si nous le voulons, nous pouvons amener ici des maîtres européens pour compléter l'enseignement des nôtres ? C'est à vous, Canadiens-Français, que cette œuvre appartient, c'est à vous qui pouvez le plus facilement la réaliser, mais, si vous ne le faites pas, il faudra bien que nous nous y mettions, puisqu'elle s'impose."

Oui, si nous répondions à nos destinées, voilà bien ce que nous devrions faire de Montréal : le grand centre de culture française de l'Amérique. Au lieu de cela, notre ville peut être considérée comme la dernière au point de vue de l'art et de la science; nous n'avons pas un seul musée, pas une seule bibliothèque, pas un seul monument qui témoigne de notre amour de l'art, quoi ! rien de ce qui pourrait mettre notre ville sur un pied d'égalité avec les villes américaines tant au point de vue de l'art que de la science.

Et pourtant Montréal où vivent près de quatre cent mille Canadiens-Français devrait être à l'Amérique ce que Paris est à l'Europe.

Mais nous nous sommes laissés devancer par toutes les villes américaines. Certes, le centre de culture française manque toujours, car c'est une mission qui n'appartient qu'à une ville française, mais partout aux Etats-Unis s'élèvent des bibliothèques, des musées, des monuments de toutes sortes, des universités où se forment de grands savants, de grands médecins.

A Montréal, nous n'avons que notre pauvre petite université Laval totalement inconnue, arriérée, sans autre ambition que de former des médecins et des notaires de campagne et des avocats de troisième ordre. Ce n'est pas avec une institution de ce genre que nous ferons de Montréal un centre de culture française.

Il y a à Montréal un noyau considérable de gens qui aimeraient voir la science et l'art français prendre de l'essor dans notre pays, mais il y a partout une telle apathie pour tout ce qui touche aux choses de l'esprit que celui qui tenterait de réaliser le rêve de M. Leigh R. Gregor—entre parenthèses un Anglais — n'essuierait qu'un lamentable échec.

Songez donc que notre immense population ne peut même pas soutenir un théâtre français de haute comédie et que les conférences littéraires de Laval ou de l'Alliance Française ne réunissent que quelques centaines d'auditeurs. Songez donc surtout que Montréal n'a pas même une bibliothèque et vous en voudriez faire un centre de culture. Allons donc !

Nous les Français de l'Amérique nous avions un rôle à jouer sur le continent, nous devions à notre origine, à notre talent d'être ici les propagateurs du génie français, nous devions être en Amérique ce que la France est en Europe, mais pour une raison ou pour une autre, nous avons échoué; d'ailleurs nous n'avons même pas essayés.

Nous pourrons, quand le coeur nous en dira, nous vanter d'être le peuple le plus instruit de la terre, d'avoir les institutions les plus parfaites — institutions que, d'ailleurs, l'Europe nous envie — mais ceux qui réfléchiront un brin s'apercevront que nous avons failli à notre mission.

Jean BRISSON

Il n'y a qu'une morale

Le jeu des eclaboussures—Changez de tactique

Nous avions défié l'"Action Sociale" de nous prouver que dans le Lycée des Jeunes Filles on avait fait usage de livres qui ne répondaient pas aux prescriptions de Mgr de Angelis.

L'"Action Sociale" nous répond que son assertion portait sur les livres et sur les personnes.

Elle nous permettra de ne pas nous occuper des personnes; et cependant si elle y tient absolument nous devons lui déclarer que la directrice du Lycée et toutes les institutrices, moins une, étaient des catholiques pratiquantes. Une seule ne professait pas la religion catholique, mais avait l'honneur d'appartenir au personnel enseignant de l'Université McGill.

Quant aux livres, nous défions l'"Action Sociale" de nous prouver qu'un seul ne pouvait être mis entre les mains d'élèves catholiques. Ainsi, par exemple, le cours de mythologie était de M. l'abbé Drioux et le cours de morale se faisait d'après la philosophie de M. l'abbé Barbe.

Nous réitérons encore à l'"Action Sociale" notre défi de soumettre à un tribunal d'arbitrage composé des personnes que nous avons déjà indiquées, les livres du Lycée.

En terminant son article notre confrère nous décoche le trait suivant :

"Si le "Pays" veut suspendre sa publication pour la reprendre huit jours après sous le nom de "Lanterne", libre à lui; ça n'a pas d'importance à ses yeux qu'un changement de masque rendu agréable par ses sympathies connues pour la "Lanterne" de Flachon."

Il y a dans ces lignes autant de venin que de mots.

Nous tenons à la disposition de l'"Action Sociale" la collection complète de notre journal pour lui permettre de nous indiquer l'endroit où nous avons crié nos sympathies pour le journal de Flachon.

Evidemment notre confrère veut essayer de nous éclabousser en nous accolant au nom de ce triste personnage qui vient d'être condamné par les tribunaux français à deux ans de détention pour attentat aux moeurs.

Si l'"Action Sociale" veut jouer du Flachon, nous l'avertissons charitablement qu'elle se trompe d'adresse. S'il y a des Flachons dans notre pays ils ne sont pas chez nous et pour peu que notre pieux confrère veuille continuer la polémique sur ce ton, nous lui réservons des surprises.

Nous ne connaissons pas ceux qui tiennent la plume, chez le confrère. On nous dit cependant qu'ils portent soutane. On ne le croirait pas à la façon dont ils manient l'injure. Un ministre du Christ devrait être plus charitable et plus humble, et se rappeler que les hommes doivent s'aimer les uns les autres.

L'affaire Flachon a permis à l'"Action Sociale", à la "Vérité" et à la "Croix" de parler de morale laïque.

Il n'y a pas dix morales, il n'y en a qu'une. Les philosophes ioniens l'avaient pressentie et pratiquée, mais il appartenait au Christ de la formuler définitivement.

C'est celle qui nous vient en ligne directe de la Montagne qui doit servir de règle aux religieux comme aux laïques.

Ni l'abbé Guilhot ni le libre-penseur Flachon ne peuvent en ternir l'éclat, et vous, messieurs de l'"Action Sociale" vous n'avez pas plus le droit de nous éclabousser avec le scandale Flachon, laïque, que nous n'avons celui de vous salir avec le scandale Guilhot, religieux.

Surtout ne nous répondez pas que celui-là est plus récent que celui-ci.

Il y a présentement à Montréal un terrible sur lequel nous pourrions mettre un point formidable.

——) o (——

La gratuité scolaire

L'"Action Sociale" n'est pas contente de la façon dont nous avons rappelé la théorie de M. l'abbé Perrier relativement à la gratuité scolaire. Elle nous sert des "distingo".

Pourtant M. l'abbé Perrier n'y avait pas eu recours, il nous avait dit que la gratuité scolaire, sans la qualifier de municipale ou de gouvernementale rabaissait singulièrement l'instruction.

Evidemment la dernière décision des évêques déplace le centre de gravité scolaire de M. l'abbé.

Nous avouons franchement ne rien comprendre aux "distingo" de notre confrère.

Que les livres soient payés par les municipalités ou qu'ils soient payés par le gouvernement, les élèves n'en recevront pas moins leurs livres gratuitement.

En tous cas, nous espérons que la gratuité municipale conduira à la gratuité gouvernementale. C'est notre voeu, c'est celui de tous les hommes avisés. La religion pas plus que ses évêques n'y répugne.

——) o (——

L'association Saint-Jean-BAPTISTE

L'Association Saint-Jean-Baptiste voudrait-elle nous dire où en est rendu le monument Lafontaine ?

La même Association voudrait-elle également nous renseigner sur les travaux du Congrès chargé en 1908, sous la présidence de M. le docteur Dubé, de fédérer toutes les associations canadiennes-françaises tant du Canada que des Etats-Unis ?

On se rappelle que ce Congrès a duré trois jours et qu'on y versa des flots d'éloquence.



VOTEZ pour
Georges Marcil
"Notre prochain Maire"

SON PROGRAMME :

10 billets de tramway pour 25c avec correspondances.
Une ville propre.
Plan complet de la ville et de l'île.
Construction d'un Pont dans l'Est pour relier la ville a la rive Sud.
Representation proportionnelle.
Un seul homme, un seul vote.
Reduction des taxes pour les petits proprietaires par evaluations proportionnelles.
Justice pour tous, sans distinction de race ou de religion.
Abolition de la qualification fonciere.
Abolition de la dequalification pour non-paiement taxes d'eau.

GEORGES MARCIL
Echevin et Candidat du peuple à la mairie.

Marcil, candidat des hommes d'affaires et du peuple



Articles de $5.00 à $25.00
Collections Artistiques
Visitez un de nos trois magasins de détail.

20% d'escompte durant Janvier sur tous
Bronzes, Marbres, Porcelaines, Potiches, Faience, Verre Taillé, Vases, etc., etc.
327 Rue St Laurent
533 Ste Catherine Est
1827 Ste Catherine Est



BAPTISTE—: C'est ben d'valeur à dire, mais les rouges d'aujourd'hui, Monsieur Papineau, sont tant seulement pas digres de démarrer vos cordons d'souliers.

L'empiètement de l'Etat

M. l'bbé Perrier se plaint que l'importance du Conseil de l'Instruction Publique diminue

Ce corps est un rouage presque inutile dans notre système. Autour de M. Pierlot

M. l'abbé Perrier écrit quelquefois dans le "Devoir" sous le pseudonyme de Pierre Suresnes, et c'est ainsi que, abrité par ce cache-nez assez transparent, il décoche au "Pays" des traits presque meurtriers : il nous appelle sectaires, feuille de chou avec presque autant d'originalité que s'il faisait une préface.

Dans son article du 11 janvier, M. Perrier se plaint de ce que l'importance du Conseil de l'Instruction Publique diminue de jour en jour.

"Elle serait longue l'histoire de ces empiètements successifs", pense-t-il. "Déjà l'on a créé l'Ecole des Hautes Etudes commerciales et les deux écoles techniques en dehors de tout contrôle des comités." Et c'est le gouvernement qui donne les octrois.

N'est-ce pas affreux ?

Serait-ce là encore un "anneau de plus forgé par les sectaires", pour nous servir d'une expression heureuse de M. Perrier lui-même ?

Il y a une école dans ce pays que l'on appelle l'école "castor" qui voudrait voir toute l'éducation aux mains du Conseil. L'Etat ne compterait absolument pas, sauf, bien entendu, pour payer.

C'est une doctrine que nous ne pouvons accepter au "Pays". Nous croyons que l'Etat doit faire sa part et nous ajoutons que dans ce pays, il ne l'a pas faite jusqu'ici. Nous trouvons absolument ridicule de confier toute notre instruction publique à un corps qui se réunit deux fois par an et de plus nous nions toute compétence à ce corps tel que constitué et nous croyons, comme nous l'avons déjà dit, que les fonctions du Conseil devraient être restreintes à juger de l'orthodoxie de l'enseignement qui se donne et des livres qu'on emploie.

J'invoque ici le témoignage de M. l'abbé Chandonnet qui disait en 1876 dans l'"Evènement" :

"On a cru faire un coup de haute politique en nommant NN. SS. les évêques membres ex-officio du Conseil de l'Instruction Publique. Eh bien ! j'ai infiniment de respect pour NN. SS. les évêques... et cependant je le dis franchement, je le déclare hautement: les évêques ne devraient pas faire partie du Conseil de l'Instruction Publique."

Tout ceci pour expliquer simplement que plus le gouvernement s'occupera des choses de l'éducation à l'exclusion du Conseil de l'Instruction Publique, plus le "Pays" en sera heureux.

M. l'abbé Perrier s'appuie sur le volume de M. Pierlot pour demander qu'on n'empiète pas sur les attributions du Conseil; malheureusement ce qu'il en cite est plutôt contraire à sa thèse.

Et je tiens à dire à M. l'abbé Perrier—puisqu'il nous reproche de n'avoir cité que quelques pages du livre de M. Pierlot—qu'il est lui-même bien réticent.

Que pense-t-il, par exemple, de ceci? M. Pierlot constate trois graves lacunes : LA FREQUENTATION DEFECTUEUSE, l'insuffisance du personnel enseignant et le défaut d'unité dans l'application des programmes. M. Perrier lui prétend que ce qu'il y a plutôt à louer chez nous, c'est l'assiduité.

M. Pierlot dit encore bien d'autres choses intéressantes, par exemple : "il reste encore, contre l'organisation actuelle, une objection qui, il faut en convenir, tient au fond du système : LE MANQUE D'IMPULSION ET D'INITIATIVE DE L'AUTORITE CENTRALE.

Et c'est à cette autorité que M. Perrier voudrait voir, de gaieté de coeur, confier toute l'éducation ? Allons donc !

A propos de réformes, voici ce que dit M. Pierlot :

"Que loin de différer indéfiniment les réformes parce qu'elles sont réclamées par des groupes avancées et dont l'opposition semble affaire de tendances, ON S'EMPRESSE DE REALISER TOUT CE QU'IL Y A, DANS LEUR PROGRAMME, DE BON, D'UTILE ET D'EXTREMEMENT URGENT...

"Car il n'y a aucune illusion à se faire, avoue carrément l'auteur. LE SYSTEME EST BIEN COMPROMIS."

Que de choses nous pourrions citer qui ne ferait guère l'affaire de M. Perrier. Arrêtons-nous à ces mots de M. Pierlot : pour sauver la situation "il n'y a pas une heure à perdre"

——) o (——

A quoi sert l'argent des Canayens?

L'Association Saint-Jean-Baptiste voudrait venir en aide a nos compatriotes du Maine et de l'Ontario

Commençons donc par nous sauver nous-mêmes

L'Association Saint-Jean-Baptiste manque de fonds et elle demande, comme le "Pays" le disait ces jours derniers, aux actionnaires du Monument National de donner gratuitement leurs parts.

Certaines personnes se sont demandées pourquoi cette association pouvait avoir besoin de fonds. M. Victor Morin s'est chargé de répondre. Voici ce qu'il dit dans le "Devoir" la semaine dernière :

"Depuis un an ou deux, l'on se préoccupe à l'Association St-Jean-Baptiste, d'étendre l'action de la Société partout où les intérêts canadiens-français sont en jeu. Malheureusement, faute d'argent, il nous faut s'en tenir aux résolutions. Ainsi nous aurions pu, avec de l'argent, fournir à nos compatriotes du Maine les moyens de porter de nouveau leur cause à Rome; nous leur avons exprimé nos sympathies en paroles. Nous pourrions, avec de l'argent aider au groupement et à la défense de de nos compatriotes d'Ontario et des Provinces Maritimes: nous leur envoyons de temps à autre... nos bons souhaits. Et ainsi de suite. C'est peut-être mieux que rien, mais ce n'est pas assez."

Voilà bien la mentalité de nos compatriotes. Pendant que nous-mêmes chez nous, nous sommes attaqués de toutes parts, nous songeons à dépenser notre argent pour les Canadiens-Français d'ailleurs et nous ne voyons même pas ce qui se passe ici. Et ce n'est que la répétition de l'histoire des écoles du Manitoba. Nous nous sommes battus vingt ans autour de ces fameuses écoles, pendant que nos propres écoles végétaient dans l'insouciance, la malpropreté et l'indifférence.

Les membres de l'Association Saint-Jean-Baptiste eux-mêmes se sont aperçus que tout n'est pas rose chez nous même pour la race française, puisqu'ils écrivaient il n'y a que quelques semaines :

"Il n'est pas nécessaire de faire un long examen des faits journaliers, en effet, pour se convaincre que la race française en Amérique traverse une heure difficile, qu'elle est arrivée à un "tournant de son histoire". Jusqu'ici nous avons grandi dans une parfaite sécurité, forts de notre constant accroissement, nous espérions voir se décupler notre influence et par là, acquérir une place prépondérante dans le grand tout canadien. C'était le rêve de la génération dihier. AUJOURD'HUI, IL NOUS FAUT DECHANTER : le flot montant de l'émigration est venu déranger les prévisions de nos historiens et de nos hommes politiques."

Puiqu'il nous faut déchanter, comme dit l'Association, commençons donc par travailler pour nous-mêmes au lieu de songer aux gens qui habitent le Maine ou l'Ontario et qui, d'ailleurs, n'ont pas besoin de notre argent.

Faudrait-il croire que c'est là un truc pour attendrir le coeur des actionnaires du Monument National ?

——) o (——

PARC SOMMER

Programme extraordinaire, dimanche aux 2 représentations de 3 et 8 heures, par les attractions suivantes:

Charlotte & Edwards, Acrobates comiques.

Delmonia & Ethardo, équilibristes japonais.

Sid Baxter & Co, bicyclistes sur fil de fer.

Herbert Arthur, célèbre xylophoniste.

West Sisters, chant et danses.

The McHenrys, acrobates sur trapèze.

La Musique du Parc sous la direction du Prof. J.-J. Goulet dans le répertoire suivant :

Marche "Belle humeur" par Canivez
Ouverture "La trompette du fort" par Grüenwald. Intermezzo "Avalon" par Morey.

Admission 10 cents

Sans rosée et sans lumière les fleurs s'étiolent. La charité et l'amour,c'est la rosée et la lumière du coeur humain.

Mme. deGENLIS.

LE "PAYS"

Bureaux 55 St-François-Xavier
Téléphones :
Rédaction . . . . Main 6765
Administration . . . Main 3557
Prière d'adresser toutes correspondances comme suit :
"LE PAYS",
Nouvelle Boîte 2020.
Montréal

ABONNEMENTS

Au Canada—1 an	$1.00
Au Canada—six mois	.50
Aux Etats-Unis—1 an	$1.50
Aux Etats-Unis—six mois	.75

Surprise

Au banquet Forget, l'autre soir, M. l'abbé Perrier a fait un petit discours rempli de citations. Il y avait là Mathilde Serao, Fénélon, Franklyn, etc. Garneau seul n'en était pas, c'est une surprise !

——) • (——

Tu quoque

Le "Devoir" donnait l'autre jour comme très convaincante la réponse de M. Monk à propos de destitutions : Les libéraux ont fait la même chose en 1896.

Tiens ! nous croyions que le bedeau n'aimait pas l'argument du "tu quoque."

——) o (——

Péché

Garcia Moreno a institué l'instruction gratuite et obligatoire dans la République de l'Equateur en 1873 et le pape Pie IX le félicita d'avoir restauré l'enseignement dans son pays.

Il y a des gens cependant, qui voudraient nous faire croire que c'est un péché de prêcher l'instruction gratuite et obligatoire dans notre province.

——) o (——

Le Dr Marin

Le Dr Marin est l'adversaire du Dr Garceau dans le quartier Hochelaga.

M. Garceau a perdu du terrain depuis l'élection de 1910 et le Comité de M. Charles Chaput est impuissant à exercer l'action qu'exerça le comité de M. Laporte.

Nous demandons à tous nos amis d'Hochelaga de se rallier à la candidature du Dr Marin.

——) • (——

POUR LES PAUVRES

Ce soir, dans la grande et magnifique salle de l'Assistance Publique,aura lieu la fête de charité annoncée depuis quelques jours. On jouera le bridge, le euchre à quatre et à six mains.

La soirée sera présidée par M. l'échevin de Saint-Jacques et Madame A.-N. Brodeur. La maison Kerhulu servira les rafraichissements à des prix modiques; et un vaste buffet sera dressé à cet effet dans un coin de la salle.

L'Harmonie Concordia, sous la présidence de M. Bastien, et la direction de M. Gagné fera les frais de la musique.

Le vestiaire sera gratuit. Le prix d'entrée est d'un dollar.

——) o (——

CONFERENCE

Sous les auspices du Parti Socialiste du Canada, dimanche le 21 janvier à 3 heures p.m., coin Ste-Elizabeth et Ste-Catherine.

Sujet : "La Paire", par M. Albert Saint-Martin.

Les ouvriers unionistes sont particulièrement invités, car ils y apprendront beaucoup de choses qui leur sont cachées dans la cause des frères MaNamara.

L. De LIMBOURG
DE PARIS
Pédicure Spécialiste



Traitement garanti des cors, oignons, ongles incarnés, pieds plats, transpiration des pieds, massage.

Marque déposée
297 rue St-Denis Plaza Est 2109

LES ASSEMBLEES DE M. MARCIL

Il y avait 150 personnes à l'assemblée tenue par M. Marcil dans la salle du Marché St-Jean-Baptiste; à celle de Delorimier, il n'y avait pas vingt-cinq électeurs.

C'est réellement malheureux, car plus on entend M. Marcil moins on est disposé à voter en sa faveur.

Il est cependant assez singulier que malgré ces énormes dépenses ce candidat ne soit pas capable de réunir deux cents personnes dans les quartiers les plus populeux de la ville.

1 ins.

——) o (——

M. GEORGES VANDELAC

La lutte est bien serrée dans le quartier Saint-Jean-Baptiste. Trois candidats sont aux prises, MM. Georges Vandelac, Leclaire et Therrien. La lutte cependant n'est sérieuse qu'entre MM. Vandelac et Leclaire.

Le "Pays" ne voit pas ce qui pourrait engager les électeurs du quartier Saint-Jean-Baptiste a réélire M. Leclaire qui les représente au Conseil municipal depuis de nombreuses années, sans éclat et sans aucun succès. Bien qu'il soit l'un des plus anciens échevins du Conseil, M. Leclaire est encore celui qui a le moins d'influence, celui dont l'opinion compte le moins, d'abord parce qu'il n'en formule presque jamais et ensuite parce qu'elle ne vaut rien.

Ce n'est absolument pas le représentant qu'il faut au quartier Saint-Jean-Baptiste.

Tout autre est M. Georges Vandelac, un homme de belle énergie, de grand jugement qui connait parfaitement ses gens et leurs besoins et qui se placera indibutablement au premier rang sur la scène municipale dès qu'il y sera entré.

Le programme de M. Vandelac est un programme très élaboré et très progressif qui devrait recevoir l'appui de tous les citoyens intelligents du quartier.

Le "Pays" souhaite ardemment l'entrée de M. Vandelac au Conseil.

——) o (——

UNE CANAILLERIE

Décidément le "Pays" est la bête noire des cagots tardivéliques de Québec.

Ils nous accusent même de fautes que nous n'avons pas commises. Ils exploitent à notre détriment les préjugés religieux de leurs lecteurs, en disant que nous avons reproché aux étudiants de Québec d'avoir proclamé qu'ils sont des "fils soumis et obéissants de l'EGLISE CATHOLIQUE".

Vous mentez effrontément, messieurs de la "Vérité". Nous n'avons jamais reproché aux étudiants de Québec de se dire des "fils soumis et obéissants DE L'EGLISE CATHOLIQUE."

Cette expression, désormais fameuse de "fils soumis et obéissants" sortie des lèvres du président des étudiants en Droit de Québec ne comportait nullement la profession de foi d'un catholique envers l'Eglise. Il avait dit : "fils soumis et obéissants" tout court.

Et nous lui avons reproché de verser dans l'abstraction totale de l'individualité qui a fait d'un si grand nombre de Canadiens-Français les arriérés que nous sommes. Et nous avons développé cette idée purement sociale.

Combattez-là de même, c'est votre droit. Mais vous n'avez pas le droit de donner une portée outrageante à nos paroles en les dénaturant comme vous l'avez fait.

——) o (——

QUARTIER DUVERNAY

Nous voyons avec satisfaction M. Victor Lévesque prendre sa revanche dans le quartier Duvernay.

M. Levesque est un citoyen très estimé dans son quartier. Il s'est dévoué pendant plusieurs années aux meilleurs intérêts de ses contribuables.

Le "Pays" est heureux de donner son entière adhésion à sa candidature.

AVIS DE FAILLITE

Re :
Aldéric J. BOYER, Marchand
95 rue Bleury, Cité.

Vente par encan public, Mercredi le 31 janvier 1912 au No. 69 rue St-Jacques, à 11 heures a.m., l'actif cédé en cette affaire :

Chaussures assorties pour dames et messieurs.....	2434.74
Meubles du magasin . . .	129.29
	$2564.02

Le magasin sera ouvert pour inspection du stock le 30.

Pour plus amples informations s'adresser aux soussignés,
P.-J. CHARTRAND,
P.-L. TURGEON.
Curateurs Conjointe
Marcotte Frères, Encanteurs.
2 ins.

QUARTIER DUVERNAY

L'EX-ECHEVIN

Victor Levesque

CANDIDAT

Grande assemblée contradictoire Mercredi soir, au comité de M. Levesque, No 15 rue Breboeuf

Les personnes qui auront besoin d'informations, pourront s'adresser à ce comite en tout temps.

Tel. St-Louis 975.

Liste des signataires du bulletin de presentation de M. Victor Levesque

MESSIEURS :—

O.-H. Richer
Henri Tessier
Jacques Deslauriers
J.-L. Racicot.
Thomas Wilson
H. Papineau,
J.-A. Vaillancourt,
J.-A. Moreau,
J.-E.-C. Pagé,
A. Berardo,
A. P. Hardy,
C.-D. Dagenais,
Jos. Galarneau,
J.-B. Parent,
W. Rochon,
J.-A. Chevrier,
A. Brien dit Desrochers
Jos. B. Bérard,
Gustave Comte
O. Dufresne,
E.-L. Smith,
Rosario Delisle,
Hector Corbeil,
G.-H. Dufresne,
J.-A. Myette,
J.-A. Collerette,
E. Pinsonnault,
N. Ménard,
J.-P. Payette,
Adolphe Larchevêque.
C. Larin,
O. David
J.-A. Villemaire,
F. Lanthier,
J.-B. St-Pierre,
O. Galarneau,
Léo Levasseur,
Nap. Bélanger,
Et plusieurs autres.

Quartier St - Louis

J. B. Lamoureux

Candidat du peuple

Les electeurs de ce quartier peuvent avoir en tout temps les informations dont ils ont besoin au comite,

150, rue Ontario Est

Telephone Est 2767.

Quartier St-Jacques

COMITE DE L'ECHEVIN

A. N. BRODEUR

300, rue Beaudry, coin Ste-Catherine

Telephone Bell Est 2307

Tous les renseignements nécessaires fournis avec plaisir aux électeurs.

Quartier Ste-Marie

M. Nap. Seguin, M.P.P.

a ouvert son comité au

CLUB LEMIEUX

Coin des rues Lafontaine et Iberville

Tous les electeurs du quartier sont invites a venir au comite.

QUARTIER ST-PAUL

LEx-Echevin Michael Judge

CANDIDAT

Une grande assemblee aura lieu Mercredi soir, a l'Hotel de Ville du Quartier St-Paul.

M. JUDGE a ouvert son comite rue de l'Eglise, magasin Nadon, Telephone Main 4573, ou l'on pourra s'adresser pour toutes informations.

Parmi les personnes qui ont signé le bulletin de présentation de M. Judge, on relève les noms suivants :

B. W. Higgins,
Albert Hinton
Charley Price,
Charley Madden
Jos. Cadieux
F. J. Hallett
S. Davidson
A. O. Hinton
F. G. White
A. D. Sanders
A.Giroux
James Russell
Maximin Vincent
E. Lemaitre
Jacques Ouellette
James Waterson
Henry Verrall
G. Provost
C. White
Etc., Etc. Etc.

Quartier Hochelaga

Dr. J. P. Marin

CANDIDAT

Le comité est ouvert dans les salles du Club Chenier, No 17, rue Rouville.

Les electeurs peuvent obtenir en tout temps les informations dont ils ont besoin.

SAYER pour ST-LAURENT

SI JE SUIS ELU, c'est mon intention de faire tous les efforts possibles pour obtenir les ameliorations suivantes :



1. Plus de pavages pour votre quartier.
2. Des sièges dans les tramways.
3. Des fontaines et des chalets de nécessité.
4. L'enfouissement des fils.
5. Des terrains de jeux et un bain pour le quartier.
6. L'abolition de la qualification fonciere pour les échevins.
7. L'amélioration des logements pour les classes ouvrières.

De plus si quelque électeur de ce quartier veut bien me suggerer quelque reforme ou quelque amélioration, je m'engage à en devenir le champion si elle est juste, raisonnable et nécessaire.

Avec ce programme je sollicite votre

VOTE et votre APPUI

TELEPHONE MAIN 7879

Salle de comite :

172, RUE BLEURY

Quelques portes plus bas que Dorchester.

CARNET D'UN IGNORANT

Les gros bonnets fourrés du Comité des Citoyens

Moi, à l'instar de mes amis de l'"Action Sociale", je me suis désintéressé des biens de ce monde, à tel point que je n'ai même plus le souci des questions d'administration municipale. Sous ce rapport, comme sous tant d'autres, hélas ! je suis, comme on dit en scholastique, d'une ignorance crasse. Mon ignorance n'a d'égale que celle des élèves de nos collèges classiques quand il se trouve en présence des choses pratiques de la vie. J'ignore le rouage administratif municipal, tout autant qu'un philosophe breveté ignore le fonctionnement d'une banque, et je ne suis pas plus au courant des roueries de nos échevins, qu'un rhétoricien est au courant de notre système politique. Ce n'est pas peu dire ! Aussi, suis-je singulièrement de l'avis des gros bonnets fourrés qui constituent ce qu'on a pompeusement appelé le Comité des Citoyens, lesquels gros bonnets fourrés sont consciencieusement persuadés que leurs concitoyens sont trop bêtes pour faire eux-mêmes le choix de leurs représentants à l'hôtel de ville et qu'il est de toute nécessité qu'ils soient dirigés dans ce choix.

Sans doute, il y a direction et direction, comme il y a dévôts et dévôts. Et l'abbé Perrier lui-même vous dira, sans prendre le souci de s'appuyer, cette fois, sur l'autorité de Garneau, que l'on peut diriger par un bon conseil, comme l'on peut diriger par de sottes et pedantes prétentions.

Les gros bonnets fourrés du Comité des Citoyens semblent préférer cette dernière manière de diriger le troupeau des électeurs. Encore un peu plus, et nous les entendrons dire avec l'urbanité qui distingue le parvenu, s'il lui arrive de reprendre contact avec la plèbe d'où il est sorti, ou avec l'ingéniosité d'un chevalier du plafond, chaque fois qu'il se trouve en présence d'un villebrequin, ou avec la mâle gravité d'un rédacteur de l'"Action Sociale", à l'heure où il médite un anathème à lancer à la face d'un partisan de la réforme scolaire : "Espèce d'idiots que vous êtes, sachez que, sans nous, vous ne sauriez voter décemment; et puisque nous vous avons convaincus une fois pour toutes, il y a deux ans, de votre incurable imbécilité, vous ne devez voter que sous notre direction et selon nos convictions; car, c'est les yeux fermés que vous devez voter !"

Et ne trouverez-vous pas, comme moi, qu'ils ont raison, les gros bonnets fourrés du Comité des Citoyens? Ne sont-ils pas mieux situés que vous et moi pour connaitre le sens moral et les qualités naturelles, surnaturelles, intellectuelles et physiques de tous les candidats ? Mieux que vous et moi, ils savent si tel candidat a une chapelle dans sa maison et si tel autre n'en a pas. Mieux que vous et moi, aussi, ils savent si tel candidat fera leur affaire plus que tel autre. Car, soyez-en bien convaincus, si les gros bonnets fourrés du Comité des Citoyens ont bénévolement pris en mains les intérêts des contribuables de la métropole canadienne, cela ne peut sûrement les empêcher de se rappeler en temps et lieux, leurs propres intérêts. Ils ne sont pas assez naïfs pour aller oublier, et ils sont trop rusés pour ignorer qu'il y a toujours quelque chose à gagner à s'occuper des affaires d'autrui en général, et de la moralité publique en particulier. Du moins, il n'y a rien à perdre, pas même l'estime de ses compatriotes. Et si, à ce jeu, on ne s'enrichit pas toujours, l'expérience démontre, à triple évidence que nul ne s'est jamais appauvri.

Entre temps, avouons que cette direction qui nous est donnée gratuitement par les gros bonnets fourrés du comité de la vertu civique—du comité des citoyens ai-je voulu dire—nous est à tous d'un secours aussi précieux qu'inestimable. (Si j'ouvre une parenthèse, c'est uniquement pour vous dire que je donne au mot inestimable la signification qu'il doit avoir appliqué au Comité des citoyens. Je ferme ma parenthèse.) Bornés que nous sommes, malgré le nombre prodigieux de nos collèges classiques,nos écoles techniques, notre monument national et notre belle prison de Bordeaux, il est certain que nous ne sommes ni assez intelligents, ni assez éclairés pour discerner les bons candidats d'entre les mauvais et pour faire un choix judicieux. Que serait-ce donc, dites-le moi, si notre province n'était pas à la tête du Dominion, comme l'a prouvé avec enthousiasme l'auteur enthousiaste, de ce livre dont le titre enthousiaste est cette enthousiaste exclamation : "Honneur à la province de Québec !" Aussi, nous faut-il le constant secours et le précieux concours de ces hommes absolument désintéressés des honneurs comme des biens de ce monde, de ceux-là dont les vertus se comptent par les cheveux perdus, qui se sont constitués en comité des citoyens, comme d'autres, jadis, se constituaient en comité du salut public !

Ne soyons ni ingrats, ni frondeurs. Votons selon la direction saine de ces hommes désintéressés. Ils savent, eux, du moins, quelle est la valeur morale, physique et intellectuelle de leurs candidats, si, nous, nous ne la savons pas. Et s'ils nous prédisent qu'un conseil municipal selon leur coeur et leur image aura une administration plus honnête que toute autre, pourquoi ne pas nous en rapporter entièrement à leur connaissance ? Ne nous avaient-ils pas prédits une ère de prospérité et d'actives améliorations avec la création d'un bureau de contrôle ? Avons-nous été déçus, oui ou non ?

Je ne m'arrêterai pas à mi-chemin. Je suis extrémiste, moi: encore un point de ressemblance de plus avec mes amis de l'"Action Sociale" ! Et vous savez si dans le chemin de ces extrémités, ces saintes gens sont parvenus loin ! Et comme je suis extrémiste, je demande que nous, électeurs et contribuables, nous déléguions tous nos pouvoirs aux impeccables et illustres personnages qui se sont constitués en Comité des citoyens. Aussi bien les laisser voter pour nous,puisque, pour être honnêtes, éclairées et vertueux,il nous faille voter selon leur bon plaisir et leur inoffensif caprice. Et puis, cela aura l'avantage de coûter moins cher au trésor municipal : les dépenses inévitables et excessives d'une élection seront supprimées du coup.

Il est vrai qu'on y perdra les flots d'éloquence des candidats, et que ces derniers n'auront plus l'occasion de faire leur propre apothéose; mais,que voulez-vous ? on ne peut pas tout avoir, comme disait ce brave curé de campagne.

Népomucène HEBARDOT.

—) o (—

LA QUESTION DU LATIN

Le latin apprend-il ou désapprend-il le français?

M. L. P. Claudel de la "Grande Revue" se prononce pour cette dernière thèse

M. Emile Faguet affirme que l'habitude du latin apprend à écrire en français.

"L'habitude du latin, dit-il, apprend à écrire en français, d'abord parce qu'on ne sait pas le sens même des mots français que quand on voit le sens qu'ils avaient en latin..., ensuite et surtout parce que l'habitude de mettre du français en latin et du latin en français force à réfléchir sur le sens des mots, à en voir l'exacte portée, la limite exacte, etc."

La vérité, répond M. P.-L. Claudel, dans la "Grande-Revue", c'est que le latin désapprend le français. Rappelons-nous les verbes intransitifs en latin, qui sont devenus transitifs en français, ou au rebours, les conjonctions qui appellent le subjonctif dans une langue et l'indicatif dans l'autre, etc. D'une manière générale, que de règles entièrement différentes, du latin au français ! Nous apprend-il, tout au moins, le sens des mots français? Il faudrait que le mot latin correspondit exactement pour le sens au mot français qu'il a formé, et cela est très rare. M. L.-P. Claudel n'en connait pas d'exemple parmi les substantifs abstraits. Ni la justice, ni la tempérance, ni la vertu, etc., ne sont pour nous ce que les Romains appelaient de ces noms. Cherchez dans les verbes ou dans les adjectifs : "grand, imbécile, imposer, comprendre," etc., ne traduisent pas les mots latins dont ils procèdent. Il n'est pas jusqu'aux substantifs les plus concrets, une "pierre", un "cheval", qui souvent ne viennent de mots latins dont le sens était moins étendu... Et c'est ainsi que M. L.-P. Claudel démontre "qu'en ce qui concerne la langue, pas plus pour le sens que pour leur liaison grammaticale, il n'est possible de rencontrer dans l'étude ou la connaissance du latin le premier intérêt que l'imagination de M. Faguet s'est présenté si vivement."

M. Faguet accorde un autre avantage à l'étude du latin, et qui consiste dans la précision de l'expression et la propriété des mots deux qualités qui nous viendraient uniquement de cette étude, par les exercices de traduction. C'est à voir, répond M. P.-L. Claudel.

Il examine le thème. Avant de traduire le texte, il faut le comprendre ; quand il est compris, reste à trouver les équivalents latins, et dans cette besogne le français ne joue plus aucun rôle. S'il en est ainsi, si la partie de l'exercice cesse au moment où la traduction commence, M. L.-P. Claudel se demande à quoi, pour le français, sert la traduction; et il répond "qu'elle ne sert à rien". Ce qui sert à quelque chose, c'est l'étude préalable du texte qui en fait comprendre le sens, et pour laquelle servira le dictionnaire français, et non le dictionnaire français-latin. Encore cette étude est-elle inutile avec le "thème du collège", phrases détachées exercice d'application des règles de grammaire, français plat et clair. Donc, "le thème latin n'a jamais produit aucun résultat français." Et M. L.-P. Claudel remarque : "Personne n'a eu, je pense, l'idée de prétendre le contraire, avant M. Faguet."

La version. Elle n'apprend pas le français, elle le désapprend. La traduction de latin en français passe d'abord par le "mot-à-mot", qui viole sans scrupule toutes les règles de notre langue. Par la puissance de l'habitude, expressions et constructions vicieuses se déposent dans la mémoire de l'écolier. Il est vrai que le passage du "mot-à-mot" au 'français" fera disparaitre les plus grossièrs et les plus apparentes. Mais il en est de subtiles, qui ne sont pas condamnées dans les grammaires. Longtemps elles ne furent pas commises; maintenant encore le peuple ne les fait jamais tant elles répugnent au génie de notre langue: c'est cette répugnance que le "mot-à-mot" nous enlève, et si bien que ces fautes sont parfois devenues des élégances "littéraires".

Et voici des exemples.

Traduisez ce mot-à-mot : "Quam primum tetigero bene moratan civitatem, in ea conquiescam" (Aussitôt que j'aurai touché une cité bien réglée quant aux moeurs, je me reposerai en elle) . "En elle !" Faute, qui de là est passée dans la traduction française, puis dans notre langue et dans nos romans. C'est par la règle absolue en français que les prénoms "toniques" ou "accentués" de la troisième personne, quels qu'en soient le genre ou le nombre, c'est-à-dire "lui" et "eux" toujours, "elle" et "elles" quand ils ne sont pas sujets, ne peuvent jamais représenter que des personnes ou des choses personnifiées. Jamais l'homme le plus ignorant ne dira : "Prenez garde à cette chaise : ne vous asseyez pas sur "elle"; il faut "lui" remettre un pied." M. P.-L. Claudel ne connait guère de romans de nos jours où cette faute ne soit commise plus d'une fois.

Vous lisez, dans des ouvrages connus, célèbres même, des phrases comme celle-ci : "De la mousse était sur les arbres", au lieu de : "Il y avait de la mousse sur les arbres". La singularité en est dans l'emploi à titre de sujet d'un mot déterminé par l'article partitif, et cette faute n'a qu'une origine possible, le latin, par la traduction littéraire. Traduisez : "cum pecunia in aerario esset" : "quand" ou "comme de l'argent était dans le trésor." Le latin, qui n'a pas d'article, ne distingue par aucun signe particulier l'emploi partitif.

Observation plus intéressante encore. Vaugelas, il y aura bientôt trois siècles, blâma comme un latinisme fort incorrect en français l'emploi de la préposition "chez", au lieu de "dans", avec le nom d'un auteur aux ouvrages de qui on renvoie. La faute ne se rencontre plus jusque vers la fin du dix-neuvième siècle. Elle a reparu de nos jours, et M. P.-L. Claudel accuse "la haute Université" de l'avoir ramenée : "Elle l'impose dans cet emploi, et corrige "dans" comme un solécisme." Dans les "Remarques sur la langue" de MM. Reimann et Benoist, qui furent deux latinistes éminents, se trouvent souvent des renvois à tel ou tel écrivain : jamais on n'y emploie "dans", mais toujours "chez". Voilà le solécisme. Le coupable ? Le latin, qui l'avait introduit dans Vaugelas, qui l'a fait reparaitre de nos jours—la traduction mot à mot de "apud".

Autre méfait de la version: elle conduit à l'abolition des idiotismes particuliers au français, des gallicismes.

Pourquoi l'expression si française: "Ne laisser pas de" devient-elle de plus en plus rare ? Parce que les locutions adverbiales "nihil minus" ou "nihil secus" ne peuvent se traduire en mot-à-mot par ce gallicisme, si l'on veut respecter les rapports des mots de la proposition; on les traduit donc par une locution adverbiale ou par un adverbe. Jamais, en traduisant du latin, vous n'aurez l'occasion de placer dans le mot-à-mot, et par suite dans le français, aucun de ces gallicismes d'usage courant: "De gaieté de coeur, avoir beau, entrer dans les sentiments de quelqu'un", etc. Ces pertes seraient encore bien plus considérables si la conversation ordinaire et la tradition ne réparaient au fur et à mesure qu'ils se produisent, les effets fâcheux du latin.

Record de M. Marcil

M. Geo. Marcil a siégé au Conseil de Ville durant près de deux ans.

A-t-il jamais proposé que les billets de tramways soient réduits à dix pour vingt-cinq cents ?

A-t-il tenté de faire limiter les dividendes de la Compagnie à six pour cent ?

A-t-il suggéré d'amender la charte à l'effet qu'un propriétaire ne puisse donner qu'un seul vote dans la ville?

A-t-il fait motion pour l'abolition de la qualification foncière ?

Qu'a-t-il fait pour la propreté des rues ?

Qu'a-t-il fait au sujet du pouvoir d'emprunt ?

Qu'a-t-il fait pour la taxe proportionnelle ?

Qu'a-t-il fait pour la construction d'un pont sur le St-Laurent ?

Rien, rien, rien.

C'était alors le temps d'agir, de faire des suggestions aux commissaires et de soumettre ses projets.

Aujourd'hui, M. Marcil distribue des promesses de tous côtés.

A-t-il jamais demandé que la charte fut amendée pour que la ville fut autorisée à contracter des emprunts jusqu'à concurrence de 25 p.c. de la valeur des immeubles imposables ?

Non.

A-t-il jamais voté contre la décision unanime du Conseil à l'effet de demander à la Législature que la charte fut amendée pour réduire le pouvoir d'emprunt de 15 à 12 pour cent ?

Non, il a voté pour.

A-t-il jamais suggéré ou proposé que la ville fut autorisé à contracter des emprunts pour construire ou aider à construire un pont destiné à relier la rive sud du fleuve St-Laurent à l'île de Montréal ?

Jamais.

Promettre est facile, mais ne suffit pas à gagner la confiance populaire, surtout quand on a eu dans le passé l'occasion de faire des efforts pour accomplir tout ce que l'on promet maintenant, et que l'on n'a rien fait.

1 ins.

LE DOCTEUR POISSANT

Dans le quartier Lafontaine

En paraphrasant le mot célèbre de Buffon, on pourrait dire du futur échevin du quartier Lafontaine : "L'oeuvre, c'est l'homme."

En effet, le Dr J.-C. Poissant est bien le fils de ses oeuvres. Parti du bas de l'échelle sociale, à force de travail, d'énergie, de volonté, il est arrivé, grâce à son sens pratique des affaires et à un jugement remarquable au succès que l'on sait.

C'est qu'il descend d'une de ces vieilles souches canadienne-françaises qui font l'honneur du pays, et dont il s'est plu, dans ses heures de loisir, à retracer l'origine. La belle généalogie qu'il vient de publier le prouve amplement.

Le docteur Poissant naquit à St-Edouard de Napierville, en 1860, de parents cultivateurs et fit ses études à la petite école de son village puis en 1876, à l'Ecole Normale Jacques-Cartier. En sortant de cette institution où il s'était distingué, non peut-être par un talent brillant mais par son application au travail et par les qualités qui devaient le faire reussir plus tard ; il dut travailler quelque temps avant de commencer ses études médicales. Enfin, à force de perseverance, il recevait son diplome de medecin, en 1885, de l'Université Victoria. Entre temps, il s'était marié, et il alla s'établir à Champlain, N.Y. où il pratiqua son art huit ans, pendant lesquels il économisa l'argent necessaire pour aller à Paris parfaire ses études médicales.

Il séjourna deux ans dans la capitale française et y suivit les cours des célébrités médicales de l'Europe.

De retour au pays, il se fixa au coin des rues St-André et Ontario où pendant quatorze ans, il se dévoua à sa clientèle croissante, tenant un hôpital hautement apprecié.

Avec le succès, la fortune était venue; son esprit des affaires, le flair qu'il avait dans ses transactions immobilières en firent un des grands propriétaires du quartier.

Ses interêts immobiliers lui firent suivre de plus en plus les affaires municipales. Le quartier Lafontaine bénéficia plus d'une fois de son intervention, notamment lors du percement de la rue Montcalm à la rue Sherbrooke. L'an dernier, il fut l'un des délegués à Québec dans la question des tramways. Ses nombreux amis et tous les esprits sérieux remarquèrent son civisme éclaire et les aptitudes remarquables qu'il montrait à solutionner les problèmes les plus difficiles.

C'est la raison d'être du mouvement qui le pousse aujourd'hui à l'hotel de ville.

Ceux qui le supportent, et ils sont nombreux, ont le ferme espoir qu'il siegera bientôt à l'hôtel de ville pour la plus grande prospérité du quartier Lafontaine et de la ville en general.

1.—ins.

Ville de Maisonneuve

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est par les présentes donné: 1o Qu'un rôle de cotisation a été préparé par le soussigné, répartissant le coût total à imposer pour le paiement des trottoirs permanents contruits dans les rues ou parties de rues suivantes, savoir :—

NOTRE-DAME—1o. Entre terre Morgan et rue Wm. David, côté nord ; 2o. de Wm . David à Bennett, côte nord; 3o. Entre 3ème et 2ème Avenue, côté nord.

SAINTE-CATHERINE—1o. Entre 5e et 4ème Avenue, côté nord; 2o. entre 5ème Avenue et Aird, côté nord ; 3o. Entre Bennett et Wm. David, côté nord; 4o. Entre Desjardins et Pie IX, côté sud; 5o Entre Lasalle et Létourneux, côté sud.

ADAM—1o. De 3ème à 5ème Avenue, côté nord; 2o. Entre Bennett et Aird, côté nord; 3o. Entre William David et Bennett, côté nord; 4o. Entre 5ème Avenue et Aird, côté sud; 5o. Entre Ave Aird et ferme Morgan, côté sud.

LAFONTAINE—1o. De 2ème à 4ème Avenue; côté nord; 2o. Entre Desjardins et Lasalle, côté nord; 3o. De 2ème à 3ème Avenue, côté sud ; 4o. Entre Bennett et Wm. David, côté sud.

ONTARIO—1o. Entre Lasalle et Letourneux, côté sud; 2o. De Lasalle à Desjardins, côté nord; 3o. Entre Lasalle et Desjardins, côté nord.

3ème AVENUE—De Notre-Dame à Ste-Catherine, côté est.

4ème AVENUE—1o Entre Adam et Lafontaine, côté est; 2o Entre Adam et Lafontaine, côté Ouest.

5ème AVENUE—1o. De Ste-Catherine à Adam, côté ouest; 2o. De Adam à Lafontaine, côté est; 3o. De Ste-Catherine à Adam, côté est.

BENNETT--De Ste-Catherine à Lafontaine, côté ouest.

WILLIAM-DAVID—De Ste-Catherine à Adam, côté ouest.

LETOURNEUX—1o. De Lafontaine à Ontario, côté est; 2o. De Lafontaine à Ontario, côté ouest.

LASALLE—1o. De Notre-Dame à Ste-Catherine, côté est; 2o. De Adam à Ontario, côté est; 3o. De Ste-Catherine à Adam, côté ouest; 4o. De Lafontaine à chemin de fer, côté ouest.

DESJARDINS—1o. De Notre-Dame à Ste-Catherine, côté ouest; 2o. De Lafontaine à Ontario, côté est; 3o. De Ontario à chemin de fer, côté est.

2o. Que ledit rôle a été signé par moi et est déposé dans mon bureau pour l'examen des parties intéressées, durant trente jours à compter de ce jour.

3o. Qu'après l'expiration dudit délai de trente jours, savoir: le huit février prochain (1912) à 8.30 hrs p.m., dans la salle du Conseil, ce dernier examinera, corrigera et homologuera ledit rôle qui deviendra alors en force.

4o. Que le Secrétaire-Trésorier de la ville de Maisonneuve enverra alors à chaque contribuable dont le nom apparait audit rôle, son compte pour le premier paiement de ladite cotisation, par lettre enregistrée, et à partir de quinze jours de l'envoi de cette lettre enregistrée, le compte pour le premier paiement de la cotisation portera intérêt au taux de six pour cent (6 p.c.) par an et sera recouvrable en justice de la manière ordinaire.

Donné à Maisonneuve ce neuvième jour du mois de janvier mil neuf cent douze.

(Signé) M. G. ECREMENT,
Sec.-Trés. de la
Ville de Maisonneuve.

Livres à vendre

A vendre à prix raisonnable "Les Conférences de Lacordaire", en cinq volumes. Aussi dix volumes de "Modern Eloquence", superbement reliés.

S'adresser à

BOITE 2020

Bureau de Poste,
Montréal.

1—j.n.o.

"JACKSON"



Aucune Cote trop Raide.

Aucun sable trop Profond.

LA COMPARAISON DEMONTRE MIEUX LA VALEUR DE CES VOITURES.

Le propriétaire d'une automobile "JACKSON" ignore les tempêtes de neige et les avaries du froid.

La "JACKSON" de la maison Robert & Robert, n'a cessé de marcher ces jours derniers comme plusieurs personnes en ont fait la remarque.

Ce fait, parle par lui-même.

ROBERT & ROBERT, 73 rue St-Denis,

Tél. Est 3901, le jour. Tél. Est 4264, le soir.

SEULS DISTRIBUTEURS POUR LA PROVINCE DE QUEBEC.

RESTAURANT

BLONDIN & CORBEIL

Coin Ste-Catherine et Visitation

Entrée privée :

300, RUE VISITATION

Meilleur repas a 35c.

Pour hommes d'affaires :

Diner de 11.30 à 3 hrs
Souper de 5.30 à 8 hrs

Lunch counter, toute la journée.

Liqueurs servies à la table au prix régulier.

EKERS'

Il n'y a qu'une boisson satisfaisante et c'est la

Bohemian

Tout le monde dit qu'elle est aussi parfaite qu'une bière peut l'être

LAGER

Absolument un produit de Montréal

The National Breweries Ltd.



Regal

Epelez-le à rebours.

Téléphonez pour avoir de la

REGAL

L'orge la plus riche, le meilleur houblon, l'eau la plus pure, en font la meilleure lager pour fortifier le corps et conserver la santé. La lager favorite, à juste titre, du Canada est la

REGAL

Hamilton Brewing Association, Limited

HAMILTON

GEO. SORGIUS,

AGENT DE LA REGAL A MONTREAL

Tel. Est 1194. 35, Rue Rivard.

Teinturerie et Nettoyage

Avez-vous quelque chose à faire teindre ou nettoyer ? Adressez-vous : The Canadian Dyeing and Cleaning Co., 186 St-Philippe, St-Henri. Tout ouvrage garanti. 50—12ins

HOTEL "LE RELAIS"

82 rue BERRI. Tél. MAIN 5814

En face de la Gare Viger. Chambres spacieuses de 50c à $2.00. Repas 35c.

Nap. GEOFFROY, Prop.

45—1 an.

VOTEZ pour

E. Napoléon Hébert

CANDIDAT DU PEUPLE

pour le Quartier Notre-Dame-de-Graces

LA GARANTIE DU CONSOMMATEUR

¶ Il se vend, sous le nom de Cognac, des Eaux-de-Vie de grains très communes, cuisinées avec art, aromatisées à l'aide d'essences artificielles et fort dangereuses pour la santé.

LE COGNAC

MARTELL

est le type du fin Cognac, pur jus de raisins de la Charente, distillé et conditionné suivant les procédés qui ont fait la réputation du bon Cognac, et dont la qualité supérieure a fait depuis plus de deux siècles les délices des gourmets.

EN VENTE CHEZ LES PRINCIPAUX MARCHANDS DE VIN.

Flaubert et la bêtise humaine

Quand Flaubert eut décidé d'écrire l'extraordinaire roman qui devait s'appeler "Bouvard et Pécuchet", il plongea courageusement dans le gouffre de la bêtise humaine, d'où il rapporta un jour les sombres et lamentables trésors. Il avait d'abord songé à ranger ses découvertes sous la forme d'un "Dictionnaire des idées reçues", dont il a, en effet, laissé une esquisse, et où la bêtise coudoierait la méchanceté, qui étalerait l'ironique triomphe de la médiocrité sur le génie, immolerait les grands hommes aux imbéciles, les martyrs aux bourreaux, serait comme l'apologie de la canaillerie humaine sous toutes ses faces. On aurait trouvé là "tout ce qu'il faut dire en société pour être un homme convenable et aimable", c'est-à-dire sans idéal, sans générosité, sans esprit, approbateur de tous les succès, dénigreur de tous les désintéressements, admirateur de toutes les sottises, de toutes les bassesses en même temps que de toutes les calinotades, de toutes les jocrisseries, car Flaubert, homme d'un coeur aussi admirable que l'intelligence, ne séparait pas la stupidité de la méchanceté. Comme il vivait loin du monde c'est dans les livres qu'il espérait surtout faire sa moisson d'horreurs. Il en lut près de quinze cents, sans compter tous ceux que des amis dévoués dépouillaient pour lui. Peu à peu, cependant, l'idée se dédoubla, et après l'avoir longtemps portée dans sa tête, il voulut en tirer à la fois une oeuvre philosophique, le "Dictionnaire" et un roman "Bouvard et Pécuchet", que la mort lui permit seul d'achever, ou presque: le "Dictionnaire", demeuré sous la forme de plan ne contient que quelques pages définitives, que l'on a retrouvées dans un amas formidable de documents.

On se souvient des dernières lignes du roman, de l'ébauche du dernier chapitre :

"Ainsi tout leur a craqué dans la main.

—Ils n'ont plus aucun intérêt dans la vie.

—Bonne idée nourrie en secret par chacun d'eux. Ils se la dissimulent. De temps à autre ils sourient quand elle leur vient, puis enfin se la communiquent simultanément : "Copier comme autrefois." Et ils copient scrupuleusement dans les livres qu'ils avaient lus et mal compris toutes les absurdités qu'ils avaient choisies comme principes directeurs de leur conduite ou qui les avaient séduits par leur platitude ou leur incongruité. L'édition Conard, dont la publication s'achève, donne un choix, rien qu'un choix malheureusement, parmi les âneries qui séduisent les deux bonshommes. C'est un formidable sottisier, dont chaque sottise est signée d'un nom souvent illustre.

La phrase suivante de Raspail est un modèle d'ânerie : "La maladie des pommes de terre a pour cause le désastre de Monville. Le météore a plutôt agi dans les vallées, il a soustrait le calorique. C'est l'effet d'un refroidissement subit." Voici de la philosophie providentielle. Fénelon dit : "L'eau est faite pour soutenir ces prodigieux édifices flottants que l'on appelle des vaisseaux." Bernardin de Saint-Pierre ajoute modestement : "Les puces se jettent, partout où elles sont, sur les couleurs blanches. Cet instinct leur a été donné pour que nous puissions les attraper plus aisément." Et encore : "Le melon a été divisé en tranches par la nature afin d'être mangé en famille ; la citrouille, étant plus grosse, peut être mangée avec les voisins." Gaume dit: "Je remarque sur les poissons que c'est une merveille qu'ils puissent naître et vivre dans l'eau de la mer, qui est salée, et que leur race ne soit pas anéantie depuis longtemps." Voici de la jocrisserie pure et simple. Napoléon III a dit dans une proclamation : "La richesse d'un pays dépend de la prospérité générale." Damirou, dans son cours de philosophie : "Nul doute que les hommes extraordinaires en quelque genre que ce soit, ne doivent une bonne partie de leurs succès aux qualités supérieures dont leur organisation est douée." Le Havin constate : "Sitôt qu'un Français a passé la frontière, il entre sur le territoire étranger." Et Gaillardet : "Les édifices humains ne conservent leur solidité qu'autant qu'ils restent sur leurs bases." Alfred Michiels s'écrie : "Homme heureux qui a obtenu la gloire pendant sa vie, le seul moment où l'on puisse en jouir." Adrien Marx est inquiet : "En admettant que l'hippophagie devienne générale et que les estomacs les plus délicats s'en accommodent, trouvera-t-on assez de coursiers pour défrayer nos tables ?" Ponsard hoche la tête : "Je trouverais mauvais qu'une fille peu sage vécut avec un homme avant le mariage." La haine religieuse, politique ou littéraire, a souvent inclus à la sottise les plus beaux esprits. Chateaubriand dit de Napoléon : "C'est, en effet, un grand gagneur de batailles; mais hors la le moindre général est plus habile que lui." Et il ajoute : "On a cru qu'il avait perfectionné l'art de la guerre, et il est certain qu'il l'a fait rétrograder jusqu'à l'enfance de l'art." Bossuet a traité Molière d'"infâme histrion" et veuillot, quand il n'appelle pas Byron un être digne du bagne, le trouve "un peu bête."

Lamartine écrit tranquillement: "Rabelais, ce boueux de l'humanité", et La Harpe disait d'un ton protecteur : "Shakespeare lui-même, tout grossier qu'il était, n'était pas sans lecture et sans connaissance." Il y a des phrases d'un comique tout simple, tout bénévole : "Une femme de genie, dit une femme inconnue, qui en avait certainement, porte ses entrailles dans sa tête". Feuillet abonde en cocasseries : "Un vieillard honnête qui digère paisiblement au coucher du soleil. Quel ravissant tableau !" Le mepris de la poésie fait dire à Sarcey cette chose extraordinairement burlesque : "L'alexandrin parle des vertus et des vices avec toute l'autorité convenable, c'est son vrai langage. Sous la main de Molière, il se brisait, il s'assouplissait pour suivre les detours de la conversation. On eût dit le gendarme qui, vautré dans son ménage, débarbouille ses enfants et leur trempe la soupe." Citons encore cette suite baroque de métaphores due à Mermillod, évêque de Genève : "Mesdames, dans la marche de la société chrétienne, sur le railway du monde, la femme c'est la goutte d'eau dont l'influence magnétique, vivifiée et purifiée par le feu de l'Esprit-Saint, communique aussi le mouvement au convoi social sous son impulsion bienfaisante; il court sur la voie du progrès et s'avance vers les doctrines éternelles. Mais si, au lieu de fournir la goutte d'eau de la bénédiction divine, la femme apporte la pierre du déraillement, il se produit d'affreuses catastrophes."

Ces sottises, qui nous amusent, délectaient aussi Flaubert qui y prenait un amer plaisir. Les années pendant lesquelles il médita, documenta et écrivit "Bouvard et Pécuchet" avaient pourtant été très fâcheuses pour lui et avaient révolutionné sa vie privée, mais il demeura ferme dans son dessein et acheva avec sérénité son livre écrasant. La bêtise éclatante, si l'on peut dire, est rare; le plus souvent elle est morne, elle est attristante. Flaubert pliait les épaules. Il écrivait à Mme Roger des Genettes : "Me voilà à la partie la plus rude (et qui peut être plus haute) de mon infernal bouquin, c'est-à-dire à la méthaphysique ! Faire rire avec la théorie des idées innées ! Enfin, j'espère au commencement de septembre n'avoir plus que deux chapitres. Mais je suis encore loin de la terminaison totale."

Le mois suivant, en octobre 1879, il mande à Maupassant : "Ma "religion" (la partie du livre concernant la religion) m'exténue. J'ai peur d'être terminé moi-même avant la terminaison de mon roman." L'année suivante, il n'était plus. "Bouvard et Pécuchet" nous amuse (avec tout ce que je mets de profond dans le mot) autant que "Don Quichotte" amusait nos ancêtres et amuse encore beaucoup de nos contemporains. C'est peut-être le livre par excellence.

Rémy de GOURMONT.

OPINIONS

Dans la "Revue" de Paris, M. Onésime Reclus publie une étude sur le protestantisme. Il rappelle l'ancienne valeur morale des protestants: rectitude de vie, discipline, probité, esprit de famille, ils avaient toutes les vertus ; ils étaient le sel de la France. Ils communiquaient avec l'étranger, plus que ne le faisait le reste de la nation; ils avaient ainsi la connaissance des langues et une instruction plus vaste, qui les armait mieux pour les combats de la vie.

Mais aujourd'hui la prospérité les a gâtés ; ils se sont enfoncés dans les magnas de la ratiocination, de la politique et de la finance." Ils ont délaissé la vieille foi et l'autorité.

"Ils sont eux-mêmes, dit Reclus, les artisans de leur déchéance, puisque, ne pouvant servir à la fois deux maîtres Dieu et Mamon—c'est ainsi que leur livre s'exprime — ils ont choisi Mamon, c'est-à-dire l'or, le luxe, la puissance, tout le train du monde ; puisqu'ils n'ont point gardé les vertus hautaines qui furent les leurs aux siècles de la proscription, l'énergie, le dévouement, la fraternité, l'honnêteté sévère, même sèche et chagrine, l'horreur du mensonge; puisque les arrière-neveux d'Agrippa d'Auvigné recroquevillent toujours plus l'idéal en arrivisme !

Et l'écrivain rappelle le prosélytisme manifesté, ces années dernières, par quelques hommes sincères, qui gardent les vieilles traditions du protestantisme.

Ce témoignage d'Onésime Reclus est à lire :

"Des dirigeants tellement pénétrés de "michelétisme", de "quinétisme", d'"hugotisme", de "garibaldisme", d'"intellectualisme", de libre pensée (ou soi-disant telle), d'incompréhension de l'histoire qu'ils en sont enfantins; la prêtrophobie prise dans son sens le plus étroit, la haine et l'horreur du prêtre catholique seul, comme si pasteurs, évangelistes, colporteurs bibliques, rabbins, muftis, et "tutti quanti", n'étaient pas aussi des prêtres; l'éclatante prospérité des nations en presque totalité ou en grande majorité protestantes attribuées uniquement à leur protestantisme sans aucun égard au milieu, au climat, au sol, à la jeunesse ou à la vieillesse du peuple, à l'étoile bénigne ou maligne; le fabuleux triomphe de Bismarck; le parlementarisme anglais, le libre-échange anglais et le "make-money" anglais devenus les trois grandes religions non révélées ; et, comme conclusion naturelle au spectacle du monde moderne : "Comment ne préféreriez-vous pas à votre pauvre catholicisme caduc cette Réforme qui a fait les Anglais si riches, les Hollandais si patients et tenaces, les Allemands si savants, les Scandinaves si vertueux et les Yankees si puissants ?"

"C'en était assez, semblait-il, pour donner au protestantisme une poussée prodigieuse.

"Mais comme les Français n'ont pas l'âme religieuse, mystique, préoccupée de l'au-delà, le travail des évangelistes n'a jusqu'à ce jour huguenotisé que de rares familles."

—) o (—

La vie féministe

Une tournée de propagande

Mlle Belle, agrégée des lettres, trésorière de l'Union française pour le suffrage des femmes, a fait récemment, en province, une série de conférences sur : "les Progrès du mouvement suffragiste dans le monde."

A Poitiers, Angoulême, à Bayonne, à Pau et à Toulouse des milliers d'auditeurs ont applaudi à l'exposé rempli de faits, de chiffres et d'idées originales de la distinguée conférencière, qui a réussi à provoquer dans ces régions, un mouvement d'opinion, dont le premier résultat fut de donner naissance à quelques groupements suffragistes.

"Malgré les apparences, a déclaré l'aimable trésorière de l'Union, on peut affirmer que l'opinion publique, en France, est virtuellement acquise à l'idée du suffrage des femmes, surtout en matière municipale."

LES DROITS DE LA FEMME

Sous ce titre, Mme Marguerite Martin vient de faire paraître un livre des plus utiles à la cause féministe.

Ce livre, Mme Martin le dédie à sa fille. Dans son avant-propos elle s'adresse à cette dernière et lui dit: "Il dépend de toi d'être la femme que j'aurais aimé être et que je n'ai pas été, parce que mes forces m'ont trahie parfois, mais aussi parce que j'appartiens à une autre génération que la tienne. Sois une autre moi-même, mais un autre moi-même plus parfait, plus affranchi, puisque mes mes efforts t'auront préparé la route, sois le papillon dont je suis la chrysalide."

LES FEMMES ET LA LEGION D'HONNEUR.

Mlle Malmanche, inspectrice générale et fondatrice de l'enseignement commercial en France pour les jeunes filles, vient d'être faite officier de la Légion d'honneur. Le féminisme doit une grande reconnaissance à Mlle Malmanche, puisque c'est à son initiative que l'on doit les premières femmes comptables, caissières, employés de bureau, qu'elle leur ouvrit ainsi les portes des grandes institutions privées et de l'administration publique. Ce faisant, elle a prouvé l'aptitude des femmes à des travaux qui, jusque-là, restaient l'apanage exclusif des hommes.

La Légion d'honneur compte maintenant deux femmes officiers : Mlle Malmanche et Mme Kergomard, présidente de la Section d'Education au Conseil national.

LES FEMMES A L'UNIVERSITE.

L'Université de Leipzig vient de nommer au poste de professeur adjoint de physique Mlle Gertrude-Jeanne Wocker, docteur en philosophie de l'Université de Berne. C'est la première fois qu'en Allemagne une femme est appelée à une chaire universitaire. L'an dernier, la comtesse Van de Landernaden reçut le titre de professeur de l'Université de Bonn, mais les autorités prussiennes s'opposèrent à sa nomination de professeur à une chaire de zoologie. Mlle Wocker est d'origine suise, elle a trente-trois ans et sera de beaucoup le plus jeune professeur de l'Université.

LES FEMMES ET LA POLICE.

De plus en plus, en Allemagne le directeur de la police fait appel aux femmes. De grandes villes, comme Berlin, Francfort, Dresde, Hambourg, ont des femmes attachées à leur administration. Le féminisme allemand est heureux de cette mesure, il fait des réserves toutefois sur ce qui est de leur entrée dans le service des moeurs. La présence de la femme dans ce service leur semble être presque la consécration d'une institution qu'elles combattent au contraire.

LES FEMMES ET LES DROITS POLITIQUES.

Les femmes de Californie viennent de remporter une victoire décisive

Elles sont désormais électeurs et éligibles dans les mêmes conditions que les hommes.

La question du vote féminin a fait un grand pas. Actuellement, six Etats de l'Amérique du Nord ont accordé aux femmes le droit de vote.

—) o (—

AVIS

Avis est par les présentes donné que la "Young Men's Christian Association" de Montréal demandera à la présente session de la Législature de la Province de Québec une loi pour amender sa Charte 51-52 Victoria, chap. 57, déclarant ses propriétés exemptes de taxes, excepté pour des impositions spéciales.

BROWN, MONTGOMERY & McMICHAEL, Avocat des réquérants.

2—4 ins.

AVIS

Avis est donné au public qu'en vertu de la première partie du chapitre 79 des Statuts revisés du Canada,1906 désigné "Loi des compagnies" il a été délivré, sous le sceau du Secrétaire d'Etat du Canada, des lettres patentes en date du 19e jour de décembre 1911, constituant en corporation Alfred Girard, protonotaire, Edouard Rivard Dufresne, notaire, Léon George Balcer et Henri Arthur Raymond Lafleur, banquiers, Joseph Hector Ludovic Pelletier, comptable, et Hector Roannès Bisaillon, avocat, tous de la cité de Montréal, dans la province de Québec, pour les fins suivantes :— (a) Manufacturer, acheter, vendre et faire le commerce de toutes sortes d'explosifs et de munitions de tous genres et de toute composition et des articles employés dans leur fabrication et de tous leurs produits, et de tous articles composés en tout ou en partie de ces matières, et de tous matériaux, substances, appareils et choses nécessaires ou se rattachant à la fabrication, préparation, adaptation, usage, tir ou travail des explosifs et munitions, ou de leur emballage, emmagasinage, transport ou disposition; (b) Exercer l'industrie de fabricants et commerçants de bouches à feu, armes portatives et armes à feu et de toutes leurs parties garnitures et accessoires de toutes sortes de matériaux, machineries ou appareils nécessaires ou utiles à la production de ces articles ; (c) Manufacturer soit en tout ou en partie les effets, substances, machinerie, outils, articles, appareils ou choses dans la manufacture ou procédé de manufacture desquels l'outillage, la machinerie ou la propriété de la compagnie pourra de temps à autre être applicable ou utile ; (d) Acheter, prendre à bail ou en échange, ou autrement acquérir toute propriété mobilière ou immobilière, y compris les terres, terrains, maisons, concessions forestières, usines, outillage, machinerie, droits hydrauliques et autres, licences, privilèges, droits d'auteur, marques de commerce, inventions, fonds et effets employés dans l'industrie ci-dessus, ou appartenant à cette industrie ; (e) Prospecter, ouvrir, explorer, développer, travailler, améliorer, entretenir et gérer des mines d'or d'argent, de cuivre, de houille, de fer et autres, des minérais et dépôts et propriétés, et fouiller, sortir, broyer, laver, fondre, analyser, réduire et malgamer et autrement traiter les minerais, métaux et minéraux, qu'ils soient complexes, réfractaires ou ordinaires et qu'ils appartiennent ou non à la compagnie, et les rendre marchands, et les vendre ou autrement en disposer ou d'une partie d'iceux ou de tout intérêt en iceux ; (f) Construire, entretenir et exploiter la propriété de la compagnie, les travaux et tramways, les lignes de télégraphe et de téléphone, les ponts, réservoirs, flumes, barrages et autres travaux et commodités qui sembleront propres à atteindre directement ou indirectement les objets de la compagnie ; (g) Construire, acquérir, posséder, gérer, affréter, exploiter, noliser et louer, toutes sortes de vaisseaux à vapeur et à voiles, bateaux, remorqueurs, et barges et autres vaisseaux, quais, docks, élévateurs, entrepôts, hangars à marchandises et autres bâtiments nécessaires ou convenables aux fins de la compagnie; (h) Construire ou acquérir par bail, achat ou autrement disposer de toute eau, chute d'eau, force de vapeur, électrique, pneumatique, hydraulique et autre, et produire, créer, développer, acquérir par bail ou autrement, et contrôler et généralement disposer et utiliser, vendre, arrenter ou autrement disposer de toute eau, force hydraulique, à vapeur, électrique, pneumatique et autre, pour toutes fins auxquelles cette force pourrait être adaptée, pourvu toutefois que si les droits, privilèges et pouvoirs conférés à la compagnie dans le present paragraphe d'acquérir, utiliser et disposer de la force électrique, hydraulique, pneumatique ou autre sont exercés au delà de la propriété de la compagnie, ils seront subordonnés aux statuts et règlements provinciaux et municipaux à cet égard ; (i) Acquérir par concessions, achat, licence ou échange, et utiliser et travailler ou autrement faire valoir tout brevet ou droits de brevet, brevets d'invention, licences, procédés secrets, marques de commerce, dessins industriels ou autres droits et privilèges que les directeurs jugeront désirables pour les fins de la compagnie; (j) Acquérir le bénéfice, et exploiter et développer tous contrats ou entreprises qu'il sera jugé opportun d'acquérir ou d'adopter pour la vente ou l'agence de tous matériaux reliés au commerce de la compagnie, manufacturés, ou non, tout tel contrat au sujet de la vente, importation, ou fabrication des materiaux qui seront jugés avantageux dans les intérêts de la compagnie ; (k) Acheter ou autrement acquerir ou entreprendre les affaires, propriété, biens ou engagements de toute personne, société, ou compagnie engagée dans une industrie dont les objets sont semblables en tout ou en partie à ceux de la compagnie, ou en possession de propriété propre aux fins de la compagnie ; (l) Emettre des actions acquittées, obligations ou débentures en paiement complet ou partiel de toute propriété mobilière ou immobilière, droits, réclamations, privilèges, concessions ou autres avantages ou pour services rendus ou matériaux fournis que la compagnie pourra légalement acquérir et aussi émettre des actions acquittées, obligations ou autres valeurs en paiement complet ou partiel ou en échange pour des actions, obligations, débentures ou autres valeurs de toute autre compagnie engagée dans une industrie semblable en tout ou en partie à celle de la présente compagnie ; (m) Former, promouvoir, et établir toute autre compagnie ou partiellement semblables à ceux de la présente compagnie, et souscrire, et prendre, acquérir, détenir, vendre ou autrement disposer des parts ou débentures, obligations ou valeurs de toute telle compagnie ou compagnies, et garantir le paiement de toutes valeurs émises par toute telle compagnie; (n) Acheter, acquérir, détenir et posséder le capital-actions, obligations ou autres valeurs de toute autre compagnie, corporation ou individu exerçant ou engagé dans une industrie que la présente compagnie est autorisée à exercer ou entreprendre, et accepter, acquérir, détenir et disposer de parts ou autres valeurs di toute compagnie émises à la compagnie pour travail fait ou matériel fourni; et acquérir, détenir et autrement disposer de ces parts, obligations, ou autres valeurs, nonobstant les dispositions de l'article 44 de la "Loi des compagnies" ; (o) Se fusionner avec toute autre compagnie dont les objets sont en tout ou en partie semblables à ceux de la présente compagnie; (p) Conclure des conventions au sujet du partage des profits, la fusion des intérêts, la coopération, les concessions réciproques ou autrement avec toute personne, personnes, maison ou compagnie exerçant ou engagée ou sur le point d'exercer une industrie ou transaction que la présente compagnie est autorisée à exercer ou entreprendre, ou se fusionner avec toute compagnie semblable; (q) Lever et aider à lever des fonds et aider au moyen de bonis, prêt, promesse, endossement, garantie d'obligations, débentures ou autrement, valeurs ou autrement, toute autre compagnie ou corporation, et garantir l'exécution de contrats par toute telle personne ou personnes avec lesquelles la compagnie aurait des relations d'affaires ; (r) Placer les deniers de la compagnie qui ne sont pas immédiatement requis de la manière qui sera décidée de temps à autre; (s) Distribuer en nature ou autrement, selon qu'il aura été décidé tous biens de la compagnie entre ses membres, et en particulier les actions obligations, débentures ou autres valeurs de toute compagnie ou compagnies qui pourrait prendre ou acquérir la totalité ou une partie des biens ou engagements de la présente compagnie ; (t) Vendre, arrenter, échanger ou autrement disposer de la totalité ou d'une partie des biens de la compagnie à une même époque ou de temps à autre selon que la compagnie le jugera à propos et pour la compensation et aux termes et conditions qui seront agréés ; (u) Conclure tout arrangement avec tout gouvernement ou autorité fédérale, provinciale, municipale, locale ou autre qui seront jugés avantageux aux fins de la compagnie, et obtenir de tout tel gouvernement ou autorité, les droits, privilèges et concessions qu'il sera désirable d'obtenir, et exécuter, exercer et accomplir tous tels arrangements, droits, privilèges et concessions; (v) Faire des dons et souscrire à tout objet de nature à favoriser les intérêts de la compagnie, et créer et contribuer à des fonds de pension et autres projets pour le bénéfice des femmes, veuves, et enfants ou les dépendants de toutes telles personnes, et souscrire ou se rendre garants pour tout objet de bienfaisance ou public; (w) Faire tous les actes et choses propres à atteindre les objets susdits, ou s'y rattachant, et exercer toute industrie manufacturière ou autrement reliée aux fins énumérées plus haut et que la compagnie jugera propre à augmenter la valeur de ses propriétés, et droits ou à les rendre profitables; (x) L'interprétation d'un paragraphe quelconque de la présente ne sera ni limitée ni restreinte par induction ou déduction de tout autre paragraphe. La compagnie exercera son industrie par tout le Canada et ailleurs sous le nom de "Industrial and Explosives Company, Limited," avec un capital-actions de six cent mille dollars, divisé en 6,000 actions de cent dollars chacune, et le principal lieu d'affaires de la dite compagnie sera en la cité de Montréal, dans la province de Québec.

Daté du bureau du Secrétaire d'Etat du Canada, ce 22e jour de décembre 1911.

Thomas MULVEY,
Sous-secrétaire d'Etat.

BISAILLON & BROSSARD, Avocats des réquérants.

1—4 ins.

AVIS

Avis est par les présentes donné que la première partie du chapitre 79 des Statuts revisés du Canada, 1906 désigné "Loi des compagnies", des lettres patentes ont été émises sous le sceau du Secrétaire d'Etat du Canada, en date du 28e jour de décembre, 1911, constituant en corporation Georges Hodge, Thomas Gordon Hodge, Charles Langlois et John Alexander Gunn, marchands, et Lawrence Macfarlane, avocat, tous de la Cité de Montréal, dans la province de Québec, pour les fins suivantes, savoir :— (a) Faire les affaires comme négociants et exportateurs de beurre et de fromage, et comme marchands de viandes et de provisions, comme emboîteurs et comme fabricants de conserves ; acheter, vendre, négocier les bestiaux, les huiles, les viandes, les poissons, les volailles, le gibier les épices, les grains, les fruits, les produits de la ferme et les laitages et toutes sortes de produits nutritifs et faire affaires comme entreposeurs dans les diverses branches de ce commerce ; (b) Demander et acquérir à n'importe quelle condition des brevets d'invention, droits de patentes, procédés, concessions, licences, marques de commerce, droits réservés, ou tout autre privilège ou protection de pareille nature ayant rapport à toute matière, article ou sujet de fabrication ou utile aux affaires de la compagnie et les appliquer par la fabrication ou la main d'oeuvre ou en accordant des licences au sujet de ces choses ou autrement ; (c) Acheter ou autrement acquérir, ou entreprendre en tout ou en partie les affaires, les propriétés, l'actif ou le passif de toute personne, association ou compagnie faisant des affaires dans un but similaire en tout ou en partie à ceux de la compagnie, ou possesseur de propriétés convenables et propres aux fins de la compagnie; (d) Emettre des parts payées, obligations ou débentures pour le paiement en entier ou en partie de toute propriété, réelle ou personnelle, droits, réclamations, privilèges, concessions ou autres avantages que la compagnie pourrait légalement acquérir, et aussi émettre telles parts entièrement payées, obligations ou autres sécurités de toute autre compagnie faisant des affaires similaires en tout ou en partie aux affaires de cette compagnie ou en dérivant ; (e) Acheter, acquérir, détenir et posséder des parts du capital-stock, obligations et autres sécurités de toute autre compagnie, corporation ou personne faisant affaires ou engagée dans les mêmes affaires que cette compagnie a le pouvoir de faire ou dans lesquelles elle peut s'engager; et acquérir, détenir ou autrement disposer de telles parts, obligations ou autres sécurités nonobstant les clauses de l'article 44 de la "Loi des Compagnies" ; (f) Faire des arrangements pour le partage des bénéfices, l'union des intérêts, la coopération, la communauté des risques, pour des concessions réciproques ou autrement, avec toute personne, association ou compagnie faisant affaire ou engagée dans des affaires ou sur le point de faire des affaires ou des transactions que cette compagnie est autorisée à faire ou dans lesquelles elle peut s'engager ou s'amalgamer avec toute telle compagnie ; (g) Soucrire ou aider à faire souscrire de l'argent dans le but d'aider au moyen de bonus, prêts, promesse, endossements, garantie d'obligations, débentures, sécurités ou autrement de toute autre compagnie ou corporation, et garantir l'exécution des contrats par toutes telles personnes avec qui la compagnie peut avoir des relations d'affaires ; (h) Placer les argents dont la compagnie n'a pas un besoin immédiat de telle mgnière qui sera fixée de temps à autre; (i) Distribuer parmi les actionnaires de la compagnie en question toute propriété ou tout actif de la compagnie, et en particulier toutes parts, débentures ou sécurités de toute autre compagnie ou de toutes autres compagnies qui pourraient avoir acheté ou acquis en tout ou en partie la propriété, l'actif ou le passif de cette compagnie ; (j) S'amalgamer avec toute autre compagnie ou compagnies ayant des fins similaires à celles énumérées plus haut ; (h) Vendre, louer, échanger ou autrement disposer en tout ou en partie, des propriétés, droits ou entreprises de la compagnie pour telle considération sur laquelle on aura pu en venir à une entente et en particulier pour des parts, débentures ou sécurités de toute autre compagnie ayant des objets similaires en tout ou en partie à ceux de la compagnie ; (l) Faire des arrangements avec tous gouvernements, autorités suprêmes, municipales, locales ou autres qui puissent paraitre utiles pour parvenir aux fins de la compagnie ou à aucune de ces fins, et obtenir de tout tel gouvernement ou de toutes telles autorités tous droits, privilèges et concessions qu'il peut être désirable d'obtenir, et s'en servir, en faire usage et s'y conformer ou vendre et disposer de tous tels arrangements, droits, privilèges et concessions ; (m) Faire tous autres actes et toutes telles autres choses qui dérivent du but ci-dessus mentionnés et qui soient utiles pour atteindre les buts ci-dessus ou aucune de ces fins et faire toutes affaires ou de fabrication ou autrement reliées aux fins et aux objets ci-dessus et qui pourraient sembler à la compagnie susceptibles d'être bien conduites par la compagnie, ou susceptibles directement ou indirectement d'augmenter la valeur de ses propriétés ou de ses droits ou de les rendre profitables ; (n) Les droits accordés dans chaque paragraphe ne seront aucunement limités ni restreints par induction ou déduction des termes d'un autre paragraphe. Les opérations de la compagnie se feront par tout le Canada et ailleurs sous le nom de "George Hodge & Son. Limited" avec un capital-stock de cent mille piastres, divisé en mille parts de cent piastres chacune, et le bureau principal de la dite compagnie sera à Montréal, dans la province de Québec.

Daté du bureau du Secrétaire d'Etat du Canada ce troisième jour de janvier, 1912.

Thomas MULVEY
Sous-secrétaire d'Etat.

LAFLEUR, MacDOUGALL, MACFARLANE & POPE, Avocats des réquérants.

1—4 ins.

AVIS

Avis est donné au public qu'en vertu de la première partie du chapitre 79 des Statuts revisés du Canada,1906 désigné "Loi des compagnies" il a été délivré sous le sceau du Secrétaire d'Etat du Canada, des lettres patentes en date du 4e jour de décembre 1911, constituant en corporation François Joseph Pelletier, comptable, Achille Leblanc, voyageur de commerce; Justinien Pelletier, contrôleur et auditeur, Rodrigue Carrière et Henri Sénécal, opticiens, tous de la cité de Montréal, dans la province de Québec, pour les fins suivantes :— (a) Manufacturer, acheter et vendre, et généralement faire le commerce de toutes sortes d'articles d'optique et de bijouterie, instruments de chirurgie, électriques et autres machines et outils, instruments scientifiques et photographiques et autres ; (b) Demander, acheter ou autrement acquérir des brevets, marques de commerce ou autres droits et licences se rattachant à l'industrie de la compagnie, et utiliser, exercer, développer ou accorder des licences à leur sujet ; (c) Acheter ou autrement acquérir toute part ou intérêt dans l'industrie, ou la totalité ou une partie de l'industrie, clientèle et biens de toute personne, maison ou compagnie engagée dans une industrie reliée aux objets de la présente compagnie et entreprendre la totalité ou une partie des obligations ou engagements de toute telle personne, maison ou compagnie et exercer, conduire et liquider toute industrie ainsi acquise, et faire et mettre à effet tous contrats ou conventions conclus avec toute telle personne, maison ou compagnie comme susdit, au sujet de la fusion, coopération, partage des profits, aide mutuelle ou autrement, et accepter en compensation de tout tel contrat ou convention des actions, débentures ou valeurs de toute compagnie ; (d) Payer pour tous services rendus à la compagnie et pour toute propriété ou droits acquis par la compagnie en la manière qui sera convenue et en particulier au moyen de l'émission de parts ou valeurs de la compagnie comme acquittées ou partiellement acquittées; (e) Vendre, transférer ou disposer de la totalité ou d'une partie de l'industrie ou de l'entreprise de la compagnie à une autre compagnie (promue par la présente ou non) ou à toute telle pertonne, maison ou corporation, et accepter pour compensation pour cette vente, transfert, ou cession des actions-débentures, obligations ou valeurs de toute autre compagnie; (f) Distribuer entre les actionnaires de la compagnie, en nature, des actions, débentures, valeurs ou propriété appartenant à la compagnie; (g) Faire tous les autres actes et choses qui seront jugés propres à atteindre les objets susdits ou aucun d'eux ; (h) Acheter ou autrement acquérir, détenir, arrenter, gérer, développer, échanger ou autrement céder ou disposer de terrains, bâtisses ou autre propriété ou droits nécessaires ou utiles à l'industrie de la compagnie; (i) Faire toutes les choses ci-dessus comme principaux, agents, entrepreneurs ou autrement, soit seuls ou conjointement avec d'autres; (j) Exercer sa propre industrie et toute industrie reliée aux principaux objets de la compagnie; (k) Tout pouvoir accordé dans un paragraphe quelconque des présentes ne sera ni limité ni restreint par induction ou déduction des termes de tout autre paragraphe que ce soit. La compagnie exercera son industrie par tout le Canada et ailleurs sous le nom de "The Dominion Optical Manufacturing Company, Limited", avec un capital-actions de cinquante mille dollars, divisé en 500 actions de cent dollars chacune, et le principal lieu d'affaires de la dite compagnie sera en la cité de Montréal, dans la province de Québec.

Daté du bureau du Secrétaire d'Etat du Canada, ce 5e jour de décembre 1911.

Thomas MULVEY
Sous-secrétaire d'Etat.

51—4 ins.

AVIS

Avis est par le présent donné qu'une demande sera faite à la législature de la province de Québec, à sa prochaine session, par "The Montreal Light Heat and Power Company", pour obtenir une loi afin d'amender la loi de la législature 1 Edouard VII chapitre 66, permettant à la compagnie d'émettre des débentures, stock de débentures, actions ou autres garanties, garantir les obligations, de d'autres compagnies, établir ou aider les fonds de pension ou autres institutions de bienfaisance ou utiles, et pour autres fins.

BROWN, MONTGOMERY & McMICHAEL, Solliciteurs de la réquérante.

Montréal, 14 décembre 1911.

50—5 ins.

LE PACIFIQUE CANADIEN

CALEDONIA SPRINGS

POUR CONGES DE FIN DE SEMAINE là où l'on obtient la célèbre eau Magi. Excursions de fin de semaine à PRIX REDUITS.

Mardis Gras, Québec

Du 16 au 20 février.

De Montréal à QUEBEC ET RETOUR . . . $4.90

Départ du 15 au 20 février.
Retour jusqu'au 22 février 1912.
Service des trains.
Départ de la gare Viger à a9.00 a.m. c1.30 p.m., c11.30 p.m.
a Tous les jours excepté le dimanche ; c Tous les jours.

BUREAU DES BILLETS EN VILLE: 218 rue Saint-Jacques, près du bureau de poste, Tél. Main 3732-3733. ou aux gares Windsor et Viger.

7

Le "Pays" est imprimé par The Mercantile Printing Co., 306 rue St Paul.

A. GEROUX, Gérant



Cie Générale Transatlantique

Départs tous les jeudis à 10 hrs a.m.

De New-Yorkau Havre, Paris, (France)

La Lorraine . . . . . 25 Jan.
La Touraine . . . . . Fév. 1
La Savoie . . . . . Fév. 8
La Provence . . . . . Fév. 15
Espagne . . . . . Fév. 22
La Touraine . . . . . Fév. 29

Départs supplémentaires le samedi :

Rochambeau . . . . . Fév. 3
Niagara . . . . . Fév. 10

Les paquebots partant le samedi ne transportent qu'une seule classe de passagers de cabine (seconde classe). Pour tous renseignements s'adresser à

GENIN, TRUDEAU & Co., Limitée,
Agents généraux
22 rue Notre-Dame Ouest, Montréal,

Montreal Tramways Co.

HORAIRE DU SERVICE D'HIVER

LACHINE

Du bureau de poste — service de 20 minutes,—de 5.40 a.m. à minuit. De Lachine—service de 20 min. —5.30 a.m. à 12.50 à minuit.

SAULT AU RECOLLET ET ST-VINCENT DE PAUL.

De St-Denis à St-Vincent de Paul—service de 20 minutes,—5.00 a.m. à 9.00 a.m.
Service de 30 minutes—9.00 a.m. à 4.30 p.m.
Service de 15 minutes — 4.30 p.m. à 7.00 p.m.
Service de 20 minutes,—7.00 p.m. à 9.00 p.m.
Service de 30 minutes.—9.00 p.m. à 11.30 p. m.

Les chars partent à 12 et 12.40 minuit, pour la gare Henderson seulement.

De St-Vincent de Paul à St-Denis:—Service de 20 minutes—5.30 a.m. à 9.30 a.m.
Service de 30 minutes, — 9.30 a.m. à 5.00 p.m.
Service de 15 minutes, — 5.00 p.m. à 7.30 p.m.
Service de 20 minutes,—7.30 p.m. à 9.30 p.m.
Service de 30 minutes,—9.30 p.m. à 12.00 minuit.

Les chars laissent la gare Henderson pour la Cité à 12.20 et 1.00 a.m.

AUTOUR DE LA MONTAGNE :—

De l'Avenue du Parc—Service de 20 minutes,—5.40 a.m. à 12.20, minuit.

De l'Avenue Victoria. Service de 20 minutes.—5.00 a.m. à 12.30 minuit.

CARTIERVILLE :—

De Jonction Snowdon. Service de 20 minutes,—6.00 a.m. à 8.40 pm. Service de 40 min.—8.40 à 12.00 —minuit.

De Cartierville. Service de 20 minutes,—5.40 a.m. à 9.00 p.m. Service de 40 min. —9.00 p.m. à 11.40 p.m.

BOUT DE L'ILE.—Service de 30 minutes.—5.30 à 8.00 a.m. et 4.00 à 7.00 p.m.
Service à chaque heure.—8.00 a.m. à 4.00 p.m. et 7 p.m. à 11.00 p.m.

TETREAULTVILLE :—

Service de 15 minutes,—5.00 a.m. à 6.30 a.m., et service de 30 minutes de 6.30 a.m. à 7.30 p.m.
Service à chaque heure,—8.00 p.m. à 11.00 p.m.

j.n.o.

GRAND TRUNK RAILWAY SYSTEM

Seule double voie ferrée entre Montréal, Toronto, Hamilton, Niagara Falls, Détroit

AVIS

Avis est donné au public qu'en vertu de la loi des compagnies de Québec, il a été accordé par le lieutenant-gouverneur de la province de Québec, des lettres patentes en date du seizième jour de décembre 1911, constituant en corporation MM. Sabael Williams Jacobs, conseil en Loi du Roi; Alexander Rives Hall, Guillaume Couture, avocats, Casimir Papineau Couture, avocats, Violet Winifred Leslie Henry Anderson, sténographe, et Belle Rubinsky, sténographe, tous de la cité de Montréal, dans les buts suivants :

Construire des théatres et autres bâtisses et travaux convenables pour les fins d'iceux, et conduire, maintenir et mettre en operation les dits théatres et autres bâtisses lorsqu'ils seront erigés ou construits ;

Faire les affaires de propriétaires et gérants de théatres et pourvoir à la production d'expositions de Kinematograph, kinetoscopic et biograph et tous les desseins pour productions connues comme expositions de vues nouvantes, et toutes les affaires y ayant rapport ;

Faire les affaires de restaurateurs, marchands de vin et de spiritueux, agents de théatres, ouvreurs de loges, propriétaires de salles de concert, hôteliers, éditeurs et imprimeurs dramatiques et de musiques, et toutes autres affaires qui peuvent être connexes en rapport avec aucun de ces objets qui peuvent être calculés à rendre profitables aucun des biens et droits de la compagnie pour le temps présent ;

Entrer en arrangement avec les auteurs ou autres personnes pour les représentations dramatiques ou autres droits de spectacles, burlesques, vaudevilles, ballets, pantomines, pièces de théatre, musiques, compositions et autres représentations dramatiques et musicales, et pour les droits de productions des kinematograph, kinetoscopic et biograph et pour les représentations d'icelles, et faire des engagements de toutes sortes avec les artistes et autres personnes ;

Faire toutes autres affaires qui peuvent paraitre à la compagnie d'être convenablement conduites en rapport avec les susdits objets, ou calculées directement ou indirectement à augmenter la valeur d'icelle, ou rendre profitable aucun des biens ou droits de la compagnie ;

Acquerir et entreprendre toutes ou aucune partie des affaires, biens et obligations de toute personne ou compagnie faisant aucune affaire que cette compagnie est autorisée à faire, ou possédant des biens convenables pour les fins de cette compagnie, entrer en aucun arrangement pour le partage des profits, union d'intérêts, coopération, risque conjoint, concession reciproque, ou autrement, avec toute personne ou compagnie faisant ou engagée, ou sur le point de faire ou d'etre engagée, toute affaire ou transaction que cette compagnie est autorisée à faire ou engagée, ou toute affaire ou transaction capable d'être conduite directement ou indirectement pour le bénéfice de cette compagnie; et prêter de l'argent, garantir les contrats ou aider autrement toute telle personne ou compagnie, et prendre ou acquérir autrement les actions et garanties de toute telle compagnie et les vendre, posséder, émettre de nouveau, avec ou sans garantie, ou en faire le commerce autrement ;

Prendre ou acquérir autrement et posséder des actions de toute autre compagnie ayant des objets en tout ou en partie semblables à ceux de cette compagnie, ou faisant aucune affaire capable d'être conduite directement ou indirectement pour le bénéfice de cette compagnie ;

Emprunter ou prélever ou garantir le paiement d'argent en telle autre manière que la compagnie jugera à propos, et en particulier par l'émission de débentures, ou stock de débentures perpétuel ou autrement, chargées sur tous ou aucun des biens de la compagnie, y compris le capital non payé, et racheter ou payer toutes telles garanties ;

Rémunérer toute personne ou compagnie pour service rendu ou à rendre, en plaçant ou aidant à placer ou garantissant le placement d'aucune des actions du capital de la compagnie, ou toutes débentures ou autres garanties de la compagnie, ou dans ou pour la formation de la compagnie, ou pour la conduite de ses affaires ;

Tirer, faire accepter, endosser, escompter, exécuter et émettre des billets promissoires, lettres de change, connaissements, mandats, débentures et autres instruments négociables et transférables, sous le nom de "Duchess Amusement Company, Incorporated", avec un capital total de vingt mille piastres ($20,000.00), divisé en quatre cents (400) actions de cinquante piastres ($50.00) chacune.

La principale place d'affaires de la corporation sera dans la cité de Montréal.

Daté du bureau du secrétaire de la province, ce seizième jour de décembre 1911.

Jos. DUMONT,
Sous-secrétaire de la province.

JACOBS, HALL & COUTURE, Avocats des réquérants.
51—4 ins.

AVIS

Avis est par les présentes donné que la "North Eastern Railway Company", corporation légale ayant le siège de ses affaires à Montréal, s'adressera à la Législature de Québec, à sa prochaine session, pour l'adoption d'une loi amendant sa charte et prolongeant les délais pour commencer et compléter la construction du chemin de fer autorisée par la loi 6 Edouard VII, chapitre 64; changer le nom de la compagnie en celui de "The North Railway Company"; construire un embranchement pour relier Ville-Marie à la ligne du chemin de fer du Pacifique Canadien au Rapide l'Orignal; construire un ou des embranchements depuis la ligne principale à ou près du lac Témiscamingue, jusqu'à un point situé à ou près du lac Mattagami, et de là suivant la rivière Nottaway jusqu'à la Baie Rupert sur la Baie James; construire une ligne de chemin de fer depuis la cité de Montréal, par la route la plus directe, en égard aux frais de construction et à la topographie de la région, jusqu'à un point de communication sur la voie du chemin de fer Transcontinental National, et de tel point vers le nord-ouest par la route la plus praticable jusqu'à un hâvre sur la Baie James, dans la province de Québec, et pour autres fins.

L. A. CANNON,
Procureur du réquérant.

Québec, 28 novembre 1911.
50—5 ins.

AVIS

Avis public par les présentes donné que Joseph Bilodeau, agent d'immeubles, de la cité de Montréal, s'adressera à la Législature de la province de Québec à sa prochaine session pour l'adoption d'une loi déclarant valide, à toutes fins que de droit, la vente par licitation à lui faite suivant avis public, le 6 juillet 1911, à l'Hôtel de Ville de Maisonneuve, comme plus haut et dernier enchérisseur pour le prix et la somme de $9,500.00, des immeubles suivants, savoir : les lots connus et désignés sur les plans et livre de renvoi officiels du village incorporé d'Hochelaga sous les numéros 732 à 741 inclusivement, 1098 à 1106 inclusivement 1092 à 1097 inclusivement et 1055 à 1066 inclusivement de la subdivision officielle du lot primitif numéro quatorze (No. 14), aux dits plan et livre de renvoi officiels appartenant alors à la succession de feu Pierre Olivier Trudel, en son vivant rentier, de la paroisse de St. Tite, et déclarant le dit Joseph Arthur Bilodeau, propriétaire des dits immeubles, aux conditions des ordonnances judiciaires autorisant la dite vente par licitation et déterminant le mode de paiement du dit prix de vente, et pour autres fins.

Québec, 18 décembre 1911.

L. A. CANNON, Procureur du réquérant.
50—5 ins.

AVIS

Avis public est par les présentes donné qu'en vertu de la première partie du chapitre 79 des Statuts revisés du Canada, 1906, connu sous le nom de la "Loi des Compagnies", des lettres patentes ont été émises sous le sceau du Secrétaire d'Etat du Canada, en date du 19e jour de décembre, 1911, incorporant William Kenneth McKeown et Leopold Barry, avocats et Edward Arthur Barnard, comptable, Edward Denis Maguire, commis et Réal Robillard, agent, tous de la cité de Montréal, dans la province de Québec, dans les buts suivants :— (a) Manufacturer, acheter, vendre, construire, ériger, louer et autrement aliéner tout matériel électrique, mécanique et hydraulique, accessoires, équipement, fourniture, paquetage métallique et ce qui s'y rattache; paquetage d'amiante et tout autre matériel et marchandises dans lesquels entre comme constituant de l'amiante dans n'importe quelle forme ou aucun de ses dérivants ; filtres à eau ou à autre usage ou de tous genres; aussi tous accessoires de moulin, chemin de fer, paquebot, mine et d'ingénieurs, de quelque nature que ce soit et toute chose nécessaire pour ces fins ; de plus agir en qualité d'agents ou de représentants de manufacturiers ou négociants des articles ci-haut décrits ou articles de nature semblable ; (b) A faire affaires de manufacturiers et importateurs en gros et en détail de produits chimiques de toutes descriptions et tous dérivants, de produits pharmaceutiques, médecines, alcool, peintures, laque, huiles, teintures, parfumeries et articles en général de pharmacie ; aussi de composés en usage pour abattre la poussière, désinfectants, insecticides ou tous autres articles de ce genre ou d'autre genre généralement manufactures ou importés ou vendus en rapport avec ce commerce ou en résultant; (c) Acquérir ou entreprendre en tout ou en partie les affaires, propriétés ou responsabilités de toute personne ou compagnie faisant les affaires que cette compagnie est dûment autorisée à faire, et en particulier d'acquérir les biens mobiliers, stock mouvant, l'actif, l'achalandage, des entreprises jusqu'ici exploitées par la "Rhodes Improved Metallic Packing Company Limited", la "Corinthia Manufacturing Company, Limited", la "La-Lo Manufacturing Company, Limited", ainsi que tout autre commerce de même nature que cette compagnie pourrait juger utile ; (d) Acheter, louer ou autrement acquérir et détenir, et au besoin vendre, louer ou disposer selon le cas de tous terrains, bâtisses, travaux et machinerie et propriétés de toutes sortes et description, soit meubles et immeubles, qui sera nécessaire dans l'intérêt de cette compagnie, y compris brevets d'invention, licences, marques de commerce, dessins industriels, et autres droits de même nature, et d'ériger et construire toutes bâtisses, usines ou machines qui seraient jugés nécessaires dans l'intérêt de la dite compagnie ; (e) Agir comme marchands à commission et agents de manufacturiers pour tous articles que la compagnie est autorisée à vendre ; (f) Emettre des parts payées et non imposables du stock-capital de la compagnie, en paiement ou partie de paiement de toutes propriétés, actif, droits et privilèges de quelque sorte acquis par la compagnie, ou pour services rendus à la compagnie en rapport avec son commerce ; (g) Vendre ou autrement disposer de toutes propriétés, biens et entreprises de la compagnie en tout ou en partie et pour telle considération que la compagnie jugera à propos et en particulier pour des parts, débentures ou sécurités de toute autre compagnie dont le but est le même que la compagnie et de distribuer parmi les actionnaires de la compagnie toute propriété de la compagnie, et en particulier toutes parts, débentures ou sécurités de toute autre compagnie appartenant à la compagnie en question ou dont la compagnie a le pouvoir de disposer ; (h) Acquérir, posséder, vendre, garantir ou autrement recevoir ou disposer de parts, obligations ou autres sécurités de toute autre compagnie, faisant même commerce, et aider, protéger ou accommoder par garantie, endossement, avances d'argent ou concession, toute personne, agence ou compagnie faisant même commerce que celui pour lequel la dite compagnie demande l'incorporation : les opérations de la compagnie devant avoir lieu par tout le Dominion du Canada ou ailleurs sous le nom de "The Industrial and Manufacturing Company Limited", avec un capital de deux cent cinquante mille piastres divisé en 2,500 parts de cent piastres chacune, et le bureau-chef des affaires de la dite compagnie devant être dans la cité de Montréal, dans la province de Québec.

Daté du bureau du Secrétaire d'Etat du Canada, ce 22ième jour de décembre 1911.

Thomas MULVEY,
Sous-secrétaire d'Etat.

BARNARD, McKEOWN & BARRY,
Avocats des réquérants.
51—4 ins.

AVIS

Avis public est par les présentes donné qu'en vertu de la première partie du chapitre 79 des Statuts revisés du Canada, 1906, connu sous le nom de la "Loi des Compagnies", des lettres patentes ont été émises sous le sceau du Secrétaire d'Etat du Canada, en date du 19e jour de décembre, 1911, incorporant William Kenneth McKeown et Leopold Barry, avocats et Edward Arthur Barnard, comptable, Edward Denis Maguire, commis et Réal Robillard, agent, tous de la cité de Montréal, dans la province de Québec, dans les buts suivants :— (a) Manufacturer, acheter, vendre, construire, ériger, louer et autrement aliéner tout matériel électrique, mécanique et hydraulique, accessoires, équipement, fourniture, paquetage métallique et ce qui s'y rattache; paquetage d'amiante et tout autre matériel et marchandises dans lesquels entre comme constituant de l'amiante dans n'importe quelle forme ou aucun de ses dérivants ; filtres à eau ou à autre usage ou de tous genres; aussi tous accessoires de moulin, chemin de fer, paquebot, mine et d'ingénieurs, de quelque nature que ce soit et toute chose nécessaire pour ces fins ; de plus agir en qualité d'agents ou de représentants de manufacturiers ou négociants des articles ci-haut décrits ou articles de nature semblable ; (b) A faire affaires de manufacturiers et importateurs en gros et en détail de produits chimiques de toutes descriptions et tous dérivants, de produits pharmaceutiques, médecines, alcool, peintures, laque, huiles, teintures, parfumeries et articles en général de pharmacie ; aussi de composés en usage pour abattre la poussière, désinfectants, insecticides ou tous autres articles de ce genre ou d'autre genre généralement manufactures ou importés ou vendus en rapport avec ce commerce ou en résultant; (c) Acquérir ou entreprendre en tout ou en partie les affaires, propriétés ou responsabilités de toute personne ou compagnie faisant les affaires que cette compagnie est dûment autorisée à faire, et en particulier d'acquérir les biens mobiliers, stock mouvant, l'actif, l'achalandage, des entreprises jusqu'ici exploitées par la "Rhodes Improved Metallic Packing Company Limited", la "Corinthia Manufacturing Company, Limited", la "La-Lo Manufacturing Company, Limited", ainsi que tout autre commerce de même nature que cette compagnie pourrait juger utile ; (d) Acheter, louer ou autrement acquérir et détenir, et au besoin vendre, louer ou disposer selon le cas de tous terrains, bâtisses, travaux et machinerie et propriétés de toutes sortes et description, soit meubles et immeubles, qui sera nécessaire dans l'intérêt de cette compagnie, y compris brevets d'invention, licences, marques de commerce, dessins industriels, et autres droits de même nature, et d'ériger et construire toutes bâtisses, usines ou machines qui seraient jugés nécessaires dans l'intérêt de la dite compagnie ; (e) Agir comme marchands à commission et agents de manufacturiers pour tous articles que la compagnie est autorisée à vendre ; (f) Emettre des parts payées et non imposables du stock-capital de la compagnie, en paiement ou partie de paiement de toutes propriétés, actif, droits et privilèges de quelque sorte acquis par la compagnie, ou pour services rendus à la compagnie en rapport avec son commerce ; (g) Vendre ou autrement disposer de toutes propriétés, biens et entreprises de la compagnie en tout ou en partie et pour telle considération que la compagnie jugera à propos et en particulier pour des parts, débentures ou sécurités de toute autre compagnie dont le but est le même que la compagnie et de distribuer parmi les actionnaires de la compagnie toute propriété de la compagnie, et en particulier toutes parts, débentures ou sécurités de toute autre compagnie appartenant à la compagnie en question ou dont la compagnie a le pouvoir de disposer ; (h) Acquérir, posséder, vendre, garantir ou autrement recevoir ou disposer de parts, obligations ou autres sécurités de toute autre compagnie, faisant même commerce, et aider, protéger ou accommoder par garantie, endossement, avances d'argent ou concession, toute personne, agence ou compagnie faisant même commerce que celui pour lequel la dite compagnie demande l'incorporation : les opérations de la compagnie devant avoir lieu par tout le Dominion du Canada ou ailleurs sous le nom de "The Industrial and Manufacturing Company Limited", avec un capital de deux cent cinquante mille piastres divisé en 2,500 parts de cent piastres chacune, et le bureau-chef des affaires de la dite compagnie devant être dans la cité de Montréal, dans la province de Québec.

Daté du bureau du Secrétaire d'Etat du Canada, ce 22ième jour de décembre 1911.

Thomas MULVEY,
Sous-secrétaire d'Etat.

BARNARD, McKEOWN & BARRY,
Avocats des réquérants.
51—4 ins.

AVIS

Avis est donné au public qu'en vertu de la première partie du chapitre 79 des Statuts revisés du Canada, 1906, désigné "Loi des compagnies", il a été délivré sous le sceau du Secrétaire d'Etat du Canada, des lettres patentes en date du 14e jour de décembre 1911, constituant en corporation Zénon Corbeau, entrepreneur, Charles Alderic Pariseault et Omer Lapierre, avocats, Henry Lawrence O'Donoghue, agent, Jules Gosselin, courtier, et Albert Forest, ingenieur civil, tous de la cité de Montréal, dans la province de Québec pour les fins suivantes :— (a) Manufacturer, acheter ou autrement acquérir, détenir, posseder, vendre, transférer, placer, faire le négoce, céder et agir en qualité d'agents pour la vente de toutes sortes d'automobiles, bateaux à moteur, parties accessoires, pièces, fournitures, spécialités et équipements d'automobiles et de bateaux à moteur et articles analogues de toute sorte, et tous les appareils et outillages nécessaires ou utiles aux opérations de la compagnie; (b) Exploiter et entretenir des fabriques, entrepôts, salles d'échantillons, garages et autres établissements pour la fabrication, l'exposition, l'abri, la réparation ou la vente des articles susmentionnés; (c) Exercer l'industrie de mécaniciens; (d) Conclure des conventions avec toute personne ou personnes, maisons ou corporations et acheter tous droits ou privilèges relativement à tous brevets, inventions, vente ou fabrication d'automobiles au Canada ou ailleurs, et en disposer, et spécialement acquérir de Zénon Corbeau et autres tous leurs droits à l'agence exclusive de la Regal Motor Company de Détroit, Michigan, pour la province de Québec et la cité d'Ottawa ; (e) Payer toutes les dépenses ou engagements de la dite compagnie en deniers comptants ou en actions conformément aux règlements de la dite compagnie. La compagnie exercera son industrie par tout la Canada et ailleurs sous le nom de "The Regal Automobile Corporation of Montreal, Limited," avec un capital-actions de cinquante mille dollars, divisé en 500 actions de cent dollars chacune, et le principal lieu d'affaires de la dite compagnie, sera en la cité de Montréal, dans la province de Québec.

Daté du bureau du Secrétaire d'Etat du Canada, ce 15e jour de décembre 1911.

Thomas MULVEY,
Sous-secrétaire d'Etat.

PARISEAULT & LAPIERRE, Procureurs des réquérants, 71 rue St-Jacques.

SIEGE DE LA COMPAGNIE, 10 Boulevard Saint-Laurent.
52—4 ins.

COUR SUPERIEURE

Province de Québec,
District de Montréal.
No. 1113

In Re : Substitution Jean-Baptiste Desroches,

Vente par autorité de Justice.

Avis public est par les présentes donné que mardi, le 23ième jour de janvier 1912, à 10.30 a.m., devant J. Arthur Archambault, commis spécialement nommé par jugement rendu par l'honorable Juge Laurendeau, le 14 décembre courant, sera vendu au Palais de Justice de Montréal, à la chambre No. 22, à l'encan public, l'immeuble suivant, savoir :

Un lot de terre situé dans le quartier Saint-Louis, dans la cité de Montréal, et désigné aux plan et livre de renvoi officiels du quartier Saint-Louis comme partie du No. 521 AVEC TOUTES LES BATISSES SUS ERIGEES et portant les Nos. civiques 407, 409 et 413 de la rue St-Dominique et les Nos. 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9 et 10 des bâtisses érigées en arrière, mesurant environ 13,100 pieds.

Le dit terrain appartenant à la succession Jean-Baptiste Desroches.

Le dit terrain et toutes les bâtisses ci-dessus érigées ne pourront être vendus moins que $25,000.00.

L'acquéreur devra payer comptant la somme de $10,000.00 en acompte sur le prix de l'adjudication.

L'acquéreur devra payer la balance du prix de l'adjudication dans les 30 jours de la date de la dite adjudication.

Outre le prix de l'adjudication, l'acquéreur devra payer tous les frais dus aux avocats, au notaire et au commis, occasionnés par cette vente.

Pour les conditions de la dite vente s'adresser à Mtres. Rodier et Archambault, avocats, 30 Saint-Jacques ou à Mtres Lamothe Saint-Jacques et Lamothe, 17 rue Saint-Jacques ou à Mtre Benjamin Benoit, avocat, Québec Bank Building, ou au soussigné

J. A. ARCHAMBAULT,
Commis
Bureau du Protonotaire.
Palais de Justice
Montréal

6-13-20

AVIS

AVIS est donné par les présentes que Dame Béatrice Mae Stinson, de la Cité de Montréal, dans le district de Montréal, dans la province de Québec, femme mariée, demandera au Parlement du Canada, à sa prochaine session, un bill de divorce d'avec son époux, Frederick Henry Fotheringham, commis voyageur, résidant en la cité de Montréal, dans la province de Québec, pour cause d'adultère.

Daté de la cité de Montréal, dans la province de Québec, ce seizième jour de novembre 1911.

McLENNAN, HOWARD & AYLMER,
Solliciteurs de la réquérante.
46—14 ins.

AVIS

AVIS est par les présentes donné que Herbert Alexander Mock des Cité et District de Trois-Rivières, mais autrefois des Cité et District de Montréal, comptable, par une requête au Parlement du Canada à sa prochaine session pour obtenir une loi à l'effet de le divorcer d'avec sa femme, Dame Alice Gertrude Morrison, des Cité et District de Montréal, à cause d'inconduite et d'adultère.

Montréal, 24 octobre 1911.

Hibbard, Boyer et Gosselin
112 St-Jacques.
Montréal.
Avocats du réquérant.

42—14 ins.



Vue à vol-d'oiseau de la

DISTILLERIE de BERTHIERVILLE

OÙ SE FABRIQUE

LE GIN CROIX ROUGE

Sous la surveillance des officiers du Gouvernement Canadien

Très Spacieuse, bien installée, parfaitement outillée—la Distillerie de Berthierville représente une des grandes industries du Canada et non des moins intéressantes—l'industrie du Gin ou Eau-de-Vie de Genievre.

Les additions successives faites à l'usine indiquent la vogue croissante du GIN CROIX ROUGE —le type du Gin pur dont l'âge a développé l'arome et dégagé la fine saveur.

Toutes les opérations qui contribuent à la production du Gin Canadien se font sous la surveillance du Gouvernement représenté à la Distillerie par une escouade d'agents distribués dans les différents départements et entrepots.

D'immenses approvisionnements de grains : Orge, Seigle, Maïs, entassés dans les greniers spacieux—véritables greniers d'abondance,—alimentent chaque jour la Distillerie qui en consomme des quantités prodigieuses. Le

GIN "CROIX ROUGE"

est une Eau-de-Vie extraite de la moelle du grain canadien, associé aux baies de Genièvre des meilleures provenances. Les parties nutritives du grain sont transformées en sucre, lequel à son tour est transformé par la fermentation en eau-de-vie, de la même façon que les ferments de l'estomac transforment en alcool le sucre que nous absorbons dans notre thé ou sous toute autre forme.

Le sucre soutient les forces : on donne une ration de sucre aux soldats pour les soutenir pendant les marches forcées. Napoléon I leur donnait un petit verre d'eau-de-vie—du sucre transformé—dans le même but et avec quel succès, l'histoire le rapporte tout au long. Naturellement, comme des meilleures choses, il ne faut pas abuser du sucre—pas plus que du Gin ou de tout autre produit de consommation.

Le Gin "Croix Rouge" est pur, muri en entrepot, et chaque flacon porte le timbre officiel de Contrôle du Gouvernement Canadien : la garantie du Consommateur, garantie que n'offrent pas les Gins importés qui ne sont pas surveillés en cours de fabrication, ni à l'exportion, ni à l'entrée au pays et qui sont l'objet de falsifications dangereuses—le fait a été officiellement admis devant la Commission Royale d'Angleterre.

Buvez donc en toute sécurité le GIN CROIX ROUGE, Le Gin avec une garantie.

BOIVIN, WILSON & CIE, Distributeurs, MONTREAL



Charles Lavallée

Maison Fondée en 1852

35 BOULEVARD SAINT-LAURENT

Téléphone Main 554

INSTRUMENTS DE MUSIQUE ET MUSIQUE EN FEUILLES

Assortiment le plus complet et meilleur marché du Canada. Réparations de toutes sortes faites sur les lieux. Agents pour Besson & Cie, Londres Ang., Polisson, Guinot & Cie de Lyon France, York & Sons, de Grand Rapids, Mich.

Rafraichissant
Nourrissant

VIN MARIANI

Aperitif, avant les repas.
Digestif, après les repas.

Toutes les pharmacies. Partout.

Le 'Welland Hotel'

Nos 17 a 25 Ave. McGill College.

L'hôtel le mieux adapté pour accommoder les familles qui désirent une installation permanente pour les mois d'hiver. Chambres à la suite avec bain, eau chaude et eau froide.

S'il vous plait, venez me voir

GEO. E. FULLER,
Proprietaire

j. n. o.

YVON LAMONTAGNE B.A., L.L.B.,
AVOCAT
Procureur de la Municipalité du comté Labelle
Chambre 103
52 rue St-Jacques, Montréal.
Bureau: Tél. Main 7591
Rés. Tél. Westmount 3728
14 —1 an.

PIERRE F. CASGRAIN,
B.A., L.L.M.
AVOCAT
Edifice Trust & Loan,
30, rue St-Jacques
Tel. Main 3240, MONTREAL

'Frisco'

C'est le meilleur GINGER ALE sur le marché.—Un Breuvage exquis, pour les gourmets.

Donnez vos ordres à
Frisco Pure Soda Water Company
392 St-Dominique Tél. Bell Est 2297

The Arbour Hotel
COY. LTD.
Johnny BERTRAND
Gérant
185 et 187
Boulevard St-Laurent
Liqueurs et Cigares de 1er choix
Tél. Bell Est 4810 Montréal

L. L. LAFLEUR
LIMITEE
IMPORTATEURS DE
Quincalleries, Peintures, Verreries, Vernis, etc. Aussi chaloupes et Yachts à Gazoline. Moteurs à Gazoline VIM, Bateaux en acier MULLIN
362-366 Notre-Dame O. Montreal
48 à 57 rue Dupre

Joseph Fortier
Enregistré
Fabricant-Papetier Négociant
Atelier de Reliure, Typographie Gaufrage et Relief.
Magasin de Papeterie Mercantile Exportation, Fabrication, Importation.
210 NOTRE-DAME OUEST, Coin St-Pierre



Nos dents sont très belles, naturelles, garanties
INSTITUT DENTAIRE FRANCO-AMERICAIN
162, Rue St-Denis, Montréal

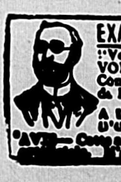
Enluminure d'Adresses
J. Charlebois
TEL. ST-L. 3864 1616 St LAURENT

Le Restaurant de...
l'Hotel Windsor
L'on peut y faire preparer des Lunchs et Diners particuliers.
En s'adressant au Maitre d'Hotel.

DEMANDEZ
la Biere populaire
MOLSON
Embouteillée
dont les ventes excèdent celles de toutes les autres marques ensemble, et brassée à Montréal depuis
125 ANS

Librairie St-Louis
NORBERT FARIBAULT, Prop.
288 Ste-CATHERINE E.
(PRES ST-DENIS.)
Tél. Bell : East 2660 MONTREAL.

Papeterie, Fournitures de Bureau, Livres, Revues, Romans, Journaux.
Jouets, Articles Religieux et de Fantaisie, Impressions, et Reliure.



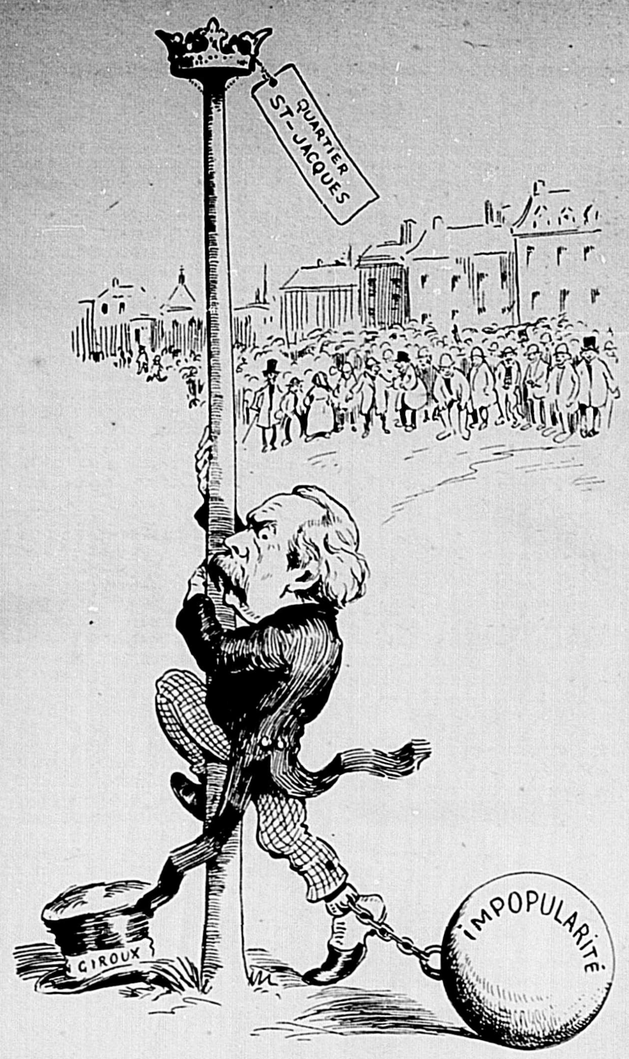
EXAMEN DES YEUX GRATIS. Guérison des yeux sans médicaments, opération ni douleur. Nos "Verres Teric" nouveau style A ORDRE, sont garantis pour bien VOIR de LOIN et de PRES. tracer, coudre, lire et écrire. Consultez le meilleur de Montreal . . . . . Le Spécialiste BEAUMIER



A L'INSTITUT D'OPTIQUE 144, rue STE-CATHERINE ct, Coin Av. Hôtel-de-Ville. MONTREAL.

"AVIS — Cette annonce rapportée vaut 10c. par dollar sur tout achat en lunetterie. Spécialité : Verres [illegible]

LE MAT DE COCAGNE



GIROUX. — J' vous dis qu'y est suiffé en pépère !

L'orthodoxie de l'"Action Sociale"

Mgr Baillargeon et le cardinal Taschereau s'appuient tous deux sur une opinion de Mgr de Angelis

Que la feuille québecoise déclare entachée d'erreur

L'"Action Sociale" récusait il y a quelques semaines l'autorité de Mgr de Angelis et décrétait que le prélat romain s'était trompé.

Evidemment il faut admettre que feu Mgr Baillargeon, archevêvue de Québec n'était pas difficile sur le choix des auteurs qu'il fallait consulter pour résoudre des questions délicates et épineuses comme celles de l'éducation.

Voici de copieux extraits d'une circulaire au clergé de son diocèse adressée en mai 1870 par l'archevêque de Québec :

"Pendant mon séjour à Rome, j'ai appris avec chagrin les discussions qui avaient eu lieu dans les journaux de ce pays, sur la matière importante et délicate de l'instruction publique et des lois civiles qui la régissent dans notre province. Malheureusement, dans ces discussions, quelques membres du clergé se sont laissé emporter par leur zèle au-delà des bornes de la prudence, de la convenance et de la vérité. Ils auraient dû oublier qu'en l'absence des évêques de la province, il ne leur appartenait pas de s'engager, sans mission et sans autorité, dans une semblable polémique, et de trainer plus ou moins directement leurs supérieurs ecclésiastiques devant le tribunal incompétent des lecteurs d'un journal. Tout au moins fallait-il dans la forme et dans le fond, se tenir en garde contre toute exagération.....

(Voir au bas de cet article l'explication de ce paragraphe.)

Jésus-Christ a dit : "Docete omnes gentes... Docentes eos servare omnia quaecumque mandavi vobis" (Enseignez toutes les nations... leur apprenant à observer tout ce que je vous ai commandé) (S. Mat. XXVIII). A elle seule donc a été confié l'enseignement de la doctrine de Jésus-Christ, depuis les éléments du catéchisme jusqu'aux plus sublimes vérités de la théologie. Par sa constitution divine, elle a le droit et le devoir de veiller à ce que la loi et les mœurs de la jeunesse chrétienne soient sauvegardées dans les écoles, et ces biens précieux n'y soient point exposés au danger de se perdre. Et, comme il ne saurait y avoir de droit contre le droit, l'Etat ne peut jamais entraver l'autorité de l'Eglise, quand il s'agit de la foi et des moeurs. Pour cet objet, l'Eglise doit avoir entrée dans les écoles, non par simple tolérance, mais en vertu de sa mission divine; les lois civiles en cette matière ne créent point des droits nouveaux à l'Eglise, mais ne font que reconnaitre et constater ceux qu'elle tient de son divin Fondateur. Se contenter de moins que cela serait faiblesse et trahison.

Voilà pourquoi une des plus pernicieuses erreurs de notre siècle, est celle qui prétend soumettre l'éducation de la jeunesse à la direction exclusive de l'Etat, de telle manière que l'Eglise n'y ait plus d'autorité pour sauvegarder la foi et les moeurs de ses enfants. On veut des écoles sans Dieu et sans religion. C'est là ce qu'a voulu condamner Pie IX dans les 45e et 47e propositions du Syllabus.

Mais, partir de la condamnation de ces propositions pour refuser à l'Etat toute intervention dans l'instruction littéraire et scientifique de la jeunesse, en tant que la fin légitime de la société et le bien commun le demandent, pour stigmatiser comme usurpation sacrilège toute loi civile concernant l'éducation de la jeunesse; pour dire, enfin, que, par sa constitution divine, l'Eglise doit avoir seule la direction positive des écoles, même en ce qui concerne les lettres et les sciences naturelles, ce serait méconnaitre à la fois la logique et l'enseignement des doctrines les plus autorisés.

Je n'examine pas ici la question de savoir si nos lois d'éducation sont aussi parfaites qu'elles pourraient l'être, ni si elles sont strictement conformes aux principes que je viens d'exposer.

Sur ce dernier point, d'accord avec quelques-uns de mes vénérables suffragants, j'ai voulu avoir l'opinion d'un savant canoniste romain, Monseigneur de Angelis, honoré de la confiance de plusieurs congrégations de Cardinaux et du Souverain Pontife lui-même, qui lui a confié des chaires dans l'Université Romaine, et dans son Séminaire diocésain. Pour cet effet, nous lui avons remis entre les mains le texte même de la dernière loi d'éducation, avec une série d'articles publiés contre cette même loi dans une feuille de Québec. Vous trouverez ci-après sa réponse, à la suite de laquelle je joins une note dont l'autorité est encore plus haute, puisqu'elle émane d'une commission pontificale, composée de savants appelés de divers pays."

Suit l'opinion de Mgr de Angelis citée par le "Pays" et reconnue comme entachée d'erreur par l'"Action Sociale".

Le cardinal Taschereau non plus ne nous semble guère scrupuleux dans le choix de ses autorités. En mai 1881, à M. U.-E. Archambault qui le questionnait sur la même chose, il répondait en citant la circulaire de Mgr Baillargeon.

Il ressort de tout cela que Sir Wilfrid Laurier avait grandement raison quand il fustigealt la feuille hypocrite et stigmatisait alnsi ses rédacteurs : ces rageurs, vous les connaissez : "ce sont les pharisiens du catholicisme canadien, qui se sont constitués avec ostentation les défenseurs de la religion que personne n'attaque, ceux qui manient le goupillon comme une massue, CEUX QUI SE SONT ARROGES LE MONOPOLE DE L'ORTHODOXIE, ceux qui excommunient de droite et de gauche tous ceux dont la tête dépasse leur chétive stature."

Pour avoir raison l'"Action Sociale" peut vilipender n'importe quel Père de l'Eglise. Il parait que c'est ça que signifie : "Instaurare omnia in Christo."

La première partie de la circulaire a trait aux violentes polémiques qui s'étaient soutenues dans les journaux du temps entre les abbés Alexis Pelletier, Villeneuve, Dumesnil, L. Lafleche, le Père Grenier, sous les pseudonymes Fégin, Georges de Saint-Aimé, Binan, Luigi, ainsi que MM. F.-X. Trudel et Paul de Maligay du côté des ultramontains et les abbés Chandonnet, Benjamin Paquet et M. Faucher de Saint-Maurice du côté des libéraux.

—) o (—

FLECHES

SUICIDES

Depuis la mort de Paul Lafargue et de sa femme, le suicide raisonné, le suicide conscient est devenu fréquent. dans la vieille Europe. Des vieillards des enfants se laissent aller à ce geste monstrueux et illogique. Et voici qu'un apothicaire de Bordelais, dans ce palmarès nouveau jeu, vient de se placer hors concours : il s'est tué après avoir empoisonné sa femme.

Double crime, auquel les romanesques trouvent une excuse en cela que la femme du criminel souffrait d'une cruelle et longue maladie, prétendue incurable.

Incurable, le mot est lâché ! Nous retombons dans les absurdes théories de l'Euthanasie, cette pratique de l'adoucissement de la mort, chère au Japonais, mais que le bon sens, la morale et le respect de la vie d'autrui réprouvent implacablement. Notre pharmacien le comprenait ainsi, lui qui s'est tué pour ne pas survivre à son crime. N'avait-il donc pas le courage de son opinion ou craignait-il la rigueur des lois ? L'un et l'autre, sans doute. Et c'est là où je voulais en venir, c'est-à-dire au prétexte de tous ses suicides passés, présents ou futurs. La peur et l'égoïsme en sont les seules causes déterminantes, car, devant la misère, le suicide est une lâcheté. Paul Lafargue et sa femme meurent parce que leur prévoyance fut en défaut. Le pharmacien meurtrier se supprime parce qu'il craint la cour d'assises. D'autres se tuent par désespoir d'amour, mettant le culte de leur moi au-dessus des devoirs que chacun doit remplir ici-bas. Un seul suicide est excusable, celui du marin mettant le feu aux poudres pour ne pas livrer son navire à l'ennemi; là, l'égoïsme n'est plus ; c'est dans un geste de bravoure que l'homme offre à sa patrie le sacrifice de sa vie.

Ah ! que j'aime mieux le doux poète Régnier, s'écriant :

J'ai vécu sans nul pensement
Me laissant aller doucement
A la bonne loi naturelle ;
Et je m'étonne fort pourquoi
La mort daigne songer à moi
Qui ne songeai jamais à elle !

L.-G. TORAUDE

—) o (—

DANS LE QUARTIER OUEST

L'ex-échevin A. D. Fraser

L'ex-échevin A.-D. Fraser, candidat dans le quartier Ouest a déposé, l'autre jour, son bulletin de présentation qui est signé par les personnes suivantes :

M. R.-B. Angus, Sir William C. Macdonald, Sir Thomas Saughnessy, Sir Montagu Allan, M. Andrew A. Allan, M. Stikeman, Hon. Louis Beaubien, Hon. L.-O. Taillon, M. H. Markland Molson, M. R. Wilson-Smith, Sir Rodolphe Forget, Hon. P.-E. Leblanc, M. Charles Cassels, Hon. J. Aldéric Ouimet, M. H.-B. Picken et M. Farquhar Robertson.

Certes, voilà un bulletin bien signé et qui démontre en quelle estime M. Fraser est tenu dans le quartier Ouest.

M. Fraser devrait être retourné à l'hôtel de ville, car durant le terme qu'il y fit, il fut l'un des hommes les plus précieux et les plus compétents de tout notre monde municipal. Nous n'avons guère vu depuis son départ, d'esprit aussi large, de jugement aussi droit et de nature plus désintéressée.

Ce qu'il faut surtout dire à la louange de M. Fraser, c'est qu'il ignore totalement ce que c'est que des préjugés de race; M. Fraser fut toujours l'ami des Canadiens-Français.

A tous les électeurs du quartier Ouest nous recommandons de voter pour M. Fraser.

1.—ins.

—) o (—

OPINIONS

Des amendements à la loi électorale

Monsieur le rédacteur,

D'après plusieurs journaux, il est fortement question de faire un grand ménage à la loi électorale, entre autres choses : Les élections à époques fixes, le vote unique au lieu du domicile, (one man, one vote.)

Croyez-vous qu'il ne serait pas à propos, tandis qu'on sera à nettoyer cette salle de l'édifice de nos lois muprovinciales, de restaurer une fois pour toutes cette loi électorale et passer un coup de pinceau en ce qui regarde le candidat, et, s'il est heureux... LE DEPUTE.

Effacer l'article actuel concernant tel candidat et le député et le remplacer par le suivant :

(Pourvu toutefois que le vote unique existe, autrement il faudrait faire certaines autres modifications.)

Pour être CANDIDAT à aucune élection provinciale, il faudra être électeur dans le district ou collège électoral dont l'élection est requise.

Conséquence : Un homme ne pourra se porter candidat que dans un seul comté, (celui de sa résidence), les étrangers au comté se trouvant par le fait exclus, chaque comté se trouvera alors dans l'obligation de se choisir leur député chez eux, les impositions d'hommes n'étant plus permises, le tout pour le plus grand bien de la province.

Veuillez me croire, votre dévoué,

UN ELECTEUR.

St-H..., 15 janvier 1912.

QUARTIER SAINT-LOUIS

UNE LETTRE DE M. A. BLUMENTHAL AUX ELECTEURS

Le programme qu'il entend poursuivre

Chers Messieurs,

Je prends la liberté de me présenter à vous et en même temps je saisis l'occasion d'appeler votre attention sur le programme que je me propose de suivre si j'ai l'honneur d'être élu, le premier février.

Un grand nombre de mes amis de Saint-Louis m'ont demandé de venir encore une fois devant l'électorat de ce quartier, aux prochaines élections comme candidat ; après avoir mûrement réfléchi, j'ai décidé de me mettre à la disposition des électeurs.

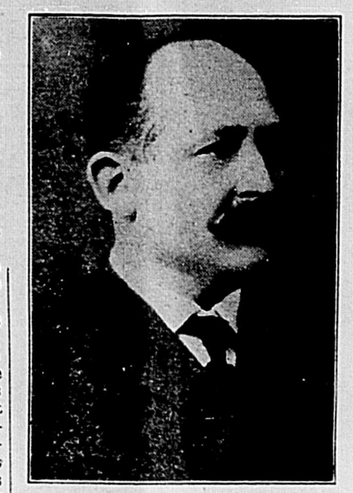
Vous comprendrez qu'à cause du nombre considérable d'électeurs (il y en a de sept à huit mille) et à cause de la diversité des langues qu'on y parle il m'est impossible de vous rencontrer tous personnellement durant ces quelques jours qui me restent, mais au début de la campagne je crois qu'il est absolument nécessaire que chaque électeur et que le public en général connaisse le passé et les plans d'avenir du candidat.

Je suis connu de la plupart des vieux résidents du quartier, puisque j'y ai passé 51 ans de ma vie et je suis certain que plusieurs se souviendront que nous sommes allés à l'école ensemble ou que nous avons joué ensemble. J'ai aussi fait des affaires parmi vous pour plus de trente ans et je crois que vous avez eu le temps de connaitre mon caractère.

Je puis vous assurer que je suivrai le programme que je vais vous exposer ou que je me retirerai :

1.—Je ferai des efforts pour que la force publique offre une meilleure protection à la vie et aux propriétés des citoyens : la police, par exemple, devrait avoir plus d'expérience, être mieux payée et mieux équipée comme aussi les pompiers

2. Je consacrerai mon énergie et mon travail pour obtenir la municipalisation de tous les services d'utilité publique, comme le gaz, l'électricité, les tramways, le téléphone, etc. Je voudrais que la ville exploite ces services pour les citoyens et à leur bénéfice.



M. BLUMENTHAL
Candidat dans Saint-Louis.

3. Je demanderai l'abrogation de ce règlement qui oblige les propriétaires riverains de payer pour les travaux permanents. La ville devra payer le coût entier de ces travaux.

4. Je travaillerai à faire adopter des mesures pour faire disparaitre les quartiers miséreux (slums) pour prévenir l'excès de population et pour obtenir des règlements de construction qui forceront les propriétaires de construire des maisons qui ne seront pas seulement un ornement pour la ville, mais qui seront confortables pour les locataires et qui seront pourvues d'espace et d'air au dedans et au dehors.

5. Je m'engage à voter pour toutes les mesures de réformes dans toutes les questions de façon à faire connaitre Montréal comme une ville modèle, dans l'Amérique du Nord.

Je sais que vous connaissez mon origine, dont je n'ai aucune raison de rougir, mais plutôt toutes les raisons de m'enorgueillir. Je demande à être jugé, sur mon passé, et je m'adresse à vous comme un honnête homme. Je vous demande de mettre de côté tous les préjugés de race et de religion, de m'apporter votre appui et je ferai tout en mon pouvoir pour vous montrer que je le mérite.

S'il y en avait parmi vous qui voudraient m'aider dans la campagne que je fais, je serais des plus heureux.

J'ai l'honneur d'être, messieurs,

Votre obéissant serviteur,

Abraham BLUMENTHAL.

Quartier Lafontaine

Dr. J. C. POISSANT, Candidat

COMITE
476, ONTARIO EST

Les personnes qui ont changé d'adresse sont priées de faire parvenir leur nouvelle résidence au comité.

Les électeurs du quartier Lafontaine sont cordialement invités à se rendre au comité.

TEL. BELL EST 170

Quartier Emard

M. Joseph U. Emard

CANDIDAT

Comité d'élection, coin des rues Mary Ann et Boulevard Monk [ancienne rue Davidson].

Le comité se réunit tous les soirs où tous les électeurs peuvent obtenir tous les renseignements désirés.

Des orateurs ouvriers et autres s'y rendent aussi pour adresser la parole aux électeurs sur les questions d'actualité,

TELEPHONE: MAIN 5577.

COMITE
DU
Dr. A. D. GAUTHIER
287 Ste-Catherine Est
Assemblée tous les soirs.

QUARTIER
LONGUE-POINTE
Dimanche, 21 Janvier 1912
G. WILLEMS
Agent d'immeubles
CANDIDAT AUX ELECTIONS MUNICIPALES
tiendra
3 GRANDES ASSEMBLEES
dans l'ordre suivant :
A Tétrault ville, salle du club, vers 11.15 heures (après la grand'messe) ; à Notre-Dame des Victoires, Parc Terminal, (salle Rolland) à 3 hrs ; à Beaurivage, salle Renaud à 8 hrs.
MM. Emery Larivière et Charles Meese, ayant manifesté le désir de prendre part à ces assemblées, seront admis à faire la discussion.

Quartier Emard
Felix Sevigny
Candidat du peuple
Les électeurs peuvent obtenir en tout temps les informations dont ils ont besoin au comité,
55, rue Davidson

QUARTIER
BORDEAUX
VOTEZ
POUR
GORDIEN MENARD,
FILS
Candidat du peuple et du progrès.
Pour informations et renseignements, s'adresser à
25 rue St-Jacques
Tel. Bell, Main 3504

Réparations
Réparations de meubles de tous genres, rembourés avec soin, matelas refaits, remis à neuf, $1.00. Plumes désinfectées. Charles Turcot, 435 Visitation. Tél. Bell Est 2075.
1—3 ins.

Quartier Laurier

Nap. Turcot

Candidat du Parti Ouvrier



Aux électeurs du plus beau quartier de la ville de Montréal.

PROGRAMME OFFICIEL

1.—Abolition de la qualification foncière.
2.—Création de bibliothèques publiques.
3.—Municipalisation des services d'utilité publique.
4.—Un homme, un vote.
5.—Vote obligatoire.
6.—Travaux faits à la journée.
7.—Création de parcs publics et terrains de jeux pour les enfants.
8.—Augmentation des salaires des employés civiques.
9.—Achat de la Montreal Water & Power Co.
10.—Abolition de la restriction sur le droit de vote de l'ouvrier.
11.—Représentation proportionnelle et élection des échevins par toute la ville.
12.—Création de marchés publics dans les quartiers excentriques.
13.—Continuation de la ligne des tramways sur le Boulevard Saint-Laurent depuis le tunnel jusqu'aux limites de la ville.
14.—Expropriation et ouverture du Boulevard Saint-Laurent jusqu'à la rivière des Prairies.

Vous electeurs qui voulez la prosperite de votre quartier, VOTEZ tous comme un seul homme pour le Champion du Quartier Laurier.

NAP. TURCOT, CANDIDAT DU PARTI OUVRIER
Comite Central, 1789, Blvd St-Laurent, Tel. St-Louis 5258
AMENEZ VOS AMIS
Votons tous et votons a bonne heure pour l'ami de toutes les classes.

Ville de Maisonneuve

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est par les présentes donné; 1o Qu'un rôle de cotisation a été préparé par le soussigné, répartissant le coût total à imposer pour le paiement des canaux d'égoûts construits dans les rues ou parties de rues suivantes, savoir :—

NOTRE-DAME de ouest de l'Avenue Bennett jusqu'aux limites de la Cité de Montréal.
d'ORLEANS de Notre-Dame à environ cent trente-trois pieds et demi vers le nord.
SHERBROOKE des limites de la Longue-Pointe jusqu'à la rue Jeanne-d'Arc.
WILLIAM-DAVID de Armand aux limites de la Ville.
CHARLEMAGNE de nord de Boyce à sud du Parc.

2o Que ledit rôle a été signé par moi et est déposé dans mon bureau pour l'examen des parties intéressées, durant trente jours à compter de ce jour.

3o Qu'après l'expiration dudit délai de trente jours savoir; le huit février prochain (1912) à 8.30 hrs p.m. dans la salle du Conseil, ce dernier examinera, corrigera et homologuera le dit rôle qui deviendra alors en force.

4o Que le Secrétaire-Trésorier de la Ville de Maisonneuve enverra alors à chaque contribuable dont le nom apparait audit rôle, son compte pour le premier paiement de ladite cotisation par lettre enregistrée, et à partir de quinze jours de l'envoi de cette lettre enregistrée, le compte pour le premier paiement de la cotisation portera intérêt au taux de six pour cent (6 p.c.) par an et sera recouvrable en justice de la manière ordinaire.

Donné à Maisonneuve, ce neuvième jour du mois de janvier mil neuf cent douze.

(Signé) M. G. ECREMENT,
Sec.-Trés. de la
Ville de Maisonneuve.

ETABLIE EN 1886
A. JETTE & CIE.
Courtiers et experts en propriétés. Argent à prêter sur 1ère et 2ième hypothèque. Propriétés et terrains à vendre. Collections. Achats des balances de prix de vente.
EDIFICE DU CREDIT FONCIER,
35 rue St-Jacques. Ch. 10, Montréal.
TEL. BELL MAIN 7097.

Tel. Marchand : 1671 — Tel. Bell : 2641
N. SEGUIN,
EPICIER
Spécialités :
Thé, Café, Beurre, Fromage, Vins et Liqueurs.
1458, Ontario Est,
COIN FRONTENAC.
47—1 an.

VOIES URINAIRES
Dr C. SAINT-PIERRE
Des Hôpitaux de Paris.
Tél. Bell Est 3825. 486, St-Denis
Heures de bureau : 2 à 5 et 7 à 9 p.m.

Tél. Bell St-Louis 2210.
Heures de Consultations.
de 8 hrs. a m. à 8 hrs. p. m
Dr CH.-A. TRUDEAU,
Chirurgien-Dentiste
1293, rue St-Denis, Montreal
Entre les rue Bienville et Carrières.

Si vous avez besoin de Sleighs Windsor, Ste-Catherine, Brelots ou Carrioles de toutes sortes, allez chez
URGEL ARCHAMBAULT Carrossier
148, RUE DEMONTIGNY EST
Et vous aurez satisfaction sous tous rapports. Réparages de toutes sortes faits avec soin et promptitude. Voitures neuves, une spécialité.
Telephone Bell Est 8977 — MONTREAL.

R. BELIVEAU, Artiste Peintre — L. GUENETTE, Peintre Décorateur
"La Décoration Moderne"
Entreprise Générale de Peinture, Enseignes Fresques et Décorations, Etc.
Encadrement et Importation de Photographies d'Art, Statuettes, Moulages Grès, Flammés, etc.
Grand choix de Tapisseries.
698, RUE ST-DENIS, - - MONTREAL
BELL TEL. EST 5713.

LE MEILLEUR PRODUIT DES CELEBRES DISTILLERIES ECOSSAISES
MOUNTAIN DEW
SANDERSON'S SCOTCH
LIQUEUR SPECIALE
LA MARQUE ECOSSAISE LA PLUS ANCIENNE
LE MEILLEUR DE TOUS LES WHISKYS
EN VENTE PARTOUT
S. B. TOWNSEND & CO., Montréal, seuls agents au Canada.

Habitations ouvrières

Les logements municipaux en Suisse

La question du logement a pris, à l'heure actuelle, une telle importance que les pouvoirs publics ne peuvent plus désormais se dérober au devoir de la résoudre.

C'est ainsi que le gouvernement français a déposé un projet de loi tendant à autoriser les communes à faire construire et à gérer, par voie de "régie intéressée", des habitations à bon marché.

Les gouvernements bavarois, wurtembergeois et prussien ont consacré plusieurs centaines de millions de mark à la construction de logements pour ouvriers et employés. De plus, dans toute l'Allemagne, les caisses publiques d'assurances sont autorisées à prêter aux coopératives de construction.

Certaines villes suisses surveillent avec une attention scrupuleuse la "situation sanitaire" des logements. Elles ont établi des "bureaux municipaux de location" qui fonctionnent gratuitement pour les propriétaires comme pour les locataires.

Mais où leur initiative s'est surtout exercée, c'est dans la "construction et la gestion directe de logements municipaux."

Cette idée, déjà réalisée d'ailleurs en Ecosse et dans quelques villes allemandes, particulièrement à Ulm, la ville de Berne fut la première à l'adopter. Depuis 1899, elle a dépensé plus d'un million à cet usage. Après elle, Lausanne construisit 84 logements; la ville de Genève a édifié, à frais communs, avec le canton, 204 logements de 1 à 4 pièces et 48 magasins : le tout a coûté 1,200,000 francs.

De la suisse française, le mouvement a gagné l'Est. Saint-Gall suivit son exemple; puis Zurich, à la suite d'un référendum, édifia 225 logements qui furent terminés en 1908 et ont nécessité une dépense totale de deux millions et demi. Ces maisons, administrées directement par la ville constituent une entreprise autonome se suffisant à elle-même et ne rapportant pas de bénéfices. Le prix des loyers varie de 380 à 600 francs, suivant que les logements ont deux ou quatre pièces avec cuisine. Cette année, un nouveau référendum a approuvé la construction d'une vaste cité-jardin, comprenant 288 logements d'un loyer de 625 à 1,248 francs.

Passons sous silence les nombreux projets qui vont, à brève échéance, doter la Suisse d'un nombre considérable de logements municipaux.

Pourquoi ce qui est réalisé en Europe serait-il impossible au Canada?

One man one vote

La "Vérité" accuse Sir Lomer Gouin de présenter une mesure révolutionnaire

La "Vérité", qui sent et voit de la révolution partout, déclare que le projet de suppression du vote plural est une tentative révolutionnaire.

Lisez cette fanerie :

"Les feuilles officieuses annoncent que le gouvernement proposera une loi pour abolir le vote plural. D'après la nouvelle loi, chaque électeur n'aura droit de vote qu'au lieu de son domicile.

C'est une tentative pour rendre davantage notre système électoral faux et absurde.

"One man, one vote" part d'un principe condamnable et révolutionnaire. Il est en voie de faire le tour du monde grâce au libéralisme."

—) • (—

AU PRINCESS

La première de "White Magic"

Le "Princess" a obtenu cette semaine un des beaux succès de la saison avec la nouvelle comédie "White Magic" de MM. Philipps et McGrue.

"White Magic" a vu les feux de la rampe pour la première fois à Montréal lundi dernier. Cette première avait attiré au "Princess" une foule d'amateurs qui ne furent pas déçus, car vraiment c'est une comédie délicieuse supérieurement interprétée.

Ce n'est pas la première fois que Mlle Gertrude Elliott vient à Montréal, mais, je crois bien que c'est la première fois qu'elle y remporte un aussi grand succès.

"White Magic" nous repose de toutes ces comédies musicales ou de tous ces drames américains; c'est une comédie où pétille un esprit français de très bon aloi et qui est remplie de situations nouvelles. On dirait une comédie de Robert de Flers et de Caillavet. L'émotion y cotoie le rire, les mots d'esprit éclatent partout, rien n'est plus drôle, mais rien non plus n'est plus délicieux. C'est presque l'histoire de la "Petite Chocolatière"; on y rencontre une petite fille très riche qui s'amourache d'un artiste et qui le demande elle-même en mariage. Tout s'enchaine admirablement; il n'y a pas à le nier, c'est peut être la plus jolie oeuvre américaine que je connaisse.

Elle était supérieurement interprétée comme je l'ai dit tout-à-l'heure. Mademoiselle Elliott s'est entourée d'artistes de tout premier ordre et nous voyons évoluer autour d'elle par exemple M. Julian l'Estrange qui est un très bel artiste, d'une étonnante sobriété et d'un goût extraordinaire. Jusque dans ses répliques les plus insignifiantes, il vit intensément un rôle très complexe et il donne à son personnage un relief saisissant.

M. Ben Johnson n'a qu'un rôle épisodique de vieux papa multimillionnaire dont toute la conversation se borne aux "stocks", mais il s'y est taillé un très beau succès. Son rôle est travaillé, ciselé.

Ce sont les deux artistes qui secondent le plus et le mieux Mlle Elliott. Elle-même dans un rôle de jeune fille autoritaire, volontaire, joue de saisissante façon et avec un talent hors-ligne. Elle est charmante à souhait, elle a l'émotion facile, elle a des trouvailles ingénieuses, elle joue avec un grand naturel, bref c'est une artiste que je ne puis trop complimenter.

Toute la troupe donne avec beaucoup d'ensemble et aide au succès.

Une chose que je dois mentionner, ce sont les magnifiques décors. Franchement je n'ai encore rien vu de mieux à Montréal. C'est irréprochable et c'est superbe.

La semaine prochaine, le 'Princess" annonce Mlle Fritzi Scheff.

Baptiste POQUELIN.

—) • (—

COCASSERIE

Trouvée dans un quotidien de Québec, la perle suivante :

"Deux jeunes garçons et une fillette ont failli se NOYER SUR LA GLACE (sic) trop mince du canal. Ils ont été secourus par des passants et s'en sont tirés avec un bain glacé." Très cocasse!

FRANCE ET ESPAGNE

A propos de criminalité

Certains journaux ont tant parlé des apaches produits en France par l'école laïque qu'on a fini par les croire à moitié. Si nous protestons, nous avons l'air de défendre une cause perdue.

Or, l'Espagne est à l'heure présente pour la première fois à Montréal lundi dernier. Cette première avait attiré au "Princess" une foule d'amateurs qui ne furent pas déçus, car vraiment c'est une comédie délicieuse supérieurement interprétée.

Ce n'est pas la première fois que Mlle Gertrude Elliott vient à Montréal, mais, je crois bien que c'est la première fois qu'elle y remporte un aussi grand succès.

"White Magic" nous repose de toutes ces comédies musicales ou de tous ces drames américains; c'est une comédie où pétille un esprit français de très bon aloi et qui est remplie de situations nouvelles. On dirait une comédie de Robert de Flers et de Caillavet. L'émotion y cotoie le rire, les mots d'esprit éclatent partout, rien n'est plus drôle, mais rien non plus n'est plus délicieux. C'est presque l'histoire de la "Petite Chocolatière"; on y rencontre une petite fille très riche qui s'amourache d'un artiste et qui le demande elle-même en mariage. Tout s'enchaine admirablement; il n'y a pas à le nier, c'est peut être la plus jolie oeuvre américaine que je connaisse.

Elle était supérieurement interprétée comme je l'ai dit tout-à-l'heure. Mademoiselle Elliott s'est entourée d'artistes de tout premier ordre et nous voyons évoluer autour d'elle par exemple M. Julian l'Estrange qui est un très bel artiste, d'une étonnante sobriété et d'un goût extraordinaire. Jusque dans ses répliques les plus insignifiantes, il vit intensément un rôle très complexe et il donne à son personnage un relief saisissant.

M. Ben Johnson n'a qu'un rôle épisodique de vieux papa multimillionnaire dont toute la conversation se borne aux "stocks", mais il s'y est taillé un très beau succès. Son rôle est travaillé, ciselé.

Ce sont les deux artistes qui secondent le plus et le mieux Mlle Elliott. Elle-même dans un rôle de jeune fille autoritaire, volontaire, joue de saisissante façon et avec un talent hors-ligne. Elle est charmante à souhait, elle a l'émotion facile, elle a des trouvailles ingénieuses, elle joue avec un grand naturel, bref c'est une artiste que je ne puis trop complimenter.

Toute la troupe donne avec beaucoup d'ensemble et aide au succès.

Une chose que je dois mentionner, ce sont les magnifiques décors. Franchement je n'ai encore rien vu de mieux à Montréal. C'est irréprochable et c'est superbe.

La semaine prochaine, le 'Princess" annonce Mlle Fritzi Scheff.

Baptiste POQUELIN.

—) • (—

COCASSERIE

Trouvée dans un quotidien de Québec, la perle suivante :

"Deux jeunes garçons et une fillette ont failli se NOYER SUR LA GLACE (sic) trop mince du canal. Ils ont été secourus par des passants et s'en sont tirés avec un bain glacé." Très cocasse!

Et les autres

Une dépêche d'Ottawa disait récemment :

"On dit qu'il y aura aujourd'hui dans le département de l'Intérieur, une soixantaine de destitutions. Beaucoup, parmi les victimes, sont des gens qui se sont occupés activement de politique aux dernières élections fédérales."

Et les autres qui ne se sont pas occupés de politique, pourquoi les destitue-t-on ?

De l'or mal dépensé

Il parait, du moins c'est le "Canada" qui l'affirme, que les oeuvres du gouvernement provincial sont écrites en lettres d'or sur toutes les écoles, dans tous les foyers, sur toutes les routes de la province."

Cela n'empêche qu'il n'y a pas un pays au monde où les routes soient aussi mauvaises et les écoles aussi nulles.

Voilà bien de l'or mal dépensé ! Que ne l'emploie-t-on pas plutôt à améliorer et les routes et les écoles?

—) • (—

PAUL KAUVAR

Espérant plaire au public qui l'a si bien encouragé jusqu'à ce jour, M. Julien Daoust a décidé pour varier le genre des spectacles de mettre à l'affiche la semaine prochaine un drame, "Paul Kauvar". Après les nombreuses comédies qu'il nous a été donné d'entendre au théâtre Parisiana, cette émouvante pièce sera favorablement accueillie des habitués.

Le tempérament de Mme Bella Ouellette se prête admirablement au rôle écrasant de Diane de Beaumont et nul doute qu'elle y trouvera un des plus beaux succès de sa carrière artistique. Toute la troupe de M. Julien Daoust la secondera avec la verve et la conviction qu'on a toujours remarquées chez elle.

Dans le quartier Saint-Jacques

L'échevin A. N. Brodeur devrait etre réelu

L'une des luttes les plus intéressantes de la campagne se fera certainement dans le quartier Saint-Jacques où l'ancien échevin Giroux tente une réélection.

Nous n'hésitons pas à dire que l'échevin Brodeur devrait être réélu avec une grosse majorité.

M. A. N. Brodeur se représente après un stage de deux ans à l'hôtel de ville au cours duquel il s'est fait valoir, il a acquis une grande influence, il a démontré la rectitude de son jugement et nous ne voyons pas pourquoi les électeurs de Saint-Jacques lui préférerait un homme comme M. Giroux qui représente comme disait la "Patrie" tout ce qui fut mauvais à l'hôtel de ville.

M. Brodeur est un des gros propriétaires du quartier Saint-Jacques, où



L'Echevin A. N. BRODEUR

il a des intérêts depuis un grand nombre d'années, par conséquent il connait parfaitement les besoins de son quartier.

Il n'a fourni qu'une carrière municipale relativement courte, mais il a été à l'hôtel de ville un échevin si progressif, si intelligent, si désireux d'apporter à la chose publique le concours de son expérience d'homme d'affaires habile et consciencieux,comme disait encore la "Patrie", que tous les honnêtes citoyens du quartier Saint-Jacques devraient se faire un devoir de lui apporter leur concours.

Dès qu'il fut échevin M. Brodeur s'attacha à la réalisation du programme sur lequel il avait été élu, et si l'on veut bien y jeter un coup d'oeil, l'on se rendra compte de son travail à l'hôtel de ville.

Voici, d'ailleurs, ce programme :

La filtration de l'eau.

Le pavage des ruelles appartenant à la ville.

La suppression des buvettes où les règlements ne seront pas observés.

L'enlèvement des vidanges tous les jours et d'une façon systématique.

L'entretien des trottoirs et l'enlèvement de la neige dans toutes les rues de la ville par la corporation.

La Commission de police présidée par un juge afin d'enlever aux échevins le contrôle de ce Département qui ne doit subir aucune influence exricure.

Disons d'abord que la filtration de l'eau est en voie de réalisation comme aussi l'enlèvement des vidanges et que la Corporation entretient partout les trottoirs.

Certes l'échevin Brodeur ne prétend pas que ces réformes sont dues à lui seul mais il a coopéré dans la mesure de ses forces et ses électeurs doivent lui en être reconnaissants.

Quant au pavage des ruelles le principe en a été adopté par le Conseil de ville à la suggestion de M. Brodeur et la ville demandera à la législature de Québec à la session actuelle de lui permettre ces améliorations.

M. Brodeur voulait également que la Commission de police fut présidée par un juge afin d'enlever aux échevins le contrôle du département. Aujourd'hui ce sont les Commissaires qui ont ce contrôle et il ne subit aucune influence extérieure.

Parmi les choses que M. Brodeur a obtenues personnellement ou avec le concours d'autres échevins il faut mentionner ceci :

Les Commissaires ont fini par céder et par enlever à M. Barlow, celui qui fut le grand Manitou de M. Giroux, homme à tout faire, la direction des travaux de la ville et ils ont confié à l'ingénieur en chef, M. Janin, qu'ils ont placé au-dessus de M. Barlow, la direction des travaux de TOUS les départements de façon à faire à Montréal ce qui se fait partout ailleurs: des travaux sur un plan d'ensemble déterminé d'avance.

Il faut encore signaler parmi ce qui fait honneur à M. Brodeur, sa complète indépendance.

Lors des dernières élections et aux élections d'aujourd'hui aussi, certaines associations sont venues le trouver pour lui demander de s'engager vis-à-vis d'elles, ce que M. Brodeur a toujours refusé tenant à être libre de juger de la valeur des choses quand elles se présenteront au conseil municipal.

Mais ce qui nous plait encore davantage chez M. Brodeur c'est qu'il a été un échevin de la ville de Montréal, représentant toute la ville et soucieux des intérêts de toute la ville et non pas, comme tant d'autres, le simple représentant d'intérêts de clochers.

Nous adjurons donc les électeurs du quartier St-Jacques de donner leur appui et leur vote à M. Brodeur s'ils veulent continuer d'avoir à l'hôtel de ville un représentant digne d'eux, un représentant qui a de l'influence et qui aura souci de leurs intérêts.

M. Giroux durant sa campagne lancera le cri que St-Jacques ne doit pas être représenté par un étranger. Nous ne comprenons pas qu'on puisse qualifier d'étranger, un homme qui possède dans ce quartier pour plus de $150,000 de propriété immobilières.

Qu'en pensent les électeurs de St-Jacques ?

1 ins.

AU FORUM

Il y avait foule de patineurs et de patineuses la semaine dernière au Forum et parmi cette foule on remarquait beaucoup de nouvelles figures. Ceci n'a rien de surprenant vu la surface de glace de cette patinoire qui a la réputation d'être la plus belle et la plus dure en Canada. Naturellement, les amateurs en profitent et viennent des quatre coins de la ville grossir le nombre des habitués réguliers du Forum. Il ne faut pas oublier que la patinoire à glace est maintenant complètement recouverte et offre tout le confort possible aux patineurs. Il y a musique par la fanfare tous les soirs et aussi la musique automatique dont le répertoire est des plus choisis et charme les patineurs aux séances de l'après-midi.

Pommiers et Erables

10,000 Pommiers,
10,000 Erables

Les meilleures variétés commerciales, seront greffées durant l'hiver pour planter au printemps. Dix plants par poste sur réception d'une piastre. Mate et prix spécial sur application. Eastern Township Nursery, Lawrenceville Qué. 50—6ins

Goutez les fameux chocolats

MEURISSE

Au lait, à la crême et spécialité servis à la tasse.

Seul importateur :

ALFRED DUPRE

638, rue Ste-Catherine Ouest

Tel. Uptown 2023

PRINCESS AUJOURD'HUI Gertrude ELLIOTT dans " White Magic "

Semaine commençant lundi, le 22 janvier

Fritzi Scheff

dans

"NIGHT BIRDS"

(Die Fledermans)

PRIX : 75c à $2.00 Gallerie 50c.

Theatre National

Semaine du 22 Janv. 1912

Pour la première fois à Montréal

Les fils du menuisier

DRAME EN 5 ACTES

PAR

F. SOULIE

THEATRE PARISIANA

Semaine du 22 Jan. 1912

M. Julien Daoust, et Mme. Bella Ouellette et leur troupe dans

Paul Kauvar

Matinée tous les jours.

Parc Sohmer

Ouvert tous les

DIMANCHES

3 P. M. et 8 P. M.

Admission, 10c.

LE FORUM

Patinoir à glace couvert

PATINAGE AVEC MUSIQUE

Tous les Après-Midi et Soirs.

H. Beauregard,

Entrepreneur général en construction

Tel. Bell, Main 735. 70, rue St-Jacques.

MONTREAL

M. U. H. Dandurand et le Comité des Citoyens

Une correspondance qui parle éloquemment—Les déclarations de M. Dandurand

M. Dandurand n'est plus candidat à la mairie.

M. Dandurand a résolu d'abandonner la lutte à la suite de la décision prise par le Bureau de l'Association de Montréal de ne pas prendre part à la lutte pour la mairie.

Cette décision a été prise par l'Association après de longues discussions et démarches qui se trouvent mises à point par l'échange des lettres suivantes :

LETTRE DE M. DANDURAND AU COMITE DES CITOYENS.

HOTEL DE VILLE
Montréal, janvier 9 1912.

M. CHAS. CHAPUT,
Président de l'Association
des Citoyens de Montréal.

Monsieur le Président :—

J'apprends que le Bureau de Direction de l'Association des Citoyens de Montréal se réunit avec votre Comité d'Election pour étudier le mérite des candidats en présence dans la campagne électorale actuelle. .

Je sens, M. le président, qu'il est de mon devoir à titre de candidat à la mairie, ayant appuyé toutes les réformes préconisées par votre Association dans le passé et surtout ayant aidé de toutes mes forces à renforcer le Bureau des Commissaires dans toutes les suggestions et rapports qu'ils ont faits pour améliorer notre système d'administration municipale, je sens donc, M. le président qu'il est de mon devoir de demander à votre Association si elle approuve ma conduite et surtout si dans la campagne qui s'ouvre, je pourrai me prévaloir de mes états de service reconnus officiellement par votre Bureau.

Je vous serai infiniment obligé de soumettre cette lettre à votre Bureau à sa plus prochaine séance et cela en raison de l'urgeoce de la situation.

Votre tout dévoué,
(Signé) U.-H. DANDURAND.

Montreal Citizens' Association.
L'Association des Citoyens de Montréal.

REPONSE DU COMITE

Montréal, janvier 10, 1912.

M. U.-H. DANDURAND,
Montréal.

Cher Monsieur :—

Je suis chargé par le Bureau de Direction de l'Association des Citoyens de Montrréal d'accuser réception de votre lettre du 9 janvier et de vous dire que les questions que vous soulevez dans cette lettre seront étudiées par le Bureau au cours d'une prochaine séance.

Votre tout dévoué,
ED. MONTET,
Secrétaire.

DEUXIEME LETTRE DE M. DANDURAND.

HOTEL DE VILLE

Montréal, 15 janvier 1912.

M. CHAS. CHAPUT, Président,
Association des Citoyens de Montréal

Cher Monsieur :—

J'avais espéré recevoir à ma lettre du 9 courant une réponse toute différente de celle que votre Bureau m'a fait adresser.

Je me vois donc obligé, vu l'urgence de la situation, de revenir vous demander la réponse que comportent les demandes contenues dans cette première lettre et me dire en même temps, si votre Bureau entend se désintéresser entièrement de la campagne actuelle pour la mairie, ou bien accorder son appui au candidat qui a toujours lutté pour le principe du Bureau des Commissaires préconisé par votre Association et qui s'engage formellement à défendre ce principe à l'avenir.

Votre tout dévoué,
(Signé) U.-H. DANDURAND

Montreal Citizens' Association.
L'Association des Citoyens de Montréal.

DEUXIEME REPONSE DU COMITE

Montréal, janvier 16 1912.

M. U.-H. DANDURAND,
Montréal.

Cher Monsieur :—

En réponse à vos lettres en date du 9 et du 15courant, je suis chargé par le Bureau de Direction de l'Association des Citoyens de Montréal de vous dire que l'Association n'a pas l'intention de prendre part à la campagne électorale municipale pour la mairie.

Le Bureau, d'autre part, est heureux de reconnaître le concours loyal que vous avez donné en tout temps au Bureau des Commissaires pour assurer à la ville de Montréa, une administration toute de progrès, ainsi que l'énergie et la vigueur que vous avez déployées à défendre le principe qui a motivé la mise en marche du nouveau régime si unanimement approuvé par l'électorat lors des dernières élections municipales.

Votre tout dévoué,
(Signé) ED. MONTET.
Secrétaire du Bureau.

LA SITUATION

M. Dandurand se croyait en droit de compter sur l'appui de l'Association. Aux dernières élections municipales, l'Association des Citoyens de Montréal comportait de ne pas choisir de candidats aux fonctions d'échevin dans les différents quartiers, avait préparé et soumis au peuple une liste de cinq candidats au Bureau de Contrôle parmi lesquels, se trouvait, en fait, le maire de Montréal.

Les Commissaires et le maire,étant élus par les électeurs de toute la ville ce choix des candidats pouvait paraitre justifiable et, en fait, l'action de l'Association, en tant qu'elle représentait le sentiment général de la population, pouvait avoir du bon.

Cette année, sans dire si elle abandonne ce principe, l'Association décide de ne pas intervenir. L'Association n'a rien à reprocher à M. Dandurand. Elle le lui dit formellement dans sa lettre.

D'autre part, M. Dandurand se dit qu'il serait bien naïf de sa part d'entrer dans une lutte où il serait assuré de l'ingratitude de ceux qu'il a servis.

Nous avons eu avec M. Dandurand une entrevue à ce sujet et voici ce qu'il nous a déclaré :

DE QUE DIT M. DANDURAND

"Je ne suis plus candidat à la mairie et la raison en est bien simple.

Choisi par l'Association des Citoyens de Montréal, en 1910, pour faire la lutte dans le quartier Saint-Joseph, j'ai endossé de tout coeur le programme de réformes préconisé par cette Association et j'ai aidé à le faire triompher.

J'ai rempli mon mandat à l'hôtel de ville avec fidélité, luttant toujours pour l'exécution du programme qui m'avait assuré l'appui si chaleureux de mes électeurs.

J'ai secondé énergiquement l'oeuvre du Bureau des Commissaires convaincu que leurs efforts tendaient vers l'amélioration générale des affaires de la ville. J'étais et je suis encore d'opinion que l'oeuvre des Commissaires va rendre la ville de Montréal digne du titre de métropole du Canada et que, d'ici deux ans, tous les électeurs de Montréal seront convaincus de la supériorité du nouveau régime sur l'ancien.

Quand les candidatures pour la mairie commencèrent à se dessiner,un courant d'indifférence et même d'hostilité sembla se manifester contre le Bureau des Commissaires chez certains des candidats, je n'hésitai pas alors d'entrer résolument en lice et à me déclarer prêt à lutter de toutes mes forces pour le maintien du principe d'administration que je croyais et que je crois encore en danger.

Les nombreux témoignages de sympathie et d'encouragemeot que je reçus alors me portèrent à croire que l'Association des Citoyens de Montréal était de son côté prête à lutter pour faire une fois de plus triompher son programme si unanimement approuvé par l'électorat en 1910.

Ayant rempli consciencieusement mon devoir durant l'exercice de mon mandat comme échevin, ayant été choisi par l'Association pour défendre son programme, j'ai cru qu'il me serait réservé l'avantage de lui aider de nouveau à faire partager sa manière de voir aux électeurs, en briguant l'honneur d'être le premier magistrat de la ville deMontréal.

Contrairement à mon attente, et à la grande surprise de ceux qui m'avaient encouragé à me porter candidat à la mairie, l'Association, au lieu d'entrer hardiment avec moi en campagne, a hésité et hésite encore à prendre part à la campagne actuelle pour la mairie.

Il est évident que l'Association ne croit pas le principe pour lequel elle a tant combattu en jeu ou en danger. Je sais, d'autre part,que cette manière de voir n'est pas partagée par tous ses membres. En face de ces hésitations pénibles, de ces atermoiement qui peuvent prêter à toutes tes sortes de conjectures, je me suis demandé s'il était bien utile que je me substitue et combatte pour faire triompher le programme d'une Association qui me refuse l'appui auquel j'avais droit de m'attendre et qui, soit par crainte ou pour d'autres raisons, décide de se croiser les bras.

Il eut mieux valu, à mon sens, que l'Association aille à une défaite maintenant plutôt que dans deux ans.

Il vaut mieux endiguer le courant à ses débuts si l'on ne veut pas que le torrent irrésistible emporte et balaie tout sur son passage.

Je me retire donc de la lutte,conscient d'avoir fait tout mon devoir et assuré d'être demeuré conséquent avec mes déclarations, mes promesses et mes actes, et je remercie sincèrement tous ceux qui, pensant comme moi, m'ont appuyé loyalement et courageusement jusqu'ici."

1 ins.

—) • (—

QUARTIER LAFONTAINE

Ex-Ech. Dubeau

Candidat

COMITE

481, Ontario Est

entre St-Timothée et St-André

Telephone Est 1555

GRANDE ASSEMBLEE

Lundi soir au comité.

Vente de Claques et Pardessus.

Ecoulement de Claques et Bottes en Caoutchouc.



Pardessus en caoutchouc, de première qualité pour messieurs de $1.50 pour 98c

Bottes en caoutchouc de première qualité pour messieurs de $3.00 pour $1.98

Claques Foothold jaunes, pour dames, claques blanches pour dames, claques jaunes et blanches pour demoiselles et pour enfants, valant jusqu'à $1.00 pour . 19c

PAS DE COMMANDES PAR LA POSTE OU C.O.D.

Claques de première qualité pour dames de 75c pour . . 35c

Claques de première qualité pour demoiselles de 69c pour 29c

Claques de 1ère qualité pour bébés et enfants, valant 50c pour 23c

Pardessus de première qualité à une boucle, pour messieurs, de $1.50 pour . . . 89c

Claues pour dames, valant jusqu'à 50c. pour 19c

PAS DE COMMANDES PAR LA POSTE OU C.O.D.

BOSTON Shoe Store

Coin Mansfield et Ste-Catherine

Quartier Papineau

COMITE DE

L'Echevin J. A. E. Gauvin

No 832 rue Ontario Est. Tel. Bell, Est 311

Les électeurs du Quartier Papineau sont cordialement invités à se rendre au Comité où est centralisé le service d'informations pour la Division Papineau.

DANS LE QUARTIER ST-JOSEPH

M. Félix Sauvageau

CANDIDAT

M. Félix Sauvageau, entrepreneur, candidat dans le quartier Saint-Joseph a ouvert sa campagne l'autre soir et a formé son comité d'organisation.

A voir avec quel enthousiasme les principaux citoyens de ce quartier se sont formés en comité, nous ne pouvons douter de l'élection de M. Sauvageau.

Des discours furent faits par MM. Dr E.-C. Campeau, Gervais, Décary, E. W. Beuthner, Jos. Meilleur, Alphonse Brunet, Chas. Leblanc, J. McBride, A. Labelle, tous électeurs du quartier venus au comité pour appuyer la candidature de l'ex-échevin du quartier St-Joseph.

M. l'ex-échevin Sauvageau, adressa ensuite la parole, remerciant d'abord les nombreux amis, ainsi que les électeurs présents de bien vouloir prendre leur part dans l'organisation de son élection et qu'il espérait que tous se feront un devoir de continuer jusqu'après l'élection l'ardeur et le dévouement nécessaires pour faire triompher la cause que nous défendons ensemble. L'assemblée se dispersa tard dans la soirée emportant l'espoir et la certitude que l'ex-échevin Sauvageau sera sûrement élu le 1er février.

Voici la composition du comité de M. Sauvageau :

PRESIDENTS D'HONNEUR

MM. Philias Vanier et Martin Hickey

PRESIDENTS ACTIFS :

Dr E.-C. Campeau et A. Choquet, N.P.

VICE-PRESIDENTS:

MM. Camille Deslauriers, André Leroux, Octave Taillefer, Alp. Brunet, E. W. Beuthner, Chs. Charters.

SECRETAIRES:

MM. Michelin et Leblanc.

MEMBRES DU COMITE :

MM. Alfred Allard, T. de la Madeleine, Gervais, Décary, Bélanger, Perrin, Provost, Jetté, Hémond, Leclerc, Larose, Leroux, Maranda, Archambault, Tremblay, Meilleur, Lussier, Arcand, Séguin, Dickson, Labelle, Vermette, St-Onge, C. Chartrand, Darenais, Monpetit, Warren, Wm. de M. Marler, Marshall, McMahon, Deacon, Barry, Crimson, Swan, Ahern, Scullion, Long, Tracey, Ornstein, Noiseux, Pharon, Demers, Pilon, Ethier, Farsalo et Lebrun, avec pouvoir de s'adjoindre.

M. Sauvageau a ouvert son comité au No. 831 Notre-Dame Ouest où les électeurs pourront avoir en tout temps les renseignements dont ils ont besoin.

TEL BELL MAIN 7529.

Le Comité des Citoyens recule

LES VIEILLES BARBES DU CABINET NOIR REFUSENT DE PRENDRE PART A LA LUTTE POUR LA MAIRIE

La crainte de la volée est le commencement de la sagesse

Le Comité des Citoyens nous semble avoir vu ses beaux jours, et les vieilles barbes qui siègent là se sentent tellement impopulaires qu'elles ne veulent pas compromettre leur semblant d'influence et elles ont décidé de ne pas se mêler de la lutte pour la mairie. Ce n'est pas que parmi les candidats le Comité n'ait son préféré; comme l'a dit M. Charles Chaput, M. U.-H. Dandurand avait mérité un bon certificat à l'exclusion de ses concurrents, mais le Comité n'a pas osé le patronner parce qu'il a eu peur.

Pourtant M. Dandurand méritait mieux de la part du Comité. Nous sommes d'autant plus à l'aise pour apprécier la conduite de M. Charles Chaput et ses collègues à son endroit que nous avons toujours combattu le représentant du quartier St-Joseph au conseil municipal.

M. U.-H. Dandurand s'est appliqué pendant deux ans au conseil municipal à joindre ses efforts à ceux du Bureau des Commissaires et a donné satisfaction constante au groupe du Comité des Citoyens qui n'avait rien, absolument rien à lui reprocher.

Cependant, au dernier moment, M. Charles Chaput et les autres vieilles barbes lui ont tourné le dos.

Nous plaignons M. Dandurand de s'être associé à ces gens-là qui le paient aujourd'hui d'ingratitude.

Ça lui apprendra, d'autre part, à se tenir désormais en meilleure compagnie.

Pour bien faire saisir l'attitude louche du Comité des Citoyens, il suffit de rappeler que l'ex-maire Laporte et le Comité avaient voulu l'an dernier, empêcher M. Lavallée d'entrer au Conseil comme simple échevin et qu'ils reçurent la belle raclée que l'on sait dans le quartier Lafontaine.

Or, aujourd'hui il ne s'oppose pas à la candidature de M. Lavallée à la mairie. M. Lavallée n'a pas changé, serait-ce le Comité ?

Guère plus. Seulement le Comité sent qu'il sombre dans l'impopularité et devant l'incertitude de la lutte actuelle, il préfère s'abstenir. En somme toute la force de ces gens-là, ce fut d'être avec le vent, et aujourd'hui comme ils ignorent d'où souffle le vent, ils ont peur de tendre leurs voiles.

M. Chaput qui sent que tout échappe au Comité, essaie de se convaincre lui-même que le Comité est encore en force ; il s'écriait l'autre jour : "On a dit que l'Association des Citoyens ne valait plus rien. Or, vous voyez le contraire dans l'ardeur que l'on met à obtenir son appui."

Encore faut-il voir ? Car il y a plus de candidats à refuser l'appui du Comité des Citoyens qu'à le réclamer.

Nous ne voulons pas prophétiser, mais nous croyons que dans les élections du 1er février 1912 le Comité des Citoyens ne comptera guère.

Certains de ses candidats seront élus ou devraient être élus, comme M. A.-N. Brodeur, mais d'autres candidats qu'il voudrait empêcher d'arriver comme M. Larivière, seront vainqueurs, en dépit de tous les efforts du Comité. D'autres auxquels ils s'opposent, comme M. Giroux, devraient être battus.

Bref, tout arrivera comme si M. Charles Chaput était resté chez lui.

Le "Herald" voulant expliquer la reculade du Comité sur la question de la mairie, disait mercredi soir : "Quant aux candidats eux-mêmes, ou quant à leurs mérites, le peuple de Montréal est capable de juger."

Mais il en est pour les candidats à la mairie comme pour les autres candidats, les gens de Montréal sont assez intelligents pour voter par eux-mêmes, sans que le Comité des Citoyens soit là pour donner des ordres.

Nous recommandons, de nouveau, aux électeurs Canadiens-Français de voter comme ils l'entendent sans se soucier des ordres de M. Charles Chaput et du Comité des Citoyens.

P. PARADIS

L'ivrognerie à Montréal

LES SUCCES DE LA NOUVELLE LOI DES LICENSES

3791 arrestations en 1910 et plus de 9000 en 1911

Il faut abroger cette loi stupide

Durant l'année qui vient de s'écouler, la nouvelle loi des licences n'a été en vigueur que durant les huit derniers mois. Sans doute, croirez-vous, cele n'a pas suffi pour changer beaucoup la situation et que les statistiques soient favorables ou non à la nouvelle loi, la différence doit être assez minime pour ne rien prouver.

C'est ce qui vous trompe.

La nouvelle loi des licences qui comporte la fermeture des buvettes tous les soirs à onze heures et tous les samedis soirs devait diminuer le nombre des ivrognes au dire de M. Roberts et de ses collègues de la Dominion Alliance, et l'on ne devait plus voir qu'assez rarement le hideux spectacle d'hommes ivres.

Or, c'est tout le contraire qui est arrivé. L'on a voulu, sous prétexte d'empêcher les ivrognes de boire, réduire le nombre des heures où la vente des spiritueux est permise, l'on a surtout trouvé le moyen d'embêter les honnêtes gens qui aiemeraient bien prendre un verre de bière ou un verre de vin durant la soirée du samedi ou qui désireraient prendre une consommation à la sortie des théâtres le soir ou avant de rentrer, mais on n'a pas réussi à rendre les ivrognes sobres, bien au contraire et voici des statistiques qui devront faire réfléchir ceux qui ont à coeur le bien de notre ville je les extrais de la "Presse" du 4 janvier :

"La fermeture des buvettes le samedi soir, à 7 heures et les autres jours à 11 heures p.m., aura-t-elle eu le résultat qu'on en attendait? La chose est problématique, car si nous en croyons les statistiques, les arrestations pour ivresse ont augmenté dans des proportions anormales, pendant l'année 1911. Au cours des derniers douze mois, plus de 9,000 ivrognes ont été arrêtés, contre 3791, l'année précédente."

Que penser de cela ? Les hypocrites de la Dominion Alliance trouveront-ils ces chiffres assez éloquents ?

C'est inexplicable, direz-vous. Au contraire et voici comment il faut expliquer cet accroissement subit : les gens sachant que le samedi soir par exemple, ils ne pourront entrer dans un café quelconque prendre un verre, SE PRECAUTIONNENT et achètent une bouteille ou deux et la boivent avec des amis. Si les buvettes n'étaient pas fermées, ces gens-là prendraient des consommations au comptoir et s'en verraient refuser dès qu'ils en auraient suffisamment, tandis que buvant à la bouteille, rien ne les arrête.

Le "Pays" demande qu'on fasse une petite enquête auprès de la police et qu'on livre à la publicité le nombre de bouteilles vides qui sont trouvées dans les ruelles, le nombre des bouges que la police doit surveiller et le public s'apercevra que cette loi est une bien mauvaise loi.

Nous avons fait une campagne sans merci contre la mise en vigueur de cette loi, et nous sommes prêts à continuer; il faut absolument que cette loi soit abrogée, car elle est absurde, elle n'empêche personne de boire, elle attente à la liberté et n'embête que les honnêtes gens.

Je reviens toujours au même exemple : parce que certains ivrognes abusent des liqueurs alcooliques, on veut empêcher toute une population de prendre du vin ou de la bière, mais pourquoi ne défend-on pas l'usage des rasoirs, il y a bien des imbéciles qui s'en servent pour s'ouvrir la gorge.

La bonne presse, toujours la même, charitable et douce selon l'Evangile, nous imputera les pires motifs au sujet de cette campagne, mais, nous l'avons dit souvent, ce que nous voulons n'est que très raisonnable et peut rallier l'assentiment des plus exigeants : on devrait permettre la vente des liqueurs comme autrefois, mais être très sévère vis-à-vis du débitant de liqueurs et lui faire perdre automatiquement sa license à toute première ou deuxième offense. Ce serait le bon moyen de faire observer la loi. Le gouvernement devrait donner aussi des permis de vente de bière et de vin à des prix moindres que la license ordinaire. Bref on peut faire bien des amendements très raisonnables sans attenter à la liberté des citoyens.

A. LABELLE

Quartier Sainte-Marie

La candidature de M. Nap. Seguin

Notre ami M. Nap Séguin, M.P.P. est l'adversaire de M. Roux aux élections municipales.

Au scrutin de 1910, M. Séguin ne fut battu que par quelques voix, mais il aurait triomphé sans la moindre difficulté si le nombre des contribuables défranchisés eut été moins grand et si le Comité des Citoyens, à l'aide des grands journaux, n'eut pas réussi à égarer l'opinion publique.

Cette fois, les listes de Sainte-Marie sont meilleures et l'influence du comité des citoyens ne vaut pas cher.

Nous ne croyons pas que les branes gens de Sainte-Marie se laissent mener par le bout du nez par M. C. Chaput et ses acolytes.

M. Séguin a été de tout temps d'un dévouement inlassable aux intéeêts et aux oeuvres du quartier Sainte-Marie.

Au parlement de Québec aussi bien qu'à l'hôtel de ville de Montréal il s'est toujours efforcé de faire rendre justice aux intérêts de son quartier.

M. Séguin est un homme de bien ; il a de l'esprit public, il vit au milieu des classes ouvrières, connait leurs besoins et aime à leur rendre service.

Nous espérons qu'il sera élu par une forte majorité.

—) o (—

QUARTIER EMARD

Nous recommandons à tous les électeurs du "Pays" dans le quartier Emard d'appuyer la candidature de M. Félix Sévigny.

M. Sévigny est un homme actif et intelligent. Il est ce que les Anglais appellent un "self-made man."

—) o (—

LA MAIRIE

Candidature de l'Ech. L. A. Lavallee, C.R.

Une grande assemblée aura lieu dimanche après-midi, à 3 hrs P. M., au Quartier Mont-Royal, Notre Dame des Neiges, à la Salle de la Station de Police, Avenue Gatineau.

Le candidat accompagné de citoyens marquants, d'orateurs distingués et éloquents, adressera la parole.

Que tous ceux qui s'intéresvent à la présente lutte municipale viennent en foule entendre l'exposé clair et précis d'un programme sérieux.

Lundi soir, le 22 Janvier, trois autres assemblées :

Quartiers PAPINEAU et STE-MARIE, Ecole Ste-Brigide, Coin Maisonneuve et Ste-Rose.

Quartier ST-GABRIEL, (Pointe St-Charles), Engineers Armoury, 578 Wellington, Coin Congrégation.

Quartier ROSEMONT, Salle Lavergne Rue Masson.

Mardi soir, le 23 Janvier, trois autres assemblées :

Quartier EMARD, Hôtel de Ville, rue Davidson.

Quartier ST-HENRI, Hôtel de Ville, en face de l'Eglise.

Quartier Ancien VILLAGE TURCOT, Salle du Cercle Paroissial, 22 Chemin Côte St-Paul.

A ces assemblées, M. Lavallée adressera la parole ainsi que plusieurs orateurs connus.

COMITE : 606 ST-LAURENT TEL. BELL EST 2264

Comité central, 88 rue St-Jacques

MAIN : 3071 — 3072 — 3073 — 3074.

LE "PAYS"

Faut-il revenir encore sur la valeur de notre publicité ?

Certes avec les quelques numéros que nous venons de publier et particulièrement avec celui-ci; c'est une chose qui sautera aux yeux de tout le monde que le "Pays" est devenu un très bon médium de publicité.

Cette semaine, les candidats aux honneurs municipaux se sont disputés notre espace et nous sommes tellement débordés d'annonces que nous avons du remettre à la semaine prochaine une foule d'articles tous plus intéressants les uns que les autres.

Delicate allution

"Nos adversaires, dit le "Canada", s'imaginant que la vague de torysme et d'impérialisme qui a balayé l'Ontario et l'Ile du Prince Edouard leur sera d'un grand secours, vont se jeter dans la lutte avec une ardeur redoublée par la perspective du pouvoir et de ses bénéfices."

Que veut dire par là, le "Canada"? Voudrait-il parler des bénéfices du "Journal d'Agriculture" ou bien serait-ce une allusion délicate à la fortune du sénateur Dandurand ?

—) o (—

Simple acces

L'"Action Sociale" accorde l'hospitalité à une dépêche de Paris disant que l'abbé Richard, le héros d'un sauvetage lors de la chute d'un autobus dans la Seine, mérite la décoration de la Légion d'Honneur.

Constatons, en passant, que M. Jules Dorion obéissait à un accès de pudibonderie bien coutumier chez lui, lorsqu'il disait préférer trois mois de prison à toute décoration du gouvernement français.

—) o (—

Quartier Saint-Paul

Toutes nos sympathies sont acquises à la candidature de l'ex-échevin Judge dans le quartier Saint-Paul.

M. Judge est un homme d'action et de progrès. Un grand nombre d'électeurs ont regretté l'appui qu'ils ont donné à M. MacMahon dans la dernière élection dans ce quartier. Qu'ils rachètent leur faute en travaillant et en votant pour M. Judge.

Mme GELINO

Phrénologiste parisienne, palmiste faisant Tarots égyptiens. Vous donnera entière satisfaction sur votre passé, présent et futur. Séances, tous les jours excepté le dimanche, de 9 heures a.m. à 9 p.m. Secret absolu. 293, rue Amherst, Montréal. 47—1 an.

DANS LE QUARTIER CENTRE

M. J. A. Ouimet, candidat

M. J. Adélard Ouimet avocat est candidat dans le quartier Centre. Nous sommes heureux de donner ici quelques notes biographiques.

M. Ouimet naquit à Ste-Scholastique, comté des Deux-Montagnes, le 7 mars 1868. Il fit ses études classiques au Séminaire de Sainte-Thérèse et à l'Université d'Ottawa et son cours de droit à l'Université Laval. Il fut admis au Barreau en 1895 et fit partie de la société légale Ouimet, Emard Maurault et Ouimet. Il est le neveu de l'Hon. J. Aldéric Ouimet, ancien ministre, ancien juge de la Cour d'Appel et aujourd'hui président de la Banque d'Epargne de Montréal.

M. Ouimet fut président du Club des Jeunes Conservateurs et aussi durant plusieurs années, président du Club Morin.

M. Ouimet exerce sa profession depuis plus de dix-sept ans dans le quartier Centre, où il est tenu en haute estime par ses nombreux confrères et par les gens d'affaires de cette localité.

Voici la liste des personnes qui ont signé le bulletin de présentation de M. J. Adélard Ouimet, candidat dans le quartier Centre aux prochaines élections municipales :

MM. W.-E. Hayes, bijoutier; G.-A. Marsan, avocat; J.-A. Laurin, agent d'assurance; George Carson, agent d'assurance; John Kennedy, agent d'assurance; Frederick Hague, agent d'assurance; Thomas J. Fisher, marchand; J.-J. Ulley, manufacturier; L.-G.-A. Cressé, avocat, William T. Hood, comptable; Dr. Magdelgar Mercier, chirurgien-dentiste; H.-A. Béique, avocat; L'Hon. J. Aldéric Ouimet, avocat, ancien juge de la Cour d'Appel ; Campbell Lane, avocat ; l'Hon. L.-O. Loranger, avocat, ancien juge de la Cour Supérieure; Gonzalve Desaulniers, avocat; Pierre Beullac, avocat; G.-A. Fauteux, avocat. 1 ins.

—) o (—

UNE LETTRE DE M. SAYER

Candidat dans Saint-Laurent

Voici le texte de la lettre adressée par M. Sayer, le candidat du quartier Saint-Laurent à M. E. Prévost, secrétaire du Conseil des Métiers et du Travail.

M. E. PREVOST,
Secrétaire général du Conseil des Métiers et du Travail.
Temple du Travail.
Montréal.

Cher monsieur,

Je vois dans le "Standard" de samedi dernier que vous avez reçu instruction de votre organisation de demander à tous les candidats aux honneurs municipaux de soumettre leurs programmes. Comme j'approuve absolument cette demande de votre organisation, je vais au-devant de votre demande et vous adresse immédiatement mon programme.

Si je suis élu, c'est mon intention bien arrêtée de faire tous les efforts possibles pour obtenir les améliorations suivantes :

1.—La construction de plus de pavages permanents et de meilleurs.

2.—L'installation du service des tramways dans un plus grand nombre de rues afin de décongestionner le trafic et d'assurer un siège dans les tramways à toute personne qui va travailler ou qui en revient.

3.—L'amélioration des conditions hygiéniques par la construction de fontaines modernes pour boire, de chalets de nécessités, l'augmentation du nombre des parcs et des terrains jeux et la construction d'un bain public dans le quartier Saint-Laurent.

4.—L'abolition de la qualification foncière pour les échevins.

5.—La construction de conduites souterraines pour les fils et les services sanitaires.

6.—L'assujettissement des entrepreneurs électriques à une taxe spéciale afin d'assurer un nouveau revenu considérable à la ville.

7.—Amélioration et assainissement des logements d'ouvriers.

De plus si un électeur de mon quartier me suggère quelque réforme ou amélioration je m'engage expressément à en devenir le champion si elle est juste, raisonnable et nécessaire.

Bref, je puis vous assurer que je comprends parfaitement les droits et les aspirations des ouvriers. Il n'y a pas si longtemps que j'en étais un moi-même.

Bien à vous,
(Signé) E.-W. SAYER,
Candidat dans St-Laurent.

1 ins.

ORPHEUM

SEMAINE PROCHAINE
2.10 et 8.10 p. m.

MELIA STONE & ARMAND KALISZ.
dans
"Mon Amour"

Une romance musicale
LE TRIO JACK WILSON
8 — AUTRES GRANDES ATTRACTIONS 8 —
PRIX HABITUELS.
Téléphones Up 74—Up 5948.

Tél. Bell Main 3006 — Travail rapide et soigné.

Mademoiselle Plouffe
Chambre 43. 97, rue St-Jacques
MONTREAL
Stenographie, Dactylographie, Traduction Française-Anglaise.

KRUG & Co
PRIVATE CUVEE
THE SELECT CHAMPAGNE
FOR SELECT PEOPLE
F.X. ST CHARLES & Cie Ltée AGENTS, MONTREAL.

Hoffman
CAFE
Sous la Nouvelle Administration,
"EUGENE"
(Autrefois du Windsor, St-Regis et Corona.)
a pris charge de cet établissement. A part la buvette et le comptoir pour lunch, il y a deux grandes salles à dîner ; et une cuisine excellente est à faire connaître rapidement le Hoffman comme un endroit pour luncher.
91, Rue Notre-Dame Ouest

AVIS AUX SPECULATEURS

$45,000 RUE WESTERN.—Maison à appartements. La mieux située et la mieux bâtie. Rapportant du 10 p.c.

8,200 RUE CLARKE — Annex, 6 logements, brique et bois, modernes. Rapportant du 10 pour cent.

7,500 RUE MANCE, Annex—3 logements, pierre et brique, modernes Rapportant du 10 pour cent.

7,500 RUE BERRI, près Mont-Royal.—4 logements, pierre et brique. modernes. Rapportant du 10 pour cent.

4,700 RUE SIMARD, Delorimier,—3 logements, brique et bois, rapportant du 10 pour cent.

4,000 COIN HADLEY ET 2e AVENUE, Ville Saint-Paul. Terrain 50 x 100 bâti. Un vrai "klondyke".

1,650 RUE ST-DENIS, entre De Fleurimont et Comte, 25 x 130 chacun. Conditions faciles.

1,750 RUE ST-DENIS. entre St-Zotique et Bélanger, 25 x 130 chacun. Conditions faciles.

1,500 RUE ST-DENIS, passé Bélanger, 25 x 130 chacun. Conditions faciles.

Le plus beau lot de Westmount, coin Clairmount et Sherbrooke, 110 x 128 pieds. Je sollicite une offre. Ce lot vaudra certainement le double d'ici à trois ou quatre mois. Conditions faciles.

Avez-vous des propriétés à vendre ou à acheter ?
Avez-vous des terrains à vendre ou à acheter ?
Voulez-vous vendre votre commerce ?
Voulez-vous vous établir dans un commerce quelconque ?

Consultez

ROD. LANGLOIS

Tel. Bell, MAIN 7305. *54 Rue Notre-Dame I st*
Chambres 58 et 59
Autrefois de Chs. Langlois & Cie.



F. X. ST-CHARLES & CIE, Limitée.
Agents MONTREAL

Dans ST-JEAN-BAPTISTE

M. Georges Vandelac

CANDIDAT



M. GEORGES VANDELAC
Candidat.

Comite d'organisation

Présidents honoraires, MM. Charles Beauchesne et William O'Brien ; Président actif, Rodrigue Leduc; Vice-Président, Achille Latreille; Secrétaire, J.-E. Bouvier, N. P.,; Trésoriers-Conjoints, Geo. Vandelac, jr., Alex. Gour.

MEMBRES DU COMITE :

MM. John Lee, Hector Beaudry, Ernest Laurent, P. Jubinville, Théo. Grothé, H. Meunier, E.-C. St-Amour, Martin Landes, Anthime Ouimet, P. Dessane, J.-B. Martin, J. Villeneuve.

ASSEMBLEES

M. Vandelac

tiendra une grande assemblee mardi soir, le 23 courant, à la Salle Theatorium, No 344, Duluth Est.

M. Vandelac expliquera son programme.

Il sera accompagné de . . .
MM. Athanase David,
Achille Latreille,
E. C. Saint-Amour,
J. E. Bouvier,
et autres orateurs distingués.

Il y a assemblée tous les soirs au comité, 68 rue Rachel Est.

—) o (—

PROGRAMME

Voici le programme de M. Vandelac :

"Non seulement je veux travailler à la prospérité financière de la Ville de Montréal et du quartier Saint-Jean-Baptiste, mais je veux aussi travailler à leur embellissement et en ne ménageant ni mon temps, ni mon énergie pour obtenir la construction de conduites souterraines par toute la Ville de Montréal et plus spécialement par tout le Quartier Saint-Jean Baptiste, afin de faire disparaître à jamais cette infinité de poteaux et de fils électriques qui, tout en déparant l'aspect de nos rues, sont une menace constante pour la vie et la sécurité des citoyens de Montréal.

Je demanderai et je ferai en sorte que la Ville de Montreal se charge elle-même de l'entretien des ruelles afin qu'elles soient tenues dans un plus grand état de propreté et que les citoyens de Montreal soient plus protèges au point de vue hygiénique.

Je veux et je travaillerai à faire respecter les droits d'un chacun et pour cela je demanderai et ferai en sorte d'obtenir le rappel de la loi actuelle des pavages; loi inique s'il en fut une et qui est de nature à entraver le progrès et la prospérité de Montréal.

Je demanderai et m'efforcerai d'obtenir un meilleur salaire pour les journaliers et charretiers à l'emploi de la corporation de Montréal et de faire établir une échelle de prix basée sur le coût et les exigences de la vie.

Je demanderai et m'efforcerai de faire construire dans les divers quartiers des chalets où les journaliers et charretiers à l'emploi de la Corporation pourront, en toutes saisons, aller prendre leurs repas.

Je demanderai et ferai tous mes efforts pour obtenir de la Compagnie des Chars Urbains et de "The Montreal Light Heat & Power" des contrats plus avantageux et des prix plus modérés.

Je travaillerai de toutes mes forces à obtenir une plus grande autonomie pour la Ville de Montréal et m'efforcerai de la rendre indépendante de la Législature Provinciale à qui je demanderai et de qui je veux obtenir de partager avec la Cité de Montréal les sommes considérables qu'elle perçoit sur les automobiles afin d'augment d'autant notre budget municipal.

Je demanderai et je m'efforcerai d'obtenir l'augmentation du nombre des hommes de police et des pompiers, m'efforçant d'obtenir uour ces derniers la journée de douze heures en établissant pour eux comme pour les hommes de police une équipe de jour et une équipe de nuit.

Je travaillerai de toutes mes forces à faire disparaître la loi injuste qui prive de son droit de vote tout citoyen qui n'a pas payé sa taxe d'eau avant le premier décembre, chaque année.

Voilà, Messieurs, ce que j'entends faire, si, le premier février prochain, j'ai l'honneur d'être élu échevin du quartier Saint-Jean-Baptiste."

M. Vandelac a ajouté un autre article à son programme, relativement aux carrières d'Outremont. M. Vandelac se demande pourquoi la ville n'exploite pas ces carrières qui lui appartiennent. Il n'y a pas d'exemple de carrières bien exploitées qui ne réalisent pas de substantiels bénéfices M. Vandelac demande pour le bénéfice des ouvriers que la ville exploite ces carrières.

Bulletin de présentation

La plupart des citoyens importants du quartier Saint-Jean-Baptiste ont signé le bulletin de présentation de M. Vandelac.

En voici la liste :

MM. Hector Beaudry, marchand en gros; Arthur Mignault, médecin, F. Guérin, détective; R.-O. Grothé, manufacturier; Charles Beauchesne, boucher; Paul Jubinville, marchand; Ludger Goulet, manufacturier; M. Hughes, employé civique; John Stuart, gentilhomme; H. Meunier, bourgeois ; Z. Meunier, épicier; Maxime Daoust, agent d'immeubles; A.-E. Beaudoin, boucher; F.-X. Vézina, marchand; P. Lauzon, rentier ; Alexis Dessane, voyageur de commerce; Wilfrid Hotte, marchand; Firmin Hotte, marchand ; Romuald Hotte, marchand; Armand Lalonde, comptable ; Raoul Brunet, boucher ; Camille Thouin, hôteller, Martin Landes, commerçant; J.-A. Paiement, marchand; A. Paiement, épicier; Pierre Legault, épicier; Arthur Legault, commis; F. Philippe Scott, entrepreneur; Isaïe Charbonneau, bourgeois, P. Désormeau, forgeron; Cléophas Maisonneuve, bourgeois; D. Mignac, serrurier ; Damase Filion, entrepreneur maçon ; Ovila Collerette, entrepreneur maçon; Alphonse Laverdure, cigarier; Jos. Whitney, Sylvain A. Larose, J.-Bte. Boudrias, H. Desjardins, marchand, E. Lesage, commis; Philippe Chevalier, voiturier; J.-A. Vinet, A. Labelle, peintre; D. Guenette, épicier ; Jos. Poirier, L. Paré, P. Lacroix, forgeron; F. Létourneau, Alphonse Laroche, marchand-tailleur; D. Mérineau, marchand-tailleur; E. Charron, épicier; Louis Sigouin, bourgeois; J. Therrault, boucher; C.-G. Raza, charpentier; J.-E. Bouvier notaire et un grand nombre d'autres.